LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H
SAMEDI: DE 9H. à 5H

DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760

57 ½ heures par semaine pour bouquiner

Vol. LXXI — No 43 | Dégagement graduel. Maximum 2. | Montréal, jeudi 21 février 1980 | 25 CENTS

LAKE PLACID 1980

L'équipe olympique de hochey du Canada est venue à un cheveu de causer une très forte surprise, hier, aux Jeux de Lake Placid, s'inclinant par la faible marge de deux buts, 6-4, face à l'Union soviétique.

Stimulés par une foule qui leur était acquise d'avance, les Canadiens ont forcé les Soviétiques à regrouper toutes leurs forces pour l'emporter après avoir tiré de l'arrière 3-1.

C'est d'autre part sous une température printanière que la Norvégienne Joerg-Eva Jensen a gagné le 3,000 mètres féminin et que Hanni Wenzel, du Liechtenstein, a pris le premier rang au terme de la manche initiale du slalom géant féminin.

Outre le 3,000 mètres féminin, qui a vu Sylvia Burka, de Winnipeg, faire son chant du cygne avec une décevante 12e place, une seule autre finale était présentée, hier, ce qui a permis à l'Union soviétique de gagner la médaille d'or du relais 4 fois 10 km, en ski de fond.

— pages 18 et 19

Moscou ayant rejeté leur ultimatum

Les USA se retirent des Jeux

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a officiellement fait savoir hier au Comité olympique américain que sa décision de ne pas envoyer d'athlètes américains à Moscou était définitive.

L'ultimatum, fixé par M. Carter à l'Union soviétique pour qu'elle retire ses troupes d'Afghabistan si Moscou voulait qu'une équipe américaine participe aux jeux Olympiques d'été, a expiré hier.

«Un mois a passé et les troupes soviétiques n'ont même pas encore commencé à se retirer d'Afghanistan», a précisé la Maison-Blanche dans un communiqué. Le président a donc averti le Comité olympique américain (USOC) que sa décision était inchangée, et que les États-Unis ne devraient pas envoyer d'équipe à Moscou.

Le président a remercié le comité pour ses efforts en vue de transférer, reculer ou annuler les Jeux, poursuit le communiqué, et lui a demandé d'officialiser rapidement son acceptation de la position du gouvernement.

Le communiqué de la Maison-Blanche cite une déclaration du président du Comité olympique américain, M. Robert Kane, en date du 14 février dernier. M. Kane avait déclaré, rappelle la Maison-Blanche, que l'USOC «accepterait, bien sûr, toute décision que le président prendrait sur l'envoi d'une équipe à Moscou».

Pour sa part, le président du Comité olympique américain a déclaré, hier, qu'il s'en tenait à sa déclaration initiale selon laquelle aucune décision ne sera prise sur l'envoi d'une équipe américaine aux J.O. avant la réunion du Comité olympique américain en avril.

M. Robert Kane avait déclaré la semaine dernière que son organisation se conformerait aux voeux du président Carter mais qu'elle était tenue légalement à rendre officielle sa décision à la réunion du comité, qui se tiendra à la mi-avril à Colorado Springs.

Lord Killanin s'attendait à la prise de position ferme du gouvernement américain contre les Jeux de Moscou, hier, mais il n'en a pas moins rappelé que la décision finale appartient toujours au Comité olympique des États-Unis qui ne se prononcera pas avant le 13 avril.

«Nous y étions préparés, mais notre position ne changera pas non plus, à moins d'un fait nouveau extrêmement important», a déclaré le président du C.I.O. qui, si M. Hodding Carter, porte-parole de la Maison-Blanche, a avancé que 50 pays soutenaient la position américaine, fait lui aussi ses comptes.

Le bilan des deux hournées «cruciales» de mardi et mercredi n'est pas «négatif» pour le mouvement olympique. Le président Carter n'a pas obtenu le soutien unanime de l'Europe occidentale lors de la réunion de Rome, comme il l'aurait souhaité. L'Irlande a annoncé, par son ministre des Sports, M. Jim Tunney, qu'elle serait à Moscou. Le Canada, après le succès des libéraux de M. Pierre Elliott Trudeau, a décidé d'attendre. Enfin, des pétitions d'athlètes, en France et en Allemagne fédérale notamment, démontrent que la situation «n'est pas désespérée».

«Les gouvernements peuvent donc dire ce qu'ils veulent. Pour nous, seule compte la réponse des comités olympiques nationaux. La date clé reste le 24 mai», a encore souligné lord Killanin. «La Maison-Blanche fait beaucoup de vent autour des Jeux de Moscou. Attendons que la poussière retombe. Nous avons un peu de temps devant nous», a-t-il ajouté.

L'action entreprise par le président Carter avait reçu l'appui d'un certain nombre de gouvernements, dont ceux de la Grande-Bretagne, de la RFA, de l'Australie et de la Chine. Elle se heurtait à la quasi-unanimité du mouvement sportif qui s'est exprimé d'une manière spectaculaire à Lake Placid, lors de la réunion du Comité international olympique.

Sur le plan des gouvernements, on en est donc toujours à se compter pour ou contre le boycottage. Les concertations politiques se poursuivent à tous les échelons et une ligne générale paraît difficile à mettre au point. A Rome, les ministres

Voir page 10: Jeux

Les Soviétiques s'enlisent de plus en plus dans un Afghanistan hostile

KABOUL (AFP) — Les troupes soviétiques sont toujours enlisées dans la neige et la boue d'Afghanistan, face à la rébellion musulmane, alors que les États-Unis ont décidé de boycotter les Jeux olympiques, l'ultimatum qu'ils avaient fixé pour le retrait des forces de Moscou ayant expiré hier.

En fait, ces dernières semaines, les troupes soviétiques d'Afghanistan seraient même passées de 85,000 à 95,000 hommes. Et la plupart des diplomates occidentaux à Kaboul estiment que leur retrait à cette date aurait été impossible pour Moscou, d'un point de vue militaire aussi bien que politique.

D'un point de vue militaire, parce qu'en dépit de leur présence depuis quelque huit semaines dans le pays, les soldats de l'armée rouge font face à une situation qui empire. D'un point de vue politique, car un retrait décidé à la suite d'une pression de Washington aurait signifié une défaite impossible à envisager par le Kremlin.

Toute information sur un quelconque retrait à court terme des Soviétiques est d'ailleurs accueilli ici avec scepticisme, car un tel mouvement signifierait presque à coup sûr la fin, en quelques jours, du régime du président Babrak Karmel: l'armée afghane, décimée et démoralisée, apparaît en effet incapable de contenir la rébellion.

De source diplomatique à Kaboul, on estime même qu'il est peu probable que l'URSS abandonne, presque deux mois après son intervention et après avoir pris le risque d'un vaste mouvement de réprobation à son égard. Il semble pourtant que le Kremlin avait largement sous-estimé la force de la rébellion afghane lorsqu'il a décidé, le 27 décembre dernier, d'intervenir massivement en Afghanistan.

Selon les plus récentes estimations occidentales, les combats auraient fait quelque 3,500 victimes parmi les troupes soviétiques, dont 500 à 600 tués.

Moscou a envoyé dans le pays, au minimum, six divisions, dont une aéroportée. En outre, des informations, non encore confirmées, font état de l'arrivée d'une

Voir page 10: Soviétiques

Le 18 février et le référendum: un éditorial de Lise Bissonnette

— page 8



Le ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, et M. David MacDonald, ministre d'État, se sont présentés hier à Ottawa pour la dernière des réunions du cabinet conservateur. La première a été réélue lundi, le second battu dans sa circonscription de l'île du Prince-Edouard. (Photolaser CP)

LaSalle: les Québécois ont préféré élire des nouilles

OTTAWA — Bon nombre des députés libéraux élus le 18 février au Québec sont «des nouilles et des à-plat-ventristes».

C'est du moins l'opinion du ministre des Approvisionnements et Services dans le gouvernement Clark, M. Roch LaSalle, qui commentait hier à Ottawa, avec une amertume bien compréhensible, les résultats du scrutin.

«Les Québécois, a dit le député de Joliette, se sont repliés derrière M. Trudeau qui les a pourtant trahis au plan des relations fédérales-provinciales. M. Trudeau a été l'artisan du déchirement du Canada: s'il y a quelqu'un qui a fait autant pour la séparation du Québec, compte tenu de son attitude et de celle de son groupe d'à-plat-ventristes, c'est M. Trudeau».

Le seul conservateur à avoir échappé à la vague rouge du 18 février pense que «le problème numéro un, pour son parti au Québec, c'est M. Trudeau. Seul le départ de M. Trudeau pourra revitaliser le PC au Québec».

Le sénateur Jacques Flynn, ministre de la Justice, pense pour sa part qu'on assistera à un réalignement des forces politiques au Québec après le référendum. Ce n'est pas tant M. Trudeau que «le référendum qui donne toute sa force à M. Trudeau. Tant que le référendum est là, affirme M. Flynn, la polarisation restera, automatique».

Le sénateur a également déclaré que son collègue, M. Arthur Tremblay, continuera de travailler sur un document d'orientation du Parti conservateur sur la réforme du fédéralisme canadien.

La séance du cabinet a duré quatre heures hier après-midi mais aucune décision n'y a été prise. M. Clark, rencontrera demain le gouverneur général et, a précisé le premier ministre, «il appartient à M. Trudeau de choisir la date à laquelle il veut être assermenté, lui et son équipe». Les employés du premier ministre et du chef de l'opposition ont reçu l'ordre de se préparer pour un déménagement lundi, ce qui confirme que M. Trudeau sera assermenté mardi.

Comme on s'y attendait également, le cabinet n'a pas pris la décision, prévue pour le 20 février, de boycotter les Jeux olympiques de Moscou. «C'est une décision qui appartient à M. Trudeau», a déclaré M. Clark.

M. Joe Clark et sa famille quitteront Ottawa la semaine prochaine pour les Bermudes où ils resteront deux à trois semaines. «J'ai l'intention d'être là, à l'ouverture du Parlement, comme chef de l'opposition», a encore indiqué le député de High River.

Tous ses collègues du cabinet ont souligné le courage de leur chef pendant la campagne électorale et certains ont même prédit que «M. Clark jouira de la même estime que M. Robert Stanfield après l'élection de 1974».

Quant à savoir si M. Clark subira aussi le même sort que son prédécesseur après la défaite de 1974, un seul ministre, M. Ron Atkey, a accepté d'en parler. «Je ne pense pas que le Parti doive reconsidérer la question du leadership maintenant, mais dans deux ou trois ans, il faudra peut-être y penser», a déclaré le ministre battu dans Saint-Paul, Toronto.

M. LaSalle semblait ulcéré des résultats de l'élection. Il a déclaré que les électeurs de Berthier sont inconséquents d'avoir rejeté M. Robert de Cotret: «s'ils veulent rester sur le bien-être social, c'est leur affaire. Ils auront le député qu'ils méritent»!

Son collègue, M. Jacques Flynn, semblait moins surpris par les résultats des élections puisqu'il avait prédit un résultat de 146 libéraux, 102 conservateurs et 34 néo-démocrates. «Ils nous ont pris par surprise, on est partis du mauvais pied», a confié l'ancien ministre de la Justice.

Le ressentiment ne vient pas que du Québec. Le ministre de l'Environnement, M. John Fraser, a eu lui aussi des mots très durs pour ses compatriotes de l'Ontario. «Les gens du Canada central ont rejeté l'Ouest. Le Centre se conduit comme s'il avait droit à nos ressources tandis qu'il demande à l'Ouest de payer plus cher que le prix mondial pour les produits manufacturés», M. Fraser estime que ses compatriotes de Colombie-Britannique sont désormais convaincus que le système politique ne leur donne pas un traitement équitable.

Ce ressentiment de l'Ouest risque d'ailleurs de donner du fil à retordre à M. Trudeau lorsqu'il s'agira pour lui d'aller négocier le prix du pétrole. «Si M. Trudeau s'imagine qu'il peut obtenir un meilleur arrangement que nous, a dit M. Ray Hnatyshyn, bonne chance: il peut aussi bien tenter de sortir un lapin de son chapeau!»

Le gouvernement avait négocié, avec M. Lougheed, une augmentation de $4 en 1980 et trois augmentations successives de $4.50 d'ici 1983.

Un autre ministre, M. John Crosbie —

Voir page 10: LaSalle



M. Roch LaSalle

A moins d'avantages égaux, Lougheed dira non à toute offre de Trudeau

EDMONTON (PC) — Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a affirmé hier que son gouvernement rejettera toute offre de prix du pétrole formulée par le gouvernement libéral de M. Pierre Trudeau à moins que les avantages qu'en retirera l'Alberta soient au moins égaux à ceux prévus dans l'accord de principe intervenu avec le gouvernement conservateur de M. Joe Clark.

Dans ses premiers commentaires publics depuis les élections de lundi, M. Lougheed a refusé de divulguer la teneur de l'accord de principe en question, se bornant à insister sur le fait que toute offre inférieure serait inacceptable.

«En autant que nous sommes concernés, nous ne sommes pas disposés à accepter des bénéfices nets sur une base générale inférieurs à ceux qui étaient prévus dans l'accord que nous étions sur le point de conclure avec le précédent gouvernement conservateur», a dit le premier ministre albertain.

L'accord de principe intervenu entre MM. Clark et Lougheed a joué un rôle important dans le budget fédéral impopulaire qui a largement contribué à la défaite de l'équipe conservatrice. En vertu du budget de M. John Crosbie, la taxe d'accise sur l'essence aurait augmenté de quatre cents le litre, c'est-à-dire de 18 cents le gallon.

Selon M. Lougheed, les négociations devront recommencer à zéro, cette fois avec le gouvernement Trudeau.

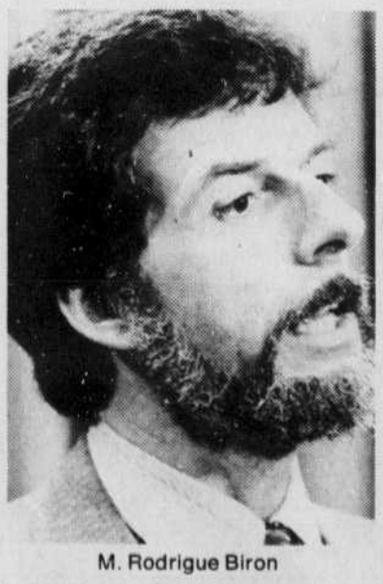
«Quand il (Trudeau) était de passage à Edmonton, il a fait allusion à un prix raisonnable (fair deal), de sorte qu'il nous faudra voir ce qu'il entend par prix raisonnable», a commenté le premier ministre de l'Alberta.

Il a rappelé une déclaration faite aux Communes par M. Trudeau selon laquelle en vertu d'un accord conclu à la fin de l'année 1978, l'accord sur les prix du pétrole actuellement en vigueur demeurerait valide jusqu'au 30 juin 1980.

Le chef du gouvernement a ajouté que l'Alberta disposait d'un «plan en cas d'imprévu» advenant que le gouvernement fédéral impose unilatéralement le prix du pétrole. Mais M. Lougheed a refusé de divulguer en quoi consistait ce plan.

Tout en rejetant une proposition libérale antérieure préconisant que le prix du pétrole soit basé sur un mélange de pétrole de qualité secondaire avec du pétrole de qualité supérieure, produit au Canada ou importé, M. Lougheed a dit qu'il était disposé à modifier sa position initiale au cours des mois à venir.

Voir page 10: Lougheed



M. Rodrigue Biron

En dépit de la cuisante défaite de lundi

Biron n'abandonne pas son projet de regroupement

QUEBEC — Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, croit que la sévère défaite infligée aux conservateurs du Québec à l'élection du 18 février ne met pas en cause le projet de regroupement des forces conservatrices.

C'est l'opinion qu'a émise hier le chef unioniste au cours d'une conférence de presse à Québec, au cours de laquelle il a commenté les résultats de ce scrutin qui constitue aussi une défaite pour l'Union nationale en raison de l'appui apporté aux conservateurs.

«Les jeux étaient faits d'avance au Québec», a affirmé M. Biron. Il a soutenu que la défaite des conservateurs ne pouvait en conséquence constituer un désaveu pour l'Union nationale.

Partout où cela a été possible, l'Union nationale avait mis sa machine électorale à la disposition des candidats du Parti conservateur. Le chef unioniste lui-même avait fait campagne activement dans son comté de Lotbinière pour le candidat conservateur, M. Richard Janelle, et deux députés unionistes étaient allés jusqu'à démissionner de leurs sièges de l'Assemblée nationale pour être candidats conservateurs.

MM. Fernand Grenier et Armand Russell, candidats défaits dans Mégantic-Compton et dans Shefford, étaient en «mission commandée», avait alors déclaré M. Biron qui voyait dans cet appui actif aux conservateurs un gage de bonne foi de la part des unionistes en égard au projet de regroupement des forces conservatrices.

Constatant qu'il a perdu sa mise dans cette élection, le chef unioniste a cherché hier à être néanmoins le plus positif possible dans l'adversité. Il a affirmé pudiquement qu'il avait déjà «réalisé des placement rapportant de meilleurs dividendes à court terme». Au surplus, il a même trouvé motif à réjouissance du fait que dorénavant le Parti conservateur, avec le balayage des créditistes, est devenu le deuxième parti quant aux suffrages recueillis à travers le Québec. Dans le comté de Lotbinière, la défaite du député sortant, M. Richard Janelle, est aussi devenu aux yeux de M. Biron presque une victoire puisque le vote conservateur a triplé, passant de 3,000 à un peu plus de 9,100 voix. Le 22 mai 79, M. Janelle avait été élu sous l'étiquette créditiste et était passé aux conservateurs, peu après son élection.

Aux yeux de M. Biron, l'Union nationale n'a pas de reproche à se faire quant à l'appui apporté aux conservateurs car rien ne pouvait empêcher les libéraux de gagner tant la conjoncture les favorisait. Deux éléments ont particulièrement joué, à son avis, soit la popularité du chef libéral, M. Pierre Trudeau, qui était telle que cette élection avait presque l'allure d'une élection présidentielle, puis la question de la taxe d'accise de 18 cents sur l'essence.

À cet égard M. Biron a fait remarquer que d'ici à quelques mois le gouvernement de M. Trudeau devra choisir relativement à la question des prix du pétrole une voie semblable à celle défendue par les conservateurs et que la hausse de prix sera encore plus forte que celle préconisée par le gouvernement Clark. Il a souligné également qu'il faut prévoir d'ici peu de temps un affrontement majeur entre Ottawa et les provinces productrices de pétrole et que l'on verra alors ressurgir le climat de confrontation avec les provinces qui avait caractérisé le gouvernement Trudeau ces dernières années.

Pour le chef de l'Union nationale, il faut maintenant regarder vers l'avenir. Deux étapes attendent le parti, a-t-il souligné, soit le débat référendaire puis le regroupement des forces conservatrices québécoises qu'il a entrepris de discuter l'automne dernier avec le Parti conservateur.

Voir page 10: Biron

Document et témoignage inédits à l'enquête Keable

Le plaidoyer d'ignorance des policiers à l'égard de Nigel Hamer est mis en doute

Un document inédit, présenté hier par des policiers à la commission Keable et où apparaît le nom de Mme Louise Harel (maintenant vice-présidente du Parti québécois), n'a pas eu l'effet escompté par les policiers qui promettaient, en coulisses, un véritable «pétard».

Grâce à ce document, les procureurs de la commission ont tenté de démontrer que le lieutenant-détective Julien Giguère peut difficilement nier avoir pris connaissance, au tout début de la crise d'octobre, des rapports de police qui identifiaient l'anglophone Nigel Hamer parmi les ravisseurs de M. James Cross dès le lendemain de l'enlèvement.

Cela a donné un relief tout particulier au témoignage ultérieur du policier André Chartrand, qui tente en vain depuis 1976 de décider ses supérieurs à procéder à l'arrestation de M. Hamer. M. Chartrand s'est dit incapable d'expliquer l'inertie de la police à ce sujet depuis dix ans et la commission doit entendre aujourd'hui à ce sujet l'assistant-directeur de la police de la CUM, M. Claude Desautels.

M. Chartrand, maintenant directeur de service à la CUM, a formellement contredit le témoignage de M. Giguère, la veille, à propos de la fausse dynamite qui avait servi à la fabrication d'une bombe, en 1971.

Le nom de Mme Harel apparaît en marge d'un organigramme, sans commentaire, à côté du nom de Jacques Geoffroy dont elle était l'amie à l'époque, et ces deux noms sont reliés par une flèche. Personne n'a donné, hier, la moindre information supplémentaire sur le rôle que Mme Harel aurait pu jouer dans l'entourage des felquistes.

Cet organigramme a été réalisé le 6 octobre 1970, au lendemain de l'enlèvement de M. Cross. Il a été fabriqué à partir de trois rapports fournis par la source policière S-168, identifiée sur l'organigramme.

Le deuxième de ces rapports porte l'estampille de M. Giguère et le troisième est justement celui qui affirmait que M. Nigel Hamer est probablement un des ravisseurs de James Cross.

Cet organigramme devait servir de base à «l'opération Richelieu» dont M. Giguère était responsable et qui visait à retrouver la dynamite volée depuis deux ans près de Montréal. Il a été discuté en présence de M. Giguère dès le 6 octobre lors d'une réunion à laquelle participaient des représentants de la police de Montréal, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale.

Tous les noms mentionnés dans les rapports de la «source» figurent sur l'organigramme à une exception près: celui de Nigel Hamer. Il en est absent même s'il était mentionné dans le deuxième rapport comme un ami intime des autres personnages de l'organigramme et même s'il était identifié dans le troisième comme étant probablement l'un des ravisseurs de M. Cross.

Tous les personnages indiqués sur cet organigramme (sauf ceux nommés en marge comme Mme Harel) ont été arrêtés et interrogés pendant la crise d'octobre. M. Hamer n'a pas été inquiété jusqu'à maintenant.

Trois noms de cet organigramme, mentionnés dans le dernier rapport de la source S-168, ont été l'objet de la toute première enquête menée à la suite de l'enlèvement de M. Cross. Le rapport de cette enquête porte lui aussi l'estampille de M. Giguère. Ce dernier a répété hier qu'il «ne se souvient pas avoir été frappé par le nom de M. Hamer devant la mi-novembre 1970, alors qu'un rapport de filature l'avait identifié».

M. André Chartrand, directeur de service à la CUM, est venu expliquer trois documents écrits en décembre 1976 et janvier-février 1977, documents qui font état de ses efforts pour ranimer le dossier de Nigel Hamer et obtenir qu'on le confronte avec M. et Mme Cross.

Cet échange de mémos entre lui-même et l'assistant-directeur Desautels contient une affirmation de M. Desautels selon qui la police n'a appris le rôle de M. Hamer dans l'enlèvement de M. Cross qu'en juin 1972. C'est à ce sujet que M. Desautels doit être interrogé par la commission Keable aujourd'hui.

Pour sa part, M. Chartrand citait les rapports du service de police pour rectifier les faits et rappeler à son supérieur que l'on connait le rôle de M. Hamer depuis le 6 octobre 1970. M. Chartrand souligne que la police de Montréal a toujours la responsabilité de cette enquête et il suggère à l'assistant-directeur de faire enquête sur les raisons de l'inaction policière à l'égard de M. Hamer.

M. Chartrand, qui a été responsable de la lutte antiterroriste d'avril 1975 à mai 1979, préconisait à l'époque une confrontation entre la famille Cross et M. Hamer, soulignant que M. Hamer aurait habité avec l'otage (rue des Récollets) pendant deux semaines, au coeur de la crise d'octobre.

De plus, a affirmé hier M. Chartrand, Mme Cross avait été frappée par «l'anglophone» qui faisait partie des ravisseurs. Elle s'était même approchée de lui pour lui parler pendant une ou deux minutes et elle avait fait un effort spécial, à cette occasion, pour bien graver ses traits dans sa mémoire.

Interrogé par le procureur de la commission sur l'utilité de ramener ce dossier maintenant, M. Chartrand a rétorqué qu'il s'est intéressé à M. Hamer peu avant les Olympiques, lorsqu'il a découvert que ce dernier était encore actif dans des groupes suspects aux yeux de la police.

«Depuis 1973, a-t-il dit, il y a une couple de décisions de mes supérieurs qui m'ont déçu mais je n'ai jamais cessé de m'intéresser au dossier. Je suis convaincu que M. Hamer est un des ravisseurs de M. Cross et qu'il devrait être traduit devant les tribunaux. Il faut en faire la preuve, ce qui reste difficile après tout ce temps.»

M. Chartrand a affirmé aussi que l'affaire de la crise d'octobre est suffisamment importante pour que la police aussi bien que la commission s'efforcent d'y apporter tous les éclaircissements possibles.

«On sait, dit-il, qu'il s'agit de crimes politiques et les structures de décision à ce sujet n'ont pas été améliorées depuis 1970 dans la police. Si de nouvelles bombes devaient éclater, on se trouverait dans la même situation. La GRC ferait le renseignement et nous, à Montréal, nous garderions les enquêtes criminelles. Il n'y a pas eu d'amélioration dans les structures.»

M. Chartrand a aussi contredit l'affirmation faite la veille par le lieutenant-détective Giguère qui disait l'avoir clairement averti que l'enquête dont il était chargé impliquait de la fausse dynamite fournie par la police. M. Chartrand a affirmé n'avoir jamais entendu parler de ce fait, à l'époque.

La commission a aussi apporté plusieurs autres indices selon lesquels M. Giguère dévoilait à peu de gens les informations que lui fournissait Mme Devault sur les activités du FLQ. M. Giguère, pour sa part, affirme avoir toujours transmis toutes les informations à ses supérieurs, à ses collègues et aux autres corps de police, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale.

Grève chez Gaz Métropolitain

Des pannes «volontaires»

La grève des 600 employés de Gaz Métropolitain a commencé à se traduire par des interruptions de service aux consommateurs et la direction de cette compagnie déplorait même hier des bris «volontaires» d'équipement.

Dès le début de la grève, quelque 900 abonnés de Gaz Métropolitain, dans les secteurs Saint-Laurent et Pointe-Saint-Charles, ont en effet été privés de gaz. La cause de cette interruption de service, selon le porte-parole de la compagnie, M. Hubert Potvin, réside dans des «bris volontaires d'équipement dans le réseau de distribution». La compagnie n'a toutefois pas attribué cet incident aux grévistes.

«Dans tous les cas, a dit M. Potvin, Gaz Métropolitain a pris les mesures de sécurité nécessaires et a réparé l'équipement; nous poursuivons le travail de rallumage et cette opération est terminée à 30%. Nous prévoyons compléter le travail au cours de la soirée, a-t-il précisé hier.

Un incident plus sérieux a frappée la compagnie Dominion Glass hier alors que cette entreprise était privée de gaz pendant trois heures. Les employés du gaz ont réussi à rallumer les fournaux de cette compagnie, évitant que les 400 tonnes de verre en fusion ne figent.

Selon la compagnie Dominion Glass, si la panne s'était prolongée, les fours auraient pu être rendus inutilisables pendant plusieurs mois et les 1,000 travailleurs à son emploi auraient dû être mis à pied.

Les réparations ont été effectuées grâce au concours des cadres et des grévistes, qui ont fourni des équipes de travail conformément à l'entente intervenue il y a quelques jours sur le maintien des services essentiels.

Entre-temps, les négociations, qui en sont au stade de la conciliation, se sont poursuivies intensivement hier dans un hôtel de la métropole et la compagnie a exprimé l'espoir «qu'un règlement ne saurait tarder».

La compagnie a d'autre part tenu à rassurer ses clients en leur faisant savoir que toutes les mesures sont prises pour maintenir les services de base et que le confort et la sécurité de chacun n'est pas en cause.

Soutien scolaire: FTQ et CEQ vont rattraper la CSN

Les employés de soutien affiliés à la FTQ et à la CEQ pourront, s'ils le veulent, bénéficier eux aussi des gains obtenus par leurs camarades de la CSN qui ont fait une grève de plus de trois semaines.

C'est ce qu'a confirmé hier le représentant du gouvernement dans cette ronde de négociation qui s'achève, M. Lucien Bouchard.

M. Bouchard a cité le plan annuel des effectifs que les commissions scolaires devront désormais adopter. Cette nouvelle contrainte pour l'employeur pourrait également être insérée dans la convention collectives des autres employés de soutien, s'ils sont intéressés.

Mais, pour l'essentiel, le négociateur patronal est d'avis que la CSN n'a pas obtenu de gains importants. Il parle tout au plus d'une «certaine bonification» des conditions de travail. Et certains membres des deux centrales qui n'ont pas débrayé murmurent eux aussi que la CSN a fait la grève pour rien.

Les employés de soutien des établissements scolaires sont partagés entre les trois centrales syndicales québécoises. En novembre dernier, ceux de la FTQ et de la CEQ acceptaient l'offre globale du gouvernement alors que les 13,000 de la CSN (dont 3,000 travaillent dans les cégeps) optaient pour la poursuite des négociations.

Cet épisode a entraîné la détérioration des relations intersyndicales déjà fragiles et, ces jours derniers, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a accusé la FTQ d'être pire qu'un syndicat de boutique.

La négociation avec les employés de soutien CSN s'est poursuivie après que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, eût assuré la FTQ que la CSN n'obtiendrait pas plus du gouvernement.

Les employés de soutien CSN qui ont approuvé l'entente en assemblées générales à plus de 87% estiment que sans être spectaculaires leurs gains constituent une étape nouvelle vers l'obtention d'un mécanisme rigoureux de sécurité d'emploi, notamment en ce qui touche les critères d'abolition de poste et le sort de l'employé dépourvu d'un poste à la suite d'une baisse de la clientèle par exemple.

Un des coordonnateurs de la négociation pour les employés de soutien CSN, M. Alain Ferland, a eu le commentaire suivant hier: «syndicalement, nous n'avons pas d'objection à ce que les travailleurs de la FTQ bénéficient de nos gains; c'est toujours nous qui avons fait les batailles et c'est toujours eux qui en profitent».

Quant à la CEQ, qui a négocié elle aussi pour 3,150 employés de soutien, dont 2,100 des écoles primaires et secondaires, elle avait prévu de faire profiter ce petit groupe de quelques-unes des conditions négociées par les représentants des 65,000 enseignants.

Les groupes qui n'ont pas encore de convention collective après cinq mois de négociation sont les 3,000 employés de soutien des collèges (CSN) et les deux fédérations d'enseignants de cégeps.

La partie patronale devait remettre, hier soir, une proposition globale de règlement aux enseignants, qui comporterait quelques changements mineurs à la position de l'employeur sur le département, principal point en litige.

Quant au groupe du soutien des cégeps, il devait hier déposer une contre-proposition globale à l'employeur.

Les représentants des 65,000 membres de la Fédération des affaires sociales (FAS) et ceux du gouvernement se rencontrent également ces jours-ci afin de dissiper les ambiguités survenues après l'entente verbale de novembre au moment de traduire le tout dans des textes.

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit ou consultation gratuite.

282-0058 ou 933-3673

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention...

Le souci de la perfection

Toujours et encore comme par le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse:

807 est, rue Laurier

(métro station Laurier) 272-4065/86

Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques

Merci !



Cette semaine...

Le Boeuf Stroganoff

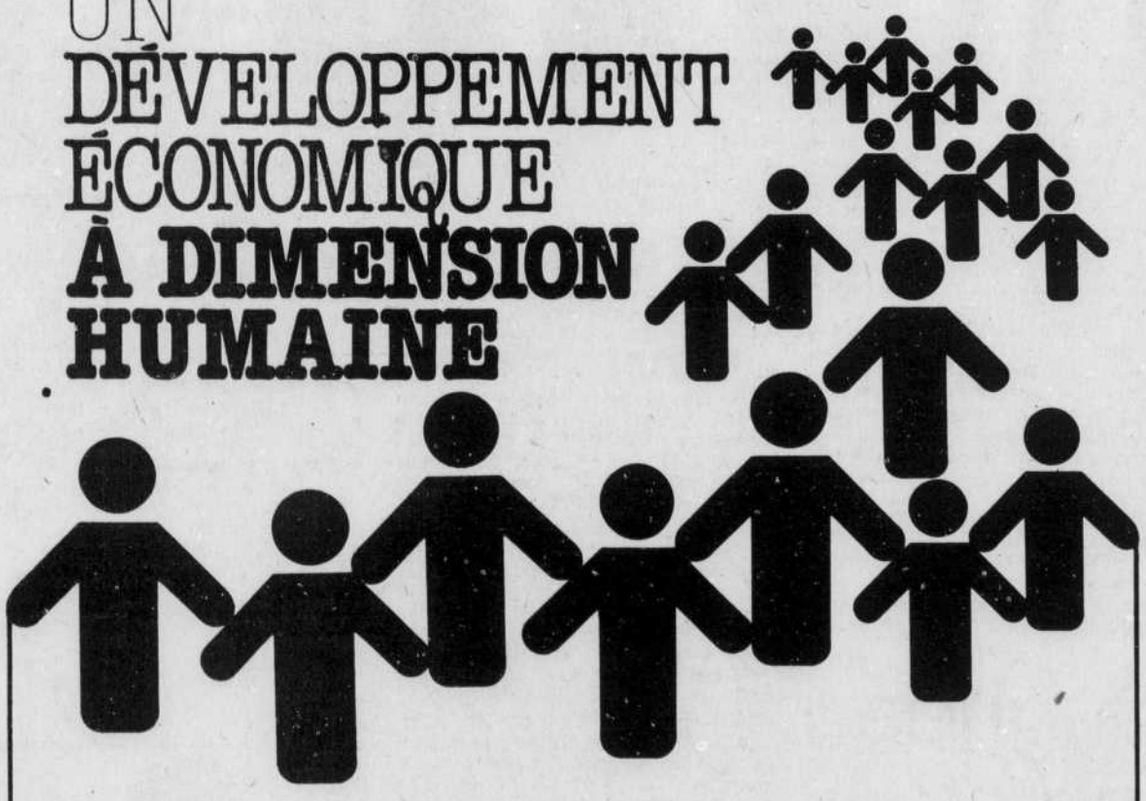
qualité «Anjou Québec»

Sachez l'apprêter!

Obtenez une recette appropriée...

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À DIMENSION HUMAINE



Place importante du coopératisme dans l'économie

Le mouvement coopératif québécois est constitué de quelque 2 500 entreprises qui regroupent au delà de 4 millions de membres, soit 2 Québécois sur 3. Ces entreprises ont aujourd'hui des actifs évalués à près de 15 milliards$ et emploient au delà de 32 000 personnes.

Il est évident que les coopératives constituent des agents économiques importants mais elles sont aussi, chacune dans son milieu, des formes d'organisation sociale puisqu'elles existent pour répondre aux besoins de leurs membres et de la communauté.

Rôle du Ministère

Pour contribuer à la prise en main de notre économie, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières entend utiliser tous les moyens dont il dispose pour associer au maximum les Québécois à leur développement économique.

Dans la mesure où la formule coopérative rejoint ses objectifs, le Ministère entend favoriser cette forme d'organisation économique et sociale. Il vise notamment, de concert avec les milieux de la coopération à:

- consolider la présence coopérative dans les secteurs où les coopératives occupent déjà une place importante: réseaux financier et agro-alimentaire.
- promouvoir la création d'entreprises coopératives dans les secteurs économiques où elles sont moins bien implantées: consommation, habitation, fabrication, transformation,
- améliorer la connaissance des citoyens par l'enseignement de la coopération dans le milieu scolaire, au niveau de l'éducation des adultes et au niveau de la formation des coopérateurs et des gestionnaires de coopératives.

Solidaire du mouvement coopératif

Tout en privilégiant l'initiative du milieu, ce qui constitue l'essence même de l'entreprise coopérative, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières entend assumer un rôle dynamique, aussi bien auprès des différents ministères qu'auprès des institutions coopératives, afin d'assurer le développement de la formule coopérative au Québec.

Solidaire du mouvement coopératif, le Ministère prévoit l'adoption de mesures susceptibles d'encourager les initiatives et de les doter d'un cadre juridique et technique propre à leur épanouissement. Il entend également maintenir et améliorer l'assistance technique et financière aux coopérateurs en offrant tous les services dont ceux-ci peuvent avoir besoin pour favoriser leur développement.

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières veut être un partenaire à temps plein dans le développement coopératif au Québec.

Gouvernement du Québec
Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

EN CONSTRUCTION, RÉNOVATION, AMÉLIORATION...

LES ARTISANS SONT AUSSI DE VRAIS ENTREPRENEURS



Mais...
il faut d'abord obtenir la licence émise par la Régie des entreprises de construction du Québec

Elle est indispensable. Elle seule pourra prouver votre compétence et vous permettre d'obtenir de bons contrats. C'est la seule garantie officielle de vos connaissances aux plans technique, administratif, de la sécurité au travail, et aussi de votre solvabilité. Si vous n'avez pas déjà votre licence... demandez-la, car on vous l'exigera. Pour obtenir de plus amples renseignements, remplissez le bon-réponse et adressez-le à:

Régie des entreprises de construction du Québec
1100 boul. Crémazie est, Montréal, H2P 2X2, Tél. (514) 725-9321
(ou)
690 Grande-Allée est, Québec, G1R 2K5, Tél. (418) 643-7150

J'aimerais en savoir davantage au sujet de la licence d'entrepreneur-artisan.

NOM_____

ADRESSE_____

Régie des entreprises de construction du Québec

Le cabinet Lévesque se réunit pour ajuster le programme législatif à la minuterie référendaire

SAINTE-MARGUERITE — Réunis à compter de ce matin en séance spéciale du conseil des ministres, les membres du gouvernement Lévesque consacreront les deux prochains jours à mettre au point le programme législatif de la prochaine session, à arrêter le contenu du prochain budget et à régler de façon à peu près définitive la minuterie référendaire.

Maintenant que la ronde de négociations du secteur public et parapublic est à toutes fins utiles terminée et que le gouvernement a remis à plus tard les élections partielles des comtés de Johnson, Brome-Missisquoi et Mégantic-Compton, les membres du cabinet peuvent se consacrer avec plus de quiétude à l'événement politique qui occupera presque toute la place au cours des trois prochains mois: le référendum.

Voilà pourquoi l'essentiel de cette réunion, qui se tient dans un hôtel retiré des Laurentides, portera sur l'échéancier référendaire et sur la façon d'ajuster les diverses pièces du puzzle aux quelques semaines d'activité parlementaire qui précéderont le lancement officiel de la campagne, au début du mois de mai.

La majeure partie du calendrier parlementaire de cette session, qui doit reprendre le 4 mars prochain, est arrêtée et a déjà fait l'objet des négociations habituelles avec les partis d'opposition.

Ainsi, le débat parlementaire sur la question qui sera posée aux citoyens lors du référendum, question qui a été déposée à l'Assemblée nationale à la veille de l'ajournement des Fêtes, doit débuter le 4 mars pour se poursuivre jusqu'aux environs du 20 mars, couvrant ainsi les heures maximales de discussion prévues dans la loi sur les consultations populaires.

Puisque cette loi prévoit que ce débat est prioritaire à toute autre affaire, aucun projet de loi ne sera discuté durant cette période et seule la période journalière de questions viendra distraire les députés des discussions référendaires.

La semaine dernière, le leader du gouvernement, M. Claude Charron, demandait aux partis d'opposition leur accord pour pouvoir commencer ce débat dans la soirée du 4 mars, de façon à en permettre la diffusion télévisée aux meilleures heures d'écoute.

L'Union nationale a donné son assentiment mais, encore hier, les libéraux se laissaient tirer l'oreille et ne se disaient pas prêts à consentir ce privilège aux ministériels. Ce à quoi M. Charron réplique que la session pourrait bien débuter un jour plus tôt, soit le 3 mars, de façon à être assuré que le débat référendaire commence effectivement le 4.

Le reste du calendrier parlementaire a cependant fait l'objet d'une entente satisfaisante pour toutes les formations politiques. C'est ainsi que tout le monde semble d'accord pour consacrer la période du 25 mars au 1er mai à l'étude du budget et des prévisions de dépenses. Exceptionnellement cette année, et pour gagner du temps, les deux documents (prévisions de revenus et crédits budgétaires) seront présentés le même jour, vraisemblablement le 25 mars.

Autre exception découlant également des exigences du calendrier référendaire, cette session, qui avait débuté en mars 1979, sera prolongée au delà d'une année, si bien que le discours inaugural, qui contient la somme des intentions législatives et politiques du gouvernement, ne sera finalement présenté que l'automne prochain, à quelques mois peut-être de l'élection générale.

C'est ainsi que tout au long du printemps, les députés n'auront aucune nouvelle pièce législative à se mettre sous la dent et devront se contenter de débattre quatre projets de lois mineurs qu'ils n'ont pu adopter avant l'ajournement des Fêtes.

Ces projets législatifs, dont la discussion servira principalement à distraire la Chambre de l'étude du budget et des prévisions de dépenses, sont la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, celle créant le fonds forestier, celle modifiant la loi sur la municipalisation de l'électricité et la loi de l'électrification rurale et celle modifiant à nouveau la loi sur les droits successoraux.

C'est ainsi que grâce à ce programme considérablement allégé et tourné vers le débat référendaire, le gouvernement compte ajourner l'Assemblée nationale et émettre les brefs référendaires vers le début du mois de mai. Si tel était le cas, le scrutin se tiendrait vraisemblablement au cours de la première ou de la deuxième semaine de juin. Quoiqu'il en soit, le premier ministre a promis d'en indiquer la date vers la mi-avril.

Pour ce qui est des prévisions de revenus et de dépenses pour l'année 80-81, le conseil des ministres se penchera aujourd'hui et demain sur les derniers chiffres mis au point par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Rien n'a transpiré jusqu'ici de ce qui s'est concocté dans les officines du ministère des Finances et du Conseil du Trésor mais on peut raisonnablement penser, surtout en cette année référendaire, que le gouvernement tentera d'alléger à nouveau le fardeau fiscal des contribuables. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement péquiste a réduit d'environ $1 milliard ce fardeau fiscal.

En revanche, toutes les déclarations publiques de M. Parizeau indiquent que la marge de manoeuvre du Québec se rétrécit dangereusement d'année en année et qu'ainsi il devient plutôt improbable que les prochaines prévisions de dépenses contiennent quelque nouveau programme d'envergure.

Ce conseil des ministres s'ouvre dans un climat plutôt détendu et serein, la morosité des derniers mois étant disparue et chacun étant revenu plutôt encouragé de la tournée référendaire que tous les ministres, dont M. Lévesque, ont effectuée au cours des dernières semaines.



Depuis le début de la grève des employés manuels de la ville de Montréal, le nombre de feux de circulation qui sont éteints grandit chaque jour. Croiser les rues à de telles intersections devient périlleux, pour les piétons comme pour les automobilistes. Tel est le cas à l'angle des rues Saint-Antoine et Saint-François Xavier, près de la Place d'Armes. (Photo Le Devoir)

Des fonctionnaires de Montréal pourraient émettre des contraventions

QUÉBEC — Des fonctionnaires municipaux de Montréal pourraient émettre des contraventions dans les cas d'inobservance des règlements de la ville mais ils ne pourraient effectuer des arrestations.

Hier, à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet d'amendement à la charte de la ville de Montréal, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a fait retirer l'article qui aurait pu, en certaines circonstances, permettre à des fonctionnaires municipaux de se comporter en agents de la paix et effectuer à vue et sans mandat des arrestations.

Ce faisant, le ministre a quelque peu atténué les inquiétudes de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui, la veille, avait présenté un mémoire où elle s'opposait à la requête de l'administration municipale.

Devant les députés de l'Assemblée nationale, la ville de Montréal a fait valoir qu'elle tentait de simplifier les procédures administratives, de réduire les frais d'une contravention au règlement et les coûts des tribunaux.

«C'est une simplification, pour les fonctionnaires, de la procédure qu'ils peuvent utiliser, a dit Me Allard, avocat de la ville de Montréal. C'est tout simplement que, si un fonctionnaire voit, par exemple, quelqu'un qui est en train de commettre une contravention au règlement sur les chiens, il pourrait décerner une contravention tout de suite, plutôt que de retourner à son bureau rédiger une demande de procédure à la cour et que la cour confie à un fonctionnaire le soin de préparer une sommation, de l'envoyer signifier par un huissier, et cela permet surtout au citoyen de se libérer de l'amende tout de suite, en la payant à la banque.»

La ville de Montréal souhaitait étendre à tous les règlements municipaux une procédure qu'elle emploie déjà à l'égard des règlements de la circulation et du stationnement des automobiles.

Toutefois, pour la bonne marche de cette procédure, il aurait fallu que le fonctionnaire municipal puisse contraindre le contrevenant à s'identifier et, en cas de résistance, l'arrêter. On peut émettre sans ennui une contravention en utilisant l'immatriculation d'un véhicule, mais cette procédure simple peut se compliquer quand il s'agit de donner une contravention à un individu... ou à un chien.

Aux yeux du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, la requête de l'administration municipale n'a jamais pour objet la substitution d'un fonctionnaire municipal à un policier. Le pouvoir réclamé s'apparenterait plus à celui d'un huissier.

«Ce n'est pas par le biais d'un amendement à une charte privée que nous allons régler le problème, a dit le ministre des Affaires municipales. J'ai déjà saisi mon collègue de la Justice, qui m'a d'ailleurs prié instamment de ne pas apporter d'amendements particuliers, ni dans la charte de la ville de Montréal ni dans celle de Québec qui demande à peu près des pouvoirs identiques, attendu que le ministère de la Justice devra procéder à un amendement à la loi générale, soit à la Loi de police comme telle.»

Plusieurs fonctionnaires de la ville de Montréal, les inspecteurs dans certains services par exemple, possèdent déjà le pouvoir d'instituer des plaintes contre des personnes et dans le cas des règlements sur la circulation, ils possèdent le pouvoir d'intervenir pour des véhicules en mouvement.

Les otages sont libérés

Les deux gardiens qui étaient détenus depuis plus de 48 heures par deux mutins à la prison à sécurité maximum de Sainte-Anne-des-Plaines ont pu regagner la liberté, hier matin, les mutins les ayant échangé pour deux pizzas.

Les gardiens, Wilbord Delisle et Léon Rivard, n'ont pas été molestés durant leur captivité, et en sont quitte pour une bonne frousse et plus de 48 heures d'angoisse.

Quant aux mutins, Claude Charbonneau, 20 ans, et Claude Montreuil, 23 ans, ils ont été conduits au centre de Saint-Vincent-de-Paul, bien qu'ils aient demandé tout au long de leur fait d'arme à être transférés à un centre correctionnel plus à leur goût.

Les mutins s'étaient emparés de trois otages, en soirée dimanche. Ils avaient relâché un de ceux-ci lundi matin en retour d'une fourniture en café, en eaux gazeuses et en cigarettes.

Mardi, la direction des pénitenciers avait acquiescé à une demande des deux détenus qui réclamaient une entrevue avec leur avocat et de subir un examen médical.

Mme Périès devra payer

Tout en maintenant l'amende de $6,000, imposée à la guérisseuse Monique Périès, pour pratique illégale de la médecine, le juge Claude Guérin, de la Cour supérieure, a dit déplorer hier cette exploitation de la crédulité publique par certains charlatans.

«Si en pratiquant son charlatanisme, a poursuivi le magistrat, l'accusée ne faisait que s'enrichir, un moindre mal serait causé à la collectivité, mais en conseillant et en prétendant guérir, Monique Périès peut détruire les seules chances de survie que possèdent certains malades, en les faisant renoncer à un traitement médical légitime qui leur est prodigué par la faculté».

Tout en niant pratiquer la médecine et se disant constamment persécutée par la Corporation professionnelle des médecins du Québec, l'accusée avait déclaré qu'elle ne guérissait pas mais prolongeait la vie de ceux qui venaient à elle, qu'elle était «radiostésiste» et qu'elle avait étudié au Tibet en 1957, 1958 et 1959.

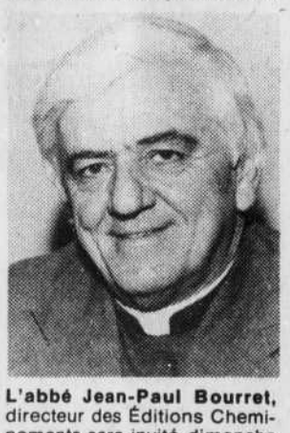
«En contre-interrogatoire pour tester sa crédibilité, note le juge Guérin, après avoir déclaré être passée par le Népal pour se rendre au Tibet, elle dit ignorer le nom de la chaîne de montagnes de l'Himalaya et ne connaît pas le mont Everest. Ne sait pas que le Tibet était gouverné par un dalai-lama. Croit que le lama est un grand professeur. Ne connaît pas le nom de la capitale du Tibet, Lhassa. Ne connaît pas le nom de la ville où elle aurait supposément étudié sa «science». Bien plus, après avoir déclaré être débarquée de l'avion en Inde, avant de se rendre au Népal, puis au Tibet, elle ne peut donner le nom de la ville où son avion s'est posé».

Monique Périès en appelait de trois amendes de $2,000, imposées par le juge Alexandre Mierzwinski, après que celle-ci fut reconnue coupable d'autant d'accusations de pratique illégale de la médecine, les 30 septembre, 14 et 28 octobre 1978, au sous-sol de l'église Saint-Esprit de Rosemont, où, selon des enquêteurs du Collège des médecins, elle prodiguait des frottements dans le dos, peu importe le mal, à toutes les personnes malades se présentant à elle et qui étaient ensuite invitées à passer à la caisse.

Après avoir entendu la preuve, le juge Guérin dit qu'il n'a aucune hésitation à reconnaître l'accusée coupable des trois chefs d'accusation, se disant impressionné par les témoins de la poursuite mais nullement influencé par le témoignage de Mme Périès.

«Il en ressort, conclut le magistrat, que Monique Périès est un charlatan qui exploite la crédulité publique et que, n'étant pas médecin, elle a illégalement pratiqué la médecine».

IMPORTANTE COMMUNICATION



L'abbé Jean-Paul Bourret, directeur des Éditions Cheminements sera invité dimanche à l'émission Second Regard à 5 heures au canal 2 pour faire connaître le plus grand projet de sa vie apostolique pour le bénéfice de tous. Soyez à l'écoute.

DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES À CHICOUTIMI... POURQUOI PAS!



L'Université du Québec à Chicoutimi est capable de répondre à un bon nombre de besoins de formation universitaire des Québécois avec:

66 PROGRAMMES D'ÉTUDES
31 programmes de baccalauréats
24 programmes de certificats de premier cycle
11 programmes d'études de deuxième et de troisième cycles

DANS LES SECTEURS D'ENSEIGNEMENT SUIVANTS:

ACTIVITÉ PHYSIQUE	SCIENCES HUMAINES	SCIENCES RELIGIEUSES
ADMINISTRATION	INGÉNIERIE	SCIENCES DE LA SANTÉ
ARTS	LETTRES ET LINGUISTIQUE	SCIENCES SOCIALES
ÉDUCATION	SCIENCES PURES	SCIENCES DE LA TERRE

ET SURTOUT...
Une université de taille humaine et en plein essor
Une équipe de professeurs jeunes, dynamiques et sensibles aux besoins de leurs étudiants
Une vie étudiante active et formatrice
Un environnement exceptionnel: la magnifique région du Saguenay-Lac Saint-Jean

Demandez votre admission à l'Université du Québec à Chicoutimi
Pour tout renseignement, communiquez avec:
Le bureau du registraire
Université du Québec à Chicoutimi
930, rue Jacques-Cartier est
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Téléphone: (418) 545-5613

Université du Québec à Chicoutimi

Fiducie du Québec

Le Plan d'épargne-retraite Dépôts garantis...

12½ 2 ans intérêts payés annuellement

12¼ 5 ans intérêts payés annuellement

aucuns frais

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, vous offre un grand choix de Plans enregistrés d'épargne-retraite parmi lesquels figure le Plan Dépôts garantis.

Le capital et les intérêts sont entièrement garantis. Il n'y a aucuns frais d'adhésion, d'administration ni de fermeture. Le dépôt minimum n'est que de $500.

Pour obtenir le nouveau guide 1980 des Plans enregistrés d'épargne-retraite ou pour tout autre renseignement, venez ou téléphonez-nous.

Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8840.

Nouvelle succursale de Laval:
Place Val des Arbres (514) 668-5223
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803.

Québec:
Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy:
(418) 653-6811
De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Nos bureaux seront ouverts:
Du 4 février au 20 février jusqu'à 18 heures.
Les 21 et 22 février jusqu'à 21 heures.
Du 25 février au 29 février jusqu'à 21 heures.
Les samedis 16 et 23 février de 9:30 heures jusqu'à 15 heures.

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

Le recyclage des déchets prend de l'ampleur sur l'île de Montréal



Avec le papier-journal, les bouteilles de verre sont récupérées puis recyclées par l'un des organismes du Regroupement des récupérateurs de Montréal.

Le recyclage des déchets domestiques, et la récupération à la source qu'il implique, devient graduellement un phénomène qui s'étend à la grandeur de l'île de Montréal.

Samedi, comme c'est le cas maintenant depuis plusieurs mois, des milliers de citoyens profiteront de la journée mensuelle de recyclage, organisée par le Regroupement des récupérateurs de Montréal, pour apporter eux-mêmes du verre et du papier-journal en une quinzaine d'endroits du centre et de l'ouest de la métropole.

Durant ce temps, trois organismes à l'origine du Regroupement intensifient leurs efforts sur une base hebdomadaire, en effectuant une cueillette de porte en porte dans le but de palier une lacune majeure: l'absence de moyen de transport qui empêche des milliers de Montréalais d'apporter eux-mêmes leurs déchets recyclables.

«Notre porte-à-porte, commencé il y a sept ans, nous a permis de récupérer 200 tonnes de papier-journal, soit l'équivalent d'une petite forêt de 3,000 arbres qui a ainsi pu être épargnée», dit fièrement Tooker Gomberg, l'un des animateurs de Vieilles Nouvelles, un organisme d'Outremont bénéficiant d'un spacieux local et d'une bibliothèque au 1319 rue Van Horne (tél.: 279-2901).

Ainsi, 3,000 familles d'Outremont (sur un total de 9,000) prennent conscience des exigences de la société de consommation en participant à cette cueillette, chaque lundi, journée de collecte des ordures ménagères dans la municipalité. On leur demande de bien ficeler leur papier-journal (pas de revues), et une fois par mois, on les invite à remettre leur verre recyclable.

«Nous avons également présenté récemment aux autorités municipales un mémoire sur le recyclage, ajoute M. Gomberg. Nous avons été très bien accueillis et il en est résulté la formation d'un comité consultatif regroupant des représentants du service municipal des travaux publics, des citoyens et de notre groupe».

Vieilles Nouvelles, de même qu'Ecosense, un organisme du quartier Notre-Dame-de-Grâce, et le Centre d'animation et de recherche en écologie, de Saint-Laurent, tout en faisant une cueillette hebdomadaire à domicile, participent activement à la journée mensuelle de recyclage. Leurs bénévoles s'occupent de certains dépôts pour recevoir les déchets recyclables que leur apportent des milliers de citadins venus de tous les coins de la région métropolitaine.

Au dernier décompte, une quinzaine de ces dépôts — on n'en retrouvait que six il y a un an à peine — sont accessibles à la population entre 9 h et 14 h. Ils sont situés dans plusieurs centres commerciaux, dans des écoles, ainsi que dans des endroits tels que le Monde à bicyclette (4224 Clark), au café Hibou (83 Saint-Zotique est), aux Ateliers d'éducation populaire (350 Boucher), à la Vie douce (4473 Saint-Denis) et au Bureau de consultation jeunesse (6529 Châteaubriand).

Si le papier-journal solidement ficelé est accepté en tous ces endroits, quelques-uns ne sont pas encore en mesure d'accepter le verre. Pour ce dernier item, on demande de rincer bouteilles et pots et d'en enlever tout morceau de métal ou de plastique, tels couvercles et anneaux.

À Vieilles Nouvelles, où l'on a temporairement bénéficié d'une subvention fédérale de Canada au Travail, laquelle n'a pas été renouvelée, tout le travail se fait de façon bénévole. On y accepte même des boîtes de métal, des sacs de plastique, des boîtes d'oeufs ainsi que du papier blanc, déchets plus difficilement revendables mais quand même recyclables.

«Il serait toutefois important, au moment où l'on parle constamment de crise de l'énergie partout dans le monde, d'encourager un peu plus des projets bien concrets comme les nôtres, dit M. Gromberg. La récupération à la source n'a peut-être par l'éclat de l'exploitation des sables bitumineux de l'Ouest canadien, mais elle a quand même son utilité».

Des bourses pour susciter des inscriptions aux cours techniques dans les cégeps

Le ministère de l'Éducation vient de lancer un nouveau programme de bourses visant à inciter les cégépiens à s'inscrire à certains cours techniques spécifiques.

Mis sur pied à la suite d'études des besoins du marché québécois, le programme de bourses entrera en vigueur en septembre prochain. Il vise à «mettre en évidence certains secteurs industriels capables d'intégrer davantage de finissants du niveau collégial».

Les sommes prévues à cette fin ne sont pas énormes: 800 jeunes pourront se prévaloir d'une assistance de $500. Mais pour le ministère, au delà du montant lui-même, l'avantage principal consiste à connaître les programmes professionnels au sortir desquels un emploi est assuré.

Six programmes du cégep, secteur professionnel, ont été retenus, qui sont offerts dans quelques collèges seulement: ce sont les techniques d'architecture navale et mécanique de la marine, les techniques du textile, la technologie de la métallurgie, la technologie minérale, les techniques de fabrication mécanique et enfin celles d'instrumentation et contrôle.

Ce nouveau programme de bourses traduit, de façon concrète, une des intentions exprimées dans l'énoncé de politique sur les collèges rendu public à l'automne 1978, à l'effet de resserrer les liens du milieu collégial et de l'entreprise et de favoriser une meilleure répartition des objectifs.

L'existence de bourses spéciales à des étudiants qui s'inscriraient à des programmes professionnels désignés est d'ailleurs un de moyens proposés dans ce projet du gouvernement à l'endroit des cégeps.

Le lancement de ce nouveau programme de bourses vise également à inciter les industries à se faire plus présentes dans le milieu scolaire, en mettant sur pied leurs propres programmes de bourses. «Le ministère prend actuellement contact avec les industries pour les amener à offrir des bourses», a expliqué hier au DEVOIR une personne du Service des prêts et bourses aux étudiants.

Comme l'indique le livre blanc sur les collèges, l'exercice vise à mettre l'accent sur le développement technologique au Québec dont la popularité a été bien moindre depuis 10 ans que les sciences humaines.

Le livre blanc sur les collèges prévoyait aussi l'établissement de centres spécialisés «dans certains secteurs clés de la technologie québécoise», qui seraient intégrés à un cégep, auraient une vocation régionale et où se pratiquerait l'enseignement et la recherche appliquée.

Les radars de Dorval en panne

Les radars de la tour de contrôle de l'aéroport de Dorval sont tombés en panne, hier, causant des délais parfois de plusieurs heures dans les arrivées et les départs des avions.

Cette panne a obligé les contrôleurs à utiliser des procédures d'approche beaucoup plus lentes en maintenant des séparations accrues entre les aéronefs mais certains porte-parole du ministère des Transports ont donné à entendre, hier, que les délais étaient causés par une grève du zèle des opérateurs de radar.

Le représentant de la Canadian Air Traffic Control Association, le syndicat qui régit les contrôleurs aériens, a démenti cette rumeur en faisant valoir que le climat était excellent dans les relations entre le ministère et les 26 opérateurs et contrôleurs de Dorval.

Cependant tout le système ILS, dit d'approche de précision, (precision centre) à Dorval, repose sur des radars vieux de 20 ans et qui doivent être remplacés l'automne prochain. On ne savait pas encore, hier soir, quand la panne serait réparée mais, outre les délais désagréables pour les voyageurs, le ministère tenait à préciser que ces problèmes ne causaient aucun danger pour les avions.

Vols directs vers Washington avec Delta

Grâce à des vols l'après-midi ou en soirée... seulement une escale et vous êtes à l'aéroport national de Washington, près du centre-ville. Vous pouvez aussi choisir d'autres vols Delta qui vous conduiront vers l'aéroport international Baltimore Washington. Communiquez avec Delta au 337-5520 ou avec votre agent de voyage. Delta est toujours là.



Détenteur d'un permis du Québec.
Horaires sujets à changement sans préavis.

TECCART

Collège d'électronique moderne

TECCART

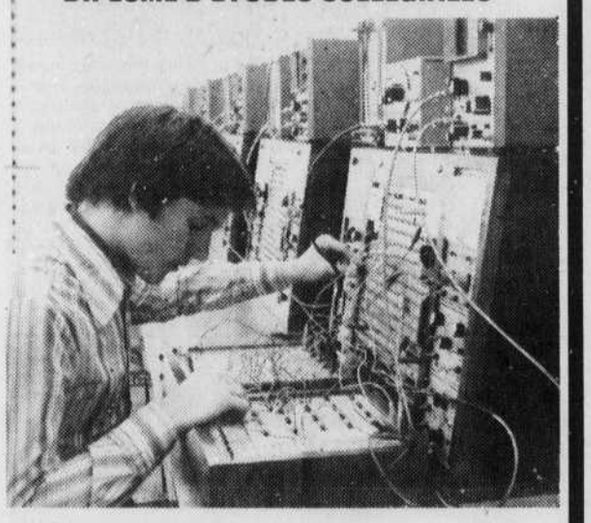
DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

AUX COURS DE JOUR

L'INSTITUT TECCART DISPENSE LE PROGRAMME

ÉLECTRONIQUE No 243.03

ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES



AVANTAGES:

1—Les 6 sessions du cours professionnel normalement échelonnées sur 3 années scolaires sont comprimées en deux années au Teccart en augmentant le nombre de périodes de cours par semaine et en portant la durée de l'année scolaire à 11 mois.

2—PROGRAMME ENRICHI: l'Institut Teccart ajoute des périodes de cours en électronique pour rendre l'enseignement en conformité avec les récents développements surtout dans le domaine de la logique et des circuits intégrés.

3—L'équipement, les guides de manipulation et les nouvelles méthodes d'analyse en laboratoire, assurent une meilleure formation avec un sens pratique plus développé.

PROSPECTUS
FOURNI SUR DEMANDE
526-2501

INSCRIPTION: Pour s'inscrire il faut fournir les documents qui établissent l'éligibilité de l'élève pour le niveau collégial et remplir la formule d'inscription de l'Institut Teccart.

EXAMEN D'ADMISSION: Les candidats seront invités à passer un examen d'admission pour une meilleure évaluation des possibilités de réussite.

INSTITUT TECCART
3155, rue HOCHELAGA, MONTRÉAL
H1W 1G4

COLLÈGE PRIVÉ
DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC
EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Depuis le début des négociations, chaque travailleur de la construction a perdu, en moyenne, près de $400 dollars.

L'Association des employeurs en construction est très heureuse des tergiversations et du prolongement anormal des négociations dans la construction puisque, plus la date de signature est éloignée, plus elle attend pour appliquer le 30 cents d'augmentation auquel les travailleurs auraient théoriquement droit depuis le premier juillet 1979. Les employeurs économisent ainsi quelque 600,000 dollars par semaine et ce sont les travailleurs qui paient. Cette clause a été "négociée" par le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ Construction) qui a obtenu en retour le droit de négocier par métier.

Les négociations par métier, ça donne:

- Une augmentation réelle de 6.7% par année (seulement 4% pour 1979)
- Des écarts inacceptables entre certains métiers
- Des primes et des indemnités différentes, selon qu'on fait partie ou non d'une union influente
- Des semaines de travail normales qui varient de façon exagérée (de 40 à 50 heures par semaine et de 8 à 12 heures par jour)
- Des conditions différentes pour le temps supplémentaire
- La non-reconnaissance de l'ancienneté
- Des chicanes continuelles entre les différentes unions de la FTQ Construction (certaines unions signent une entente et d'autres veulent aller en grève)

La CSD propose donc ceci:

- **Une augmentation moyenne de 9% par année** pendant les trois années de la convention, avec une augmentation de 12% la deuxième année et de 11% la troisième année, de façon à compenser pour l'augmentation minimale de 4% qui aura été accordée la première année (1979) à cause du délai dans l'application de l'augmentation de 30 cents.
- **Le plafonnement à 42½ heures de la semaine normale de travail** (sans perte de privilège pour ceux qui ont déjà la semaine de 40 heures) et à 8½ heures de la journée normale de travail (sans perte de privilège pour ceux qui ont déjà la journée de 8 heures)
- **Temps et demi pour les 2 premières heures supplémentaires** (sans perte de privilège pour ceux qui ont déjà le temps double dès la première heure supplémentaire)
- **Temps double pour toutes les autres heures supplémentaires**
- **La reconnaissance de l'ancienneté**
- **La négociation à une table unique**

La CSD demande au Ministre du Travail:

- L'application immédiate du 30 cents d'augmentation à tous les salariés de la construction
- La formation d'un comité de négociation chargé d'entendre toutes les parties
- La formation d'un comité de médiation si nécessaire
- Un scrutin postal où **tous** les travailleurs pourraient se prononcer sur un éventuel projet de règlement

Il est temps que les négociations se fassent au profit des travailleurs de la construction et non sur leur dos!

La Centrale des Syndicats Démocratiques

Selon le cahier des résolutions et les opinions des délégués

Le congrès d'orientation du PLQ s'annonce houleux

Les organisateurs du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec (PLQ) de la semaine prochaine, qui doit disposer du projet de fédéralisme renouvelé préparé par la commission constitutionnelle du parti, prévoient des assises plutôt houleuses.

La centaine de résolutions soumises au parti par les associations libérales de comté en témoignent, du reste. Les quelque 2,000 délégués qui participeront au congrès de Montréal, du 29 février au 2 mars, se partagent en fédéralistes de stricte observance, notamment en matière de protection des droits linguistiques et de partage des compétences entre Ottawa et les provinces, et en tenants d'un statut plus ou moins particulier pour le Québec.

Même si les résolutions émanant des comtés et qui concernent la protection des droits linguistiques par une charte inscrite éventuellement dans la nouvelle constitution canadienne ne paraissent point les plus importantes en soi, elles menacent, suivant des organisateurs du congrès, d'y susciter de longues discussions.

Deux aspects de cette question retiendront les militants libéraux. D'abord le droit «fondamental», comme le soumet la commission constitutionnelle du parti, «de tout *individu* de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'exiger que son enfant reçoive, *dans la province où il habite*, l'enseignement primaire ou secondaire dans sa langue maternelle».

Les résolutions annoncées affirment que voilà un droit qui va trop loin ou qui est, au contraire, trop restreint. Les premières veulent en limiter l'application dans les provinces données «partout où le nombre le justifie»; d'autres désirent restreindre le droit aux «individus» qui sont ou nés au Canada ou citoyens canadiens ou Canadiens tout court.

C'est le vieux problème, de la précision du critère de la langue maternelle, qu'avait voulu éviter la Charte du français du gouvernement Lévesque en imaginant la fameuse clause «Québec» et en adoptant plutôt pour critère de la langue scolaire la langue et le lieu des études primaires faites par les parents. Maintes résolutions présentées au congrès libéral voudront introduire ici une «clause Canada» pour empêcher les immigrants de langue française ou anglaise de jouir pleinement du droit cité.

A l'inverse, d'autres résolutions demandent de régler la question par un grand coup de hache et «d'assurer que l'enseignement soit dispensé en anglais et en français (50%-50%) pour tous les enfants dans toutes les provinces dès la maternelle». C'est la thèse, radicale, d'une nouvelle génération de Canadiens intégralement bilingues.

Autre sujet de débat: faut-il, ou non, étendre à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick, les obligations déjà imposées au Québec et au Manitoba par la constitution actuelle (et par la loi du Manitoba) d'adopter et de publier leurs lois dans les deux langues officielles, de garantir l'usage des deux langues dans les procédures judiciaires, dans les débats et registres parlementaires? Le document initial de la commission constitutionnelle comprenait cette recommandation; cependant, la résolution-synthèse préparée par le comité des résolutions du congrès ne la contient pas. Elle revient dans d'autres résolutions, émanant des comtés, dont certaines demandent de préciser un pourcentage-seuil de présence francophone pour son application obligatoire dans d'autres provinces.

L'hypothèse du «conseil fédéral», un organisme qui devrait remplacer le sénat canadien et disposer des questions impliquant la juridiction conjointe du fédéral et des provinces, voire de plusieurs provinces, fait l'objet de maintes suggestions d'amendement. Au point que le comité des résolutions n'ose plus proposer, dans son texte synthèse, ni la composition des délégations provinciales (des élus ou non?) de ce conseil, ni la proportion de membres qu'y aurait le Québec, ni les champs précis de sa juridiction. La plupart des résolutions émanant des comtés suggèrent sur ces aspects du conseil fédéral toutes sortes de précisions à caractère technique.

La plupart des autres résolutions touchent le partage des pouvoirs. Plusieurs comtés désirent limiter davantage que ne le fait la commission constitutionnelle les initiatives fédérales en matière de culture et de communications. Dans le premier cas, demande-t-on, le fédéral ne saurait s'engager dans des programmes culturels par le biais de son pouvoir général de dépenser; il ne devrait pas pouvoir «créer» de nouvelles institutions culturelles au Québec sans l'approbation du comité dualiste du conseil fédéral. Quelques résolutions jugent que «le contrôle du contenu» transmis par les médias électroniques doit revenir d'emblée et clairement aux provinces, tout comme la réglementation des programmes.

Par ailleurs, maintes résolutions visent à contrer, dans certains secteurs, la décentralisation préconisée dans le «livre beige» de la commission constitutionnelle. On veut par exemple garder au gouvernement central le contrôle du régime des rentes, de l'assurance-chômage, du service de placement de la main-d'oeuvre, etc.

Dans la même veine, certaines résolutions montrent des réticences à remettre aux provinces (plutôt qu'à garder au fédéral) les pouvoirs «résiduaires» ou non précisés par la constitution.

Enfin, l'accord paraît loin d'être fait sur l'idée d'ajouter la dimension proportionnelle au système de représentation à la Chambre des Communes.

Précisons que les délégués au congrès pourront présenter sur place des résolutions autres que celles contenues dans le cahier que le parti a rendu public hier.

Pétrofina est prête à reprendre les négociations

La compagnie Pétrofina, l'un des quatre raffineurs de l'Est de la métropole actuellement touchés par une grève de ses employés, a fait savoir hier aux représentants de son syndicat qu'elle était prête à les rencontrer pour discuter du rapport de médiation.

L'attitude plus souple de Pétrofina tranche avec celle de Texaco et Shell, qui ont officiellement rejeté les propositions du médiateur provincial. Les syndiqués, pour leur part, avaient accepté le compromis soumis par le médiateur.

La quatrième compagnie touchée par cette grève des Travailleurs unis du pétrole, la Cie Joseph Elie, n'a pas encore émis de commentaire sur le rapport de médiation.

Selon un représentant du syndicat des travailleurs du pétrole, la compagnie Pétrofina a fait parvenir une lettre à tous ses employés pour leur faire état de son intention de rencontrer leurs dirigeants syndicaux. Elle émet toutefois une réserve lorsqu'elle souhaite la poursuite des négociations sans la présence «d'étrangers», une allusion aux conseillers juridiques et syndicaux des négociateurs locaux.

Il s'agit en l'occurrence de M. Bill Butcher et de M. Paul-Émile Gagné, qui représentent la fédération des Travailleurs unis du pétrole et qui tentent de concerter les négociations dans chaque entreprise.

Selon M. Gagné, «le syndicat est prêt à négocier mais les négociateurs des employés de Pétrofina veulent pouvoir s'asseoir devant la partie patronale en compagnie des gens de leur choix.»

Des projets communs pour l'université et l'entreprise

Des relations plus étroites s'imposent entre l'entreprise et l'université pour que celle-ci puisse accomplir l'une de ses missions essentielles qui est d'apporter au développement économique une contribution plus importante et plus diversifiée, a déclaré M. Paul Lacoste devant la Chambre de commerce de Montréal.

Recteur de l'Université de Montréal, qui vient de lancer une campagne de souscription de $24 millions, M. Lacoste a montré que les relations entre l'entreprise et l'université, historiquement difficiles ou malaisées dans la société québécoise, sont aujourd'hui meilleures mais encore insuffisantes.

Beaucoup des diplômés seraient les premiers bénéficiaires d'un raffermissement des relations entre l'université et l'entreprise. Cette dernière, a dit M. Lacoste, pourrait en retirer un grand avantage pour la formation des cadres et spécialistes dont elle a besoin. De meilleures relations, a encore dit le recteur, faciliteraient un accès plus large de l'entreprise aux ressources intellectuelles et scientifiques de l'université; en retour, celle-ci apportera le concours de ses propres compétences, a fait observer M. Lacoste qui devait conclure que la «collaboration se réalisera dans la mesure où, de part et d'autre, on voudra faire tomber certaines barrières, multiplier et poursuivre les contacts et s'imposer la tâche, souvent ardue, de mettre sur pied des projets communs».

Occupation de l'École polytechnique

Les étudiants de l'École polytechnique, affiliée à l'Université de Montréal, ont suscité un certain branle-bas hier en occupant les locaux de leur administration.

Le geste vise à convaincre la direction de l'École de modifier un règlement qui fait peser une menace d'expulsion sur l'étudiant, du début à la fin de son cours.

Que les mauvais étudiants soient remercisé avant d'entamer leur quatrième session demande l'Association des étudiants.

Alimentation en eau et disposition des déchets

L'étude des amendements à la charte de Montréal reportée d'une semaine

QUÉBEC — La Commission parlementaire des Affaires municipales a résolu de poursuivre la semaine prochaine l'étude de deux amendements à la charte de la ville de Montréal qui ont des répercussions sur les autres villes de la Communauté urbaine.

À la demande du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, la commission a résolu de retarder l'adoption des articles relatifs à l'alimentation en eau potable des villes clientes de Montréal et des articles relatifs à la disposition des déchets afin de permettre aux parties en cause de se consulter et de parvenir à un consensus.

Plusieurs villes de la banlieue montréalaise ont témoigné devant la commission parlementaire leur opposition au projet d'amendement de la ville de Montréal.

L'administration municipale propose pour toutes ses villes clientes, y compris celles dont le réseau d'aqueduc appartient à Montréal, de les facturer directement. Pour certaines villes de banlieue, Westmount, Outremont, Saint-Pierre, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est cet amendement à la charte de Montréal signifie un accroissement des dépenses administratives relatives à l'envoi et à la perception de la taxe d'eau. Jusqu'à cette année, Montréal envoyait son compte directement au consommateur.

Sur cet aspect des modifications proposées, le ministre des Affaires municipales a été très clair: «Assumez vos responsabilités. No taxation without representation. Alors prélevez vos taxes.»

La plupart des municipalités de banlieue se sont résignées devant l'attitude du ministre et ont donné leur accord sur le fond de l'amendement qu'il a proposé. La ville de Montréal devra désormais indiquer au mois d'août, chaque année, le prix de l'eau pour l'année suivante et, en cas de désaccord, la Commission municipale tranchera le litige, avant le premier novembre.

Depuis quelques années, Montréal et les villes de banlieue se sont livrées bataille au sujet du prix de l'eau potable. En décembre dernier, la Commission municipale a rendu une décision à ce sujet. Deux municipalités, Montréal-Nord et Saint-Laurent, contestent la compétence de la Commission municipale particulièrement en ce qui a trait aux effets rétroactifs de sa décision.

Dans d'autres amendements à sa charte, Montréal réclamait des pouvoirs afin de réglementer et de définir les normes, les installations et les équipements pour la disposition des déchets.

En commission parlementaire, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a admis que l'administration municipale faisait volte-face en réclamant pour elle-même des pouvoirs qu'elle laissait, en mai dernier, à la Communauté urbaine.

«Contrairement à certains autres règlements de la Communauté qu'il s'agisse du contrôle des aliments ou encore de l'assainissement de l'air, les lieux d'enfouissement sont des lieux physiques à l'intérieur d'une ville, et ceci pose toute la question de l'hygiène, de la salubrité, de l'aménagement du territoire... Je pense que la ville doit rester le maître d'oeuvre de son aménagement», a dit M. Lamarre.

L'administration municipale, s'appuyant sur la nouvelle loi relative aux ententes intermunicipales, souhaiterait prendre à sa charge la gestion des déchets et conclure avec d'autres municipalités des ententes de services. M. Lamarre croit que l'île de Montréal, avec les lieux d'enfouissement qu'elle possède déjà ou qu'elle pourrait mettre en exploitation dans des anciennes carrières, pourrait se diviser en trois grandes zones, l'est, le centre et l'ouest, administrées par des ententes intermunicipales sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à la CUM.

Le président de la Conférence des maires de banlieue, M. Jean Corbeil, maire d'Anjou, avait protesté devant la commission parlementaire en s'appuyant sur la loi de la CUM et sur les démarches entreprises depuis près de trois ans à la communauté sur la gestion des déchets.

Études en théologie

La FACULTÉ DE THÉOLOGIE du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant aux grades canoniques et civils suivants:

- **1er cycle:** — certificat d'études en théologie (un an)
  — baccalauréat en théologie: B. Th. (3 ans)
- **2e et 3e cycles:** — maîtrise en théologie: M. Th. (un an après le B. Th.)
  — maîtrise ès arts en théologie: M.A. Th. (2 ans après le B. Th.)
  — Ph. D. en théologie (2 ans après le M. Th.)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Collège dominicain de philosophie et de théologie

96, avenue Empress
Ottawa, Ontario K1R 7G2 Tél.: (613) 233-5696, 233-5697

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

Université de Montréal
Département de science politique

Cycle de six conférences publiques sur le
RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

21 février - **La question nationale et le projet de souveraineté-association**
G. Bergeron, professeur, département de Science politique, Laval.
G. Bernier, professeur, département de Science politique, U. de M.
G. Bouthillier, professeur, département de Science politique, U. de M.

28 février - **Les expériences de souveraineté-association dans le monde**
a. Le cas latino-américain
G. Ducatenzeiler, professeur, département de Science politique, U. de M.
b. Le cas scandinave
E. Orban, professeur, département de Science politique, U. de M.
c. Le cas du marché commun européen
D. Seiler, professeur, département de Science politique, UQAM.

6 mars - **Fédéralisme renouvelé et souveraineté-association: le débat économique**
G. Doftaler, professeur, département de Science économique, UQAM
B. Bonin, professeur, École nationale d'administration publique
P.-P. Proulx, professeur, département de Sciences économiques, U. de M.

13 mars - **La voie du référendum**
R. Boily, professeur, département de Science politique, U. de M.
G. Bourassa, professeur, département de Science politique, U. de M.
R. Burns, ancien ministre

20 mars - **Le pari québécois de la souveraineté-association**
G. Paquette, député, Assemblée nationale du Québec
P. Soldatos, professeur, département de Science politique, UQAM

27 mars - **Le choc politique des options**
R. Bourassa, ancien premier ministre du Québec
P. Bourgault, professeur, département de communications, UQAM

Ce cyle de conférences est offert, en collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente comme contribution à ce débat historique.

Lieu et heure: Pavillon central, salle Z-110, de 19 h 30 à 22 h 30.

Entrée gratuite *Information:*
343-6090



La campagne de Nkomo est gênée

SALISBURY (AFP) — La présence «d'hommes armés» a empêché le Front patriotique de M. Joshua Nkomo de faire librement sa campagne électorale dans des districts entiers de l'est et du centre du pays, a annoncé hier un dirigeant de ce parti.

Le secrétaire général adjoint du Front patriotique (ancien nom de l'alliance de la ZANU de M. Robert Mugabe et de la ZAPU de M. Nkomo, repris par ce dernier seul), M. Ariston Chambati, s'est gardé d'identifier ces «hommes armés», mais il visait clairement les guérilleros de l'ancien allié dans la guerre, M. Mugabe, dont plusieurs milliers d'hommes, selon l'administration britannique, sont restés cachés dans la brousse en violation du cessez-le-feu.

M. Chambati a également blâmé les forces auxiliaires favorables à l'évêque Abel Muzorewa pour des «actes d'intimidation politique et de violence» dans les zones rurales du pays.

Il a demandé au gouverneur britannique, Lord Soames, d'agir immédiatement pour redresser la situation. «Si ces activités ne cessent pas, il ne peut y avoir d'élections libres et honnêtes», a-t-il dit, estimant que si la situation persistait, ce serait «une défaite du suffrage universel».

L'administration britannique a publié lundi une carte du pays sur laquelle étaient désignées les zones dans lesquelles aucun autre parti que celui de M. Mugabe n'a pu faire campagne.

Le gouverneur britannique rencontre cette semaine les leaders des neuf partis qui se présentent aux élections du 27 au 29 février, pour discuter du problème de «l'intimidation politique». On s'attend à ce qu'il prenne des mesures qui pourraient aller jusqu'à l'exclusion du vote de régions entières où, à ses yeux, la campagne n'aura pas été libre.

C'est la première fois que le Front patriotique de M. Nkomo critique aussi ouvertement les insurgés fidèles à M. Mugabe. Les remarques de M. Chambati viennent compliquer les possibilités d'alliance entre les deux partis pour former un éventuel gouvernement après les élections. M. Mugabe avait pris l'initiative de rompre l'alliance au sein de l'ancien Front patriotique pour se présenter seul, mais paraît aujourd'hui rechercher un accord avec son ancien partenaire.

De son côté, le Conseil national africain unifié de l'évêque Muzorewa, qui tente de remonter la pente, organise à partir d'aujourd'hui dans la cité noire de Highfield, au sud de Salisbury, une grande kermesse politique de quatre jours, où seront distribuées gratuitement boissons et nourriture.

L'Afrique du Sud aurait monté un arsenal atomique avec l'aide de pays occidentaux

LONDRES (AP) — Il existe de très fortes preuves d'après lesquelles l'Afrique du sud a mis au point un petit arsenal atomique grâce à l'assistance technique des États-Unis et d'autres pays occidentaux, a déclaré hier M. Dan Smith, spécialiste britannique des questions de défense.

Il a tenu toutefois à préciser qu'il n'y a actuellement aucune preuve certaine que l'Afrique du sud dispose déjà d'armes nucléaires, ou qu'elle ait rassemblé le matériel nécessaire pour en fabriquer.

M. Smith a rassemblé ses informations dans un rapport intitulé «La capacité nucléaire de l'Afrique du sud», publié en collaboration avec le Centre des Nations-Unies contre l'apartheid et diffusé par le Mouvement britannique contre l'apartheid.

Il y étudie la façon dont l'Afrique du sud a mis au point une technologie nucléaire depuis 1949, avec l'aide de pays étrangers, et passé en revue certaines preuves de l'utilisation de cette compétence civile pour fabriquer des armements nucléaires.

«Le régime blanc de l'Afrique du sud, explique-t-il, n'a jamais reconnu officiellement qu'il dispose d'armements nucléaires ou qu'il ait mis en oeuvre un programme pour en mettre au point ou en fabriquer, ou encore qu'il ait l'intention d'entreprendre un tel programme à une date future. Cependant, ce régime s'est toujours abstenu de démentir formellement qu'il puisse se procurer des armements nucléaires.»

La conclusion sans équivoque que tire M. Smith est que l'Afrique a effectivement la capacité de fabriquer des armements nucléaires et qu'il se peut qu'elle ait produit suffisamment de matériaux au niveau des armements pour fabriquer quatre armes nucléaires de la taille de celle d'Hiroshima. La bombe atomique que les Américains avaient lancée le 6 août 1945 sur la ville japonaise avait une puissance de destruction égale à 20,000 tonnes de t.n.t.

Les pays qui ont permis à l'Afrique du sud d'atteindre la capacité nucléaire seraient, outre les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'ouest, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, le Canada, Israël, le Japon et l'Iran à l'époque du chah.

En concluant en 1957 un accord d'assistance nucléaire avec l'Afrique du sud, dans le cadre d'un programme intitulé «Des atomes pour la paix», les États-Unis ont joué un rôle prépondérant. Au milieu de 1977, 155 spécialistes américains du nucléaire s'étaient rendus en Afrique du sud et 90 Sud-Africains avaient suivi une formation aux États-Unis.

Bien que l'on en soit réduit aux hypothèses sur l'existence éventuelle d'une bombe atomique sud-africaine, M. Smith relève deux événements récents qui permettent de croire que l'Afrique du sud a une capacité nucléaire.

Le 22 septembre 1979, un satellite américain de détection des explosions nucléaires dans l'atmosphère a enregistré un double éclair lumineux dans l'Atlantique-sud, au sud du Cap de Bonne-Espérance: la «signature» d'une petite explosion atomique de 2,5 à 3 kilotonnes. La C.I.A. a fait état de manoeuvres secrètes de la marine sud-africaine dans cette zone à la même époque.

La Libye est accusée d'avoir suscité des incidents au Tchad

N'DJAMENA (AFP) — Un incident entre combattants des Forces armées du nord (FAN) de M. Hissène Habré, ministre de la Défense, a fait hier huit morts à Ndjaména, apprend-on de source FAN.

Cet incident a eu lieu au début de la matinée dans un poste de commandement des FAN du quartier de Diguel, au nord-est de la capitale.

Selon un responsable des FAN, une dizaine de combattants de ce PC «soudoyés par des agents manipulés par la Libye» ont, au moment de la relève, tué trois de leurs camarades dans leur lit, et se sont emparés du poste. Aussitôt alertés, les responsables des FAN ont envoyé une délégation pour négocier. Des tirs ont alors éclaté, au cours desquels quatre combattants en rébellion ont été tués ainsi qu'une femme.

Le chef de ce groupe a été arrêté avec certains de ses compagnons qui ont avoué avoir touché de l'argent de la Libye par le biais d'agents tchadiens, indique-t-on de même source.

Dans un communiqué diffusé par Radio-Tchad, le vice-président du conseil de commandement des FAN (CCFAN), M. Idriss Miskine, a affirmé que cet «incident meurtrier était l'oeuvre d'agents à la solde de la Libye qui tentent, par la force et la corruption, de semer le désordre pour déstabiliser notre patrie».

VIENNE

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Des tanks dans les rues de San Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Les syndicats de gauche salvadoriens ont lancé hier un mot d'ordre de grève générale de 24 heures, alors que pour la première fois depuis plusieurs semaines, on a pu voir des tanks dans San Salvador.

La Fédération nationale des syndicats des travailleurs salvadoriens (Fenastras), qui a organisé cette grève, affirme contrôler 80,000 travailleurs et 25 organisations.

Les forces de sécurité ont également renforcé leur dispositif autour de la capitale. Le syndicat de l'industrie électrique a, pour sa part, annoncé une coupure de courant de deux heures et demi dans tout le pays pour soutenir le mouvement de la Fenastras. La très représentative Association nationale des entreprises privées (ANEP-industrie et commerce), a également invité ses adhérents à cesser le travail.

Par ailleurs, on indiquait de sources informées que la junte, formée de deux militaires et de trois civils, est divisée sur la manière de faire face aux tensions. Des pressions semblables avaient préludé en décembre dernier aux démissions des trois civils de la junte, remplacés par trois autres civils, deux démocrates-chrétiens et un indépendant. On déclare, de sources dignes de foi, que les éléments de droite et de gauche de l'armée exigent la démission des chrétiens-démocrates.

Mardi, 5,000 membres du bloc révolutionnaire populaire, plus importante organisation de la gauche salvadorienne, avaient manifesté pour protester contre la politique des autorités. De nombreux magasins étaient fermés par crainte d'incidents, qui n'ont pas eu lieu.

Psychothérapie
S. Couturier,
MA. Psy.
• Échec scolaire
• Enfance inadaptée
• Problèmes conjugaux
Sur rendez-vous:
271-1567

13%
intérêts payés à l'échéance

La banque d'aujourd'hui vous offre un nouveau certificat de dépôt pour un temps limité*:
• dépôt minimum: $5,000
• durée: 364 jours
• rachetable à échéance seulement
• non négociable

Renseignez-vous auprès de la succursale de la Banque Nationale la plus près de chez-vous.
*Conditions sujettes à changement sans préavis.

BANQUE NATIONALE
La banque d'aujourd'hui

La carte de la démocratie

Une oeuvre collective

Députés, citoyens et organismes
Le dialogue amorcé entre la population, ses représentants et la **Commission de la représentation électorale du Québec** fait partie d'une démarche bien établie dans la Loi.

Les députés, porte-parole des citoyens à l'Assemblée nationale, sont des interlocuteurs de premier plan au chapitre de la carte électorale québécoise et les audiences publiques spéciales qui leur sont consacrées font directement appel à leur compétence. Toutefois, comme on le sait, tout citoyen peut intervenir dans ce débat démocratique, en utilisant les voies décrites dans les médias ou en s'informant auprès de la **Commission de la représentation électorale du Québec.**

Hypothèses de travail
La prochaine mise à jour de la carte électorale du Québec porte sur le cinquième et dernier rapport de l'ancienne Commission (C.P.R.D.E.) qui doit être révisé avant le 31 mars 1980. La diffusion des principaux éléments de ce cinquième rapport met à la portée de tous les intéressés les hypothèses de travail sur lesquelles doit se prononcer la **Commission de la représentation électorale du Québec;** toute autre hypothèse peut donc être soulevée, d'ici le 1er mars 1980, en termes de circonscriptions à maintenir, à modifier ou à créer, quels que soient les énoncés de ce cinquième rapport. **Les Commissaires prient les électeurs de noter qu'une circonscription qui n'est pas affectée par le cinquième rapport pourrait possiblement l'être dans leur rapport du 31 mars 1980.**

Conclusions ayant force de loi
Le découpage de la nouvelle carte électorale qui vaudra lors des prochaines élections générales au Québec—sans affecter les élections partielles ou le référendum annoncé, d'ici là—repose sur de nouvelles bases démocratiques. L'apport des députés, citoyens et organismes québécois dans cette oeuvre collective vaut d'autant plus que les conclusions de la **Commission de la représentation électorale du Québec** auront force de loi.

Les facteurs à débattre autour des circonscriptions projetées par l'ancienne Commission ne reposent pas uniquement sur des considérations numériques. Les dimensions géographiques, humaines et légales de la question constituent le véritable enjeu; elles appellent des solutions qui seront, dans toute la mesure du possible, équitables pour tous. C'est par le dialogue qu'on y parviendra.

Centre d'information de la Commission de la représentation électorale du Québec
915, boulevard Charest est
Québec (Québec) G1K 7W9
(418) 643-9870
(frais virés acceptés)

La carte de la démocratie
Commission de la représentation électorale du Québec

Les syndicats britanniques irrités par la limitation de leurs pouvoirs

LONDRES (AFP) — La décision du gouvernement britannique de limiter les pouvoirs syndicaux a provoqué hier un regain de violence aux portes des usines sidérurgiques privées, où quatre membres d'un piquet de grève «secondaire» ont été blessés et 29 autres arrêtés après de violentes échauffourées avec la police.

Le gouvernement avait annoncé mardi à la Chambre des communes son plan de limitation des pouvoirs syndicaux destiné principalement à lever l'immunité des piquets de grève «secondaires», placés devant les entreprises non directement concernées par un conflit du travail. A l'annonce de ces mesures, les principaux dirigeants syndicaux avaient averti le gouvernement qu'il prenait le risque d'une grave confrontation avec les travailleurs, comparable à celle qui avait entraîné la chute de l'équipe du premier ministre conservateur Edward Heath, en 1974.

Hier matin, plus d'un millier de grévistes de la British Steel Corporation (aciéries natinalisées) paralysée depuis le 2 janvier, auxquels se sont joints des mineurs, ont monté des piquets «secondaires» aux portes de l'aciérie de Sheerness (estuaire de la Tamise), l'une des rares entreprises privées à ne pas s'être jointe au conflit de la BSC.

Les grévistes se sont heurtés à des effectifs policiers considérablement renforcés, qui viennent de recevoir du ministre de l'Intérieur des consignes de fermeté pour garantir la liberté du travail, et, après quelques échauffourrées, dix manifestants ont été arrêtés et quatre autres, dont une femme, blessés.

En Écosse, dix-neuf personnes appartenant à un piquet de grève d'une aciérie privée de Wish ont été arrêtées après des affrontements avec les forces de l'ordre. Les négociations entre la BSC et les quelque 100,000 grévistes sont au point mort dans l'attente d'une nouvelle rencontre «de la dernière chance» demain entre syndicats et direction.

Les syndicats ont réduit leur revendication d'augmentation des salaires de 20 à 18 pour cent, tandis que la direction s'en tient toujours à une offre de 14 pour cent.

Peu après, les représentants syndicaux des 28,000 mineurs du sud du Pays de Galles ont décidé d'observer un mouvement de grève à partir de lundi prochain.

Ce mouvement d'une durée indéterminée a pour but de protester contre la fermeture de plusieurs aciéries au Pays de Galles et le licenciement qui en résulte de près de 20,000 mineurs.

La grève des mineurs en 1974, rappellent les observateurs, avait entraîné la chute du gouvernement conservateur de M. Edward Heath alors au pouvoir.

Le gouvernement et le patronat ont cependant enregistré un succès notable hier après le vote par les ouvriers de l'usine British Leyland de Longbridge (près de Birmingham), rejetant le recours à la grève pour obtenir la réintégration d'un délégué d'atelier communiste, licencié en novembre dernier pour s'être opposé au plan de restructuration de l'entreprise automobile nationalisée.

Le gouvernement Van Agt menacé

LA HAYE (AFP) — La démission du ministre des Finances des Pays-Bas, M. Frans Andriessen, démocrate-chrétien, 51 ans, annoncée hier soir, risque d'entraîner à brève échéance la chute du gouvernement, estiment les observateurs à La Haye.

Une crise grave avait éclaté il y a deux semaines à propos des dépenses de l'État dans le cabinet de coalition démocrate-chrétienne et libérale, dont son chef, M. Andreas Van Agt, tentait vainement de maintenir l'unité.

Le ministre des Finances et les six ministres libéraux exigeaient que le budget soit amputé de 4 milliards de florins (sur 100 milliards de dépenses prévues) afin de ne pas alourdir l'endettement de l'État. Neuf ministres démocrates-chrétiens se sont opposés à ces coupes, dont ils craignent les conséquences sociales.

Lundi, le gouvernement avait affirmé avoir trouvé une solution à la suite d'un vote secret au sein du cabinet, mais il s'était refusé à en communiquer le contenu au Parlement par crainte que les mêmes divisions lézardent la majorité parlementaire. C'est au moment où la Chambre, unanime, sommait le gouvernement de s'expliquer, que le premier ministre lui a communiqué la démission du ministre des Finances.

États-Unis: des canons au détriment du beurre

WASHINGTON (AFP) — La priorité que les États-Unis vont accorder aux dépenses d'armement au cours des prochaines années pour s'opposer à «l'expansionnisme soviétique», va contribuer à relancer l'économie américaine mais risque également de provoquer un certain mécontentement social.

Il semble dès à présent difficile de vouloir augmenter, comme l'a proposé le président Carter, les dépenses militaires de plus de 90 milliards de dollars d'ici 1985 et de réduire le déficit budgétaire au maximum sans procéder à des coupes sombres dans certains programmes sociaux.

La politique du «beurre et des canons» que le président Lyndon Johnson avait cru pouvoir mener au moment de la guerre du Vietnam a finalement contribué à sa chute. «Je veux être le président qui aide les pauvres et qui met fin à la guerre», avait-il déclaré en 1965.

La machine de guerre de plus en plus coûteuse ne lui a pas permis de réaliser son rêve de la «grande société» qui prévoyait de nombreux programmes d'aide en faveur des plus déshérités.

Certains économistes redoutent aujourd'hui que la course aux armements se fasse au prix d'une plus forte inflation alors que la hausse du coût de la vie a été l'an dernier aux États-Unis de 13,3 pour cent, le plus élevé depuis 33 ans.

Une période florissante s'ouvre par contre pour l'industrie de l'armement aux États-Unis. «La plupart des industries vont bénéficier d'un retour à la guerre froide», estime un économiste de Washington, M. Michael Evans.

Petits et grands fabriquants d'armes vont en effet profiter des milliards que le Pentagone s'apprête à dépenser pour commander de nouveaux missiles, chars, avions et navires de guerre.

«Le nouveau Jimmy Carter fait tourner l'industrie de l'armement à plein régime» écrivait récemment le Washington Post.

Sur les 158,2 milliards de dollars prévus par le budget de la défense en 1981, près de 30 pour cent vont être consacrés à l'achat de nouveau matériel.

La force d'intervention rapide de 100.000 hommes dont les États-Unis vont se doter pour pouvoir défendre leurs intérêts partout dans le monde et notamment dans la région du Golfe, va contribuer à remplir les carnets de commande de l'industrie de l'armement.

Les chantiers navals, dont certains étaient menacés de faillite, sont maintenant assurés de construire 95 navires de guerre pour la US Navy au cours des cinq prochaines années.

Dans l'industrie aéronautique, trois grands constructeurs Lockheed, Boeing et McDonnell Douglas sont en concurrence pour décrocher un fabuleux contrat de 50 avions-cargo géants CX dont l'armée a besoin pour transporter les hommes et le matériel de la force d'intervention rapide.

Plusieurs firmes envisagent déjà d'embaucher de nouveaux ouvriers pour pouvoir satisfaire toutes ces commandes.

L'intervention soviétique en Afghanistan et le revirement qu'elle a entraîné aux États-Unis en matière de politique militaire a eu un autre effet bénéfique sur l'économie américaine: stabiliser le cours du dollar.

Bonn et Washington en partie d'accord

BONN (AFP) — Les États-Unis et la R.F.A. font une analyse commune de la crise Est-Ouest mais ne sont pas encore parvenues à une identité de vues totale sur la riposte de l'Occident à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Telle est l'impression qui s'est dégagée hier auprès des observateurs après la visite à Bonn de M. Cyrus Vance au cours de laquelle le secrétaire d'État américain a eu cinq heures d'entretien avec le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, et un déjeuner de travail de deux heures et demie avec le chancelier Helmut Schmidt.

M. Vance, estime-t-on, a apparemment atteint à Bonn, première étape de sa tournée européenne, l'objectif limité que, selon un haut fonctionnaire de son entourage, il s'était fixé: la recherche d'une nouvelle politique occidentale plutôt que la prise de mesures de rétorsion concrètes.

Au cours d'une conférence commune avec M. Genscher, M. Vance a souligné que ses entretiens avec les dirigeants allemands, qu'il a qualifiés d'extrêmement utiles avaient fait ressortir une large concordance des vues et montré l'utilité du processus de consultations entre les États-Unis et leurs alliés.

De son côté, M. Genscher a souligné qu'Allemands et Américains avaient constaté une identité de vues sur des aspects importants de la stratégie occidentale globale que les États-Unis s'efforcent de mettre au point avec leurs alliés après l'intervention soviétique en Afghanistan.

«Subjectivement», Tito se sent mieux

BELGRADE (AFP) — Un adverbe judicieusement introduit dans un bulletin médical de trente et un mots a mis en émoi hier toute la colonie journalistique de Belgrade, à l'affût du moindre détail sur l'évolution de l'état de santé du président Tito.

Cet adverbe, «subjectivement», n'a certainement pas été placé par hasard dans le maigre bulletin de santé par lequel, quotidiennement, une équipe médicale avare de détails rend compte de l'évolution de la maladie du chef de l'État.

Ainsi, a-t-on appris, le président Tito «se sent subjectivement mieux», et pourtant «son état est inchangé». Une façon comme une autre, tout d'abord, d'indiquer que le maréchal, que l'on savait avoir été plongé pendant plusieurs jours dans un état semi-comateux entrecoupé de moments plus ou moins longs de lucidité, se trouvait hier matin pleinement conscient, suffisamment du moins pour commenter lui-même son propre état.

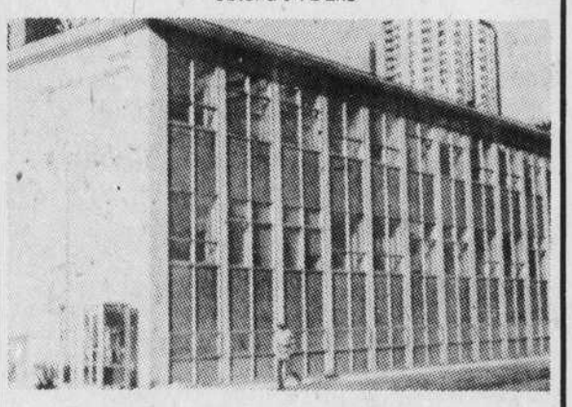
Mais cette bonne nouvelle a son revers, également exprimé par ce même adverbe: il ne faut pas, semblent avertir les médecins, se fier au mieux que ressent le patient pour juger de la gravité de son état, qui persiste.

C'est ainsi du moins que ce petit mot supplémentaire a été interprété, et rien n'a été fait du côté officiel pour contredire cette interprétation.

Il n'en demeure pas moins que la résistance de Tito devant la maladie n'a pas fini d'étonner ses compatriotes, même si ceux-ci n'osent pas réellement reprendre espoir. Hospitalisé depuis quarante jours, amputé d'une jambe il y a un mois à l'âge de 87 ans, souffrant de troubles rénaux, son organisme usé s'affaiblissant «inexorablement», selon l'expression d'un de ses proches, il n'en continue pas moins de livrer un formidable combat contre la mort.

La vie du pays n'en est pas arrêtée pour autant. Le mécanisme de la succession imaginé par Tito lui-même a été mis en place avec succès dès le début de sa maladie et tous les rouages du pouvoir, au sein du Parti comme de l'État, fonctionnent normalement.

COLLÈGE
DU
CONSERVATOIRE LASSALLE
Diplôme d'études collégiales (D.E.C)
obtenu en 2 ans



Concentration: Communication
Théâtre
histoire — français — philosophie
JOUR ou SOIR
Test d'admission: 8 mars

Pour renseignements, prospectus ou admission
288-4140
3505, rue Durocher
Montréal H2X 2E7

Collège privé reconnu d'intérêt public
Permis no 749569

Possibilité de prêts et bourses

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)



(Photo Armour Landry)

- nous avons un corps professoral expérimenté et compétent
- nous croyons encore au principe de l'excellence
- et nous assumons la responsabilité de l'encadrement des étudiants.

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des admissions
Cours collégial
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 Poste 262 ou 337.



c'est toutes nos succursales reliées à la vôtre pour mieux vous servir

Avec le temps qui vous presse, et ces milliers de choses à faire dans une journée, vous n'avez pas toujours l'occasion de passer à votre succursale de la Banque d'Épargne. Ou il vous est tout simplement impossible de courir à l'autre bout de la ville avant l'heure de fermeture.

Afin de faciliter vos transactions bancaires en toutes circonstances, vous faites maintenant partie du **RÉSEAU** de la Banque d'Épargne. Vous êtes relié à votre succursale par toutes nos autres succursales.

Le RÉSEAU vous permet, sur simple preuve d'identité, d'effectuer toutes vos transactions bancaires sur chacun de vos comptes, à la succursale de votre choix, comme si vous étiez à la vôtre.

Que ce soit pour:

- une mise à jour de votre livret;
- un dépôt ou un retrait; *
- un virement de fonds; *
- un versement sur un prêt personnel ou sur un prêt hypothécaire.

* Le montant maximum d'une remise ou d'un retrait est de $500.

LE RÉSEAU, un nouveau service de la Banque d'Épargne.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Parce que!

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Le 18 février et le référendum

PAS plus qu'en mai dernier, on ne peut tordre les résultats des élections fédérales au Québec pour leur faire prédire les résultats du référendum de juin prochain. La tentation est forte, dans le camp fédéraliste, d'assimiler la victoire personnelle écrasante de Pierre Trudeau à une victoire de sa thèse constitutionnelle et le premier intéressé y cède lui-même. Dès son discours triomphal de lundi soir, il recommençait à bercer le Canada anglais d'illusions en lui présentant sa performance comme une quasi unanimité québécoise en faveur du «Canada d'abord». De même, dans le camp souverainiste, cette quasi unanimité se retrouve interprétée comme une «solidarité» devant le Canada anglais, qui ne serait pas loin d'une forme plus ou moins consciente de sécession. Un bon sondage, mené au cours des prochains jours, vaudrait mieux que toutes ces spéculations; car on sait fort bien — toute une décennie de variations politiques sur la scène provinciale est là pour le prouver — qu'il y a de tout dans le vote Trudeau: de la fascination pour un personnage singulier, du fédéralisme solide, du calcul stratégique pour envenimer les relations Québec-Ottawa, de la solidarité francophone, ou plus simplement de l'habitude et de la tradition.

Ce n'est pas l'ampleur du balayage ou la progression du vote libéral, passé de 62% à 68% des suffrages, qui influencera le référendum, mais bien la position de force redonnée au Parti libéral fédéral par son retour au pouvoir. Les souverainistes qui s'accommodent de ce retour en espérant qu'il aura un effet boomerang, qu'il provoquera une impression de puissance telle que les Québécois voudront l'équilibrer par un OUI, comme le suggérait mardi M. Lévesque, négligent une chose: les troupes de M. Trudeau viennent de retrouver une tribune prestigieuse, une machine puissante carburée par des moyens gouvernementaux, et une indépendance de tir que la petite loi québécoise sur le référendum peut difficilement encadrer. Pour l'instant, la seule influence directe et certaine des résultats de lundi sur le référendum est de rendre la partie féroce.

■

Au cours des derniers jours de la campagne électorale, des rumeurs planifiées dans l'entourage du nouvel ancien premier ministre racontaient que celui-ci avait été assez impressionné par les résultats de la stratégie modeste et tranquille de M. Clark au Québec, et qu'il pourrait bien l'imiter une fois le pouvoir reconquis. Ce serait bien étonnant, quoique fort souhaitable. M. Clark, on s'en souvient, avait envoyé aux oubliettes la loi fédérale sur le référendum, démantelé les petits et grands groupes (Tellier, Lefebvre) officiels et officieux, qui servaient à la fois de quartier général et de commandos surveillant et répliquant aux mouvements du gouvernement du Québec, et choisi surtout de ne pas répliquer aux attaques rituelles en provenance de la vieille capitale.

Même si M. Trudeau avait perdu son goût de la bataille de rues, ses conditions de travail ne sont pas celles de M. Clark. La soixantaine de députés québécois qu'il ne pourra faire entrer au cabinet n'aura rien d'autre à se mettre sous la dent, au cours des prochains mois, que le référendum. Leurs pressions ainsi que celles de ses anciens conseillers, que le gouvernement conservateur a dispersés sans les écarter complètement, rendent l'apaisement peu probable, d'autant plus que les élus québécois à Ottawa, à force de triompher sur des adversaires invisibles, ont tendance à donner eux-même aux péquistes le statut d'opposition officielle à leur parti. Il ne sera pas facile de les tenir en laisse.

Revigoré, disponible et enrichi des moyens du pouvoir, le Parti libéral fédéral choisira donc probablement d'être le plus visible possible durant la campagne référendaire, et nombreux sont les souverainistes qui prédisent une querelle fédérale-provinciale Trudeau-Ryan qui ferait éclater à leur profit le camp fédéraliste. Il serait étonnant que M. Trudeau, dont l'obsession et la fin dernière de la vie politique est la défaite du «séparatisme» québécois, tombe dans un piège aussi simple même s'il entretenait d'énormes réticences devant le provincialisme du PLQ.

Il tentera plutôt de faire front commun et c'est sur la qualité de ce front commun que les Québécois jugeront des chances d'avenir du «fédéralisme renouvelé» qu'on leur promet. Tout au long de sa campagne électorale, M. Trudeau a eu recours à une grossière feinte là-dessus; il a fait semblant de bien recevoir le document constitutionnel du PLQ mais n'est jamais allé plus loin que de le trouver «intéressant et sérieux». S'il essaie de se rendre jusqu'en juin en poursuivant cette restriction mentale et en refusant de se commettre sur le sens fondamental du document, il faudra en conclure qu'un gouvernement Ryan n'aurait pas plus de succès avec lui, autour d'une table de négociations, qu'un gouvernement Johnson ou Bourassa. C'est cela, bien plus que les petites querelles de prestige des députés fédéraux et provinciaux, qui menace désormais d'être le boulet du Parti libéral du Québec dans la campagne.

L'un des indices les plus intéressants des intentions de M. Trudeau viendra au cours des prochains jours, lors de la formation de son cabinet. Le portefeuille des Affaires fédérales-provinciales, s'il retourne à un Marc Lalonde ou s'il va à un Jean Chrétien, qui ne rêvent que d'en découdre avec les péquistes et pour qui la pensée constitutionnelle Trudeau est un dogme, annoncera fort bien la couleur.

■

Le Parti québécois a pour sa part retrouvé son vieil ennemi et sa bête noire, et il faudra bien qu'il le combatte au lieu de se plaire à croire qu'il finira par s'évanouir. Car un autre des résultats de la victoire libérale de lundi a été de ramener le Parti québécois sur le terrain difficile qu'il ne devrait jamais quitter, celui de la réalité et des idées. Après le mois de mai dernier, il comptait sur une question superétapiste et sur l'image d'un pouvoir fédéral vidé du **French power**, déjà un peu étranger, pour glisser tout doucement vers le OUI. Aujourd'hui, il semble compter sur les querelles intestines des fédéralistes.

Le PQ a toujours traité la vieille ambivalence de ses sympathisants, ceux qui votent pour lui à Québec mais libéral à Ottawa, comme un phénémène «familial» de peu d'importance. C'est pourtant ce phénomène qui est au coeur de la bataille des prochains mois, ce groupe dont le coeur et les idées balancent qui devra enfin choisir. Avec Pierre Elliott Trudeau aux commandes, les souverainistes ne peuvent plus s'en tirer avec des expédients, ou raconter que son retour au pouvoir n'est qu'un accident temporaire. Il y restera, on peut s'en douter, le temps qu'il faudra.

Lise BISSONNETTE

ACTUALITÉ

L'après 18 février: le Parti libéral

par Robert Décary

Il faut reconnaître le flair politique du Parti libéral du Canada. Malheureux dans une Opposition qui paraît davantage convenir à ses rivaux, il a su faire sa chance au moment opportun et profiter de l'inexpérience et de la naïveté de son adversaire principal, le Parti conservateur. La compagne libérale fut l'une des plus cyniques et des plus malhonnêtes de l'histoire, soit. Mais le Parti libéral a repris le pouvoir, et il importe peu, désormais, de s'apitoyer sur la manière dont il s'y est pris.

Le Parti libéral, s'il a gagné la bataille du 18 février, n'a point encore gagné la guerre. Blanchi à l'ouest de Winnipeg, pour la première fois depuis le raz-de-marée conservateur de John Diefenbaker en 1958, il doit, une fois de plus, apprendre à diriger le pays comme si l'Ouest en faisait encore partie. Ce ne sera pas une tâche facile. Le sentiment croissant d'aliénation de l'Ouest, qui avait eu un court répit de neuf mois, est plus justifié, aujourd'hui, qu'il ne le fut jamais. Au moins, en 1972 et en 1974, quand les libéraux formaient le gouvernement, l'ouest était-il représenté par sept et treize députés respectivement. Et quand, en 1979, les libéraux n'avaient élu que trois des leurs, au moins le gouvernement était-il conservateur et l'ouest y était-il surreprésenté. Aujourd'hui, c'est le grand vide, et le grand silence, et il y a peu de chose que le premier ministre puisse faire.

Un geste concret, mais qui n'est sans doute plus acceptable dans nos meours politiques, serait de donner l'occasion à un candidat libéral, bilingue, défait en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique, de tenter à nouveau sa chance, le 24 mars prochain, dans la circonscription québécoise de Frontenac. Ce serait là, en quelque chose, une répétition du geste galant posé en 1921 quand Mackenzie King «ouvrit» un comté au Québec (qu'il avait balayé, remportant tous les 65 sièges) à un ancien premier ministre d'Alberta, M. Charles Stewart.

L'idée paraît farfelue à prime abord, et ce serait beaucoup demander au député sortant de Frontenac, M. Corriveau, que de lui demander de se retirer, et ce serait beaucoup demander à la population de Frontenac que de lui demander de faire aveuglément confiance à un député qui, tout en la représentant symboliquement, représenterait, de fait, l'Ouest du pays. Mais à bien penser, un geste aussi symbolique, à ce stade-ci de l'aventure canadienne, pourrait aider la cause de l'unité et rapprocher un tant soit peu les moutons noirs du pays, les Québécois et les Westerners. Un acte de désespoir de cause, certes, mais la cause libérale, dans l'ouest, n'est-elle pas désespérée? Et un geste qui n'est pas plus superficiel que la nomination d'un sénateur au cabinet.

De même, l'un des premiers projets de loi que le gouvernement Trudeau déposera, en Chambre, devrait concerner la réforme du système électoral. Recommandée par la Commission Pepin-Robarts, dont l'un des co-présidents siégera désormais au Conseil des ministres, appuyée par le Nouveau Parti démocratique, encouragée par M. Trudeau au lendemain de sa démission en novembre dernier, semblable réforme corrigerait les injustices du système électoral canadien. Le Canada ne peut plus se payer le luxe d'élections comme celle de lundi soir, où des provinces entières ont été rayées de la carte gouvernementale.

Dans le cadre de cette réforme, un geste qui, concrètement, pourrait rapprocher quelque peu l'Ouest du reste du pays, et que s'apprêtait, dit-on, à poser le gouvernement Clark, serait de faire en sorte que tous les bureaux de votation, à travers le pays, ferment en même temps, quelque soit le fuseau horaire. Les bureaux de l'est du pays pourraient ouvrir plus tard et être fermés plus tard, et ceux de l'ouest, ouvrir plus tôt et être fermés plus tôt. Les résultats, dès la fermeture des bureaux de votation, pourraient nous parvenir aussi bien de Gander que de Vancouver. Ce serait, bien sûr, moins intéressant pour l'est du pays, qui s'est habitué au suspense du dépouillement progressif du scrutin. Et cela causerait des difficultés énormes aux médias, tant l'avalanche d'informations serait considérable. Mais du moins les Canadiens de l'ouest pourraient-ils sentir qu'ils ont, eux-aussi, leur mot à dire dans une élection fédérale et ne pas se faire dire avant même qu'ils n'aient fini de voter, que les jeux sont faits, que l'est du pays leur a «donné» un gouvernement majoritaire, et que le réseau national de télévision a déjà prédit, officiellement, à qui iraient leurs votes. L'aliénation de l'Ouest commence le jour même des élections. Il n'est pas étonnant qu'elle s'accentue par la suite.

Cette réforme électorale, enfin, permettrait aux Québécois d'envoyer à Ottawa une certaine opposition. Le danger est grand, on l'a vu dans le passé, de n'avoir point, à Ottawa, de dissension, de contestation ou de remise en question au sein de la députation québécoise. Le danger sera particulièrement grand, cette fois-ci, au moment où les Québécois s'apprêtent à dire «oui» ou «non» à un mandat de négocier la souveraineté-association, de voir les députés du Québec, à Ottawa, perdre tout sens critique et attiser une confrontation dont il n'est pas encore dit que le Canada sortira vainqueur. Les Québécois, s'étant sagement assurés de leur place dans un Canada fort, en donnant leur appui à Pierre Elliott Trudeau, pourraient fort bien, avec leur ambivalance traditionnelle, chercher à goûter un peu de la souveraineté, surtout s'il fallait que les troupes de M. Ryan soient contredites par celles de M. Trudeau et qu'on assiste à des luttes fratricides au sein des forces fédéralistes. C'est la majorité, disproportionnée, de Robert Bourassa, en 1973, qui avait mené tout droit à la victoire de René Lévesque, en 1976. Les députés du Québec, à Ottawa, feraient bien de s'en souvenir. Les victoires écrasantes ne servent pas, en général, les intérêts de la démocratie et serait-ce trop demander aux libéraux, une fois passée l'euphorie toute compréhensible et bien méritée de la victoire et du quasi-balayage, de mettre un peu d'humilité dans leurs célébrations?

La tâche de reconstruction et de renouvellement qui attend Pierre Elliott Trudeau est difficile, et il avait lui-même reconnu, en novembre dernier, qu'il n'était plus l'homme de la situation. Ce qui était vrai en novembre l'est encore aujourd'hui, et il sera intéressant de surveiller, dans les jours qui viennent, s'il sera capable de résister à la tentation de la sécurité et s'il sera capable de s'entourer de sang neuf, aussi bien au sein de son cabinet qu'à la direction du parti. Le test sera difficile au Québec, où M. Trudeau devra accepter de se passer d'amis et collègues de longue date qui sont devenus son prolongement et qui, à ce titre, ne peuvent pas être, plus que lui, les hommes de la situation. Hors Québec, il reste tellement peu de membres de l'ancienne équipe libérale que le Canada anglais peut être rassuré: le sang sera neuf et, avec un peu de chance, les idées seront différentes. Le grand point d'interrogation, à l'heure actuelle, est certes le futur titulaire du ministère des Relations fédérales-provinciales. Le choix que fera M. Trudeau indiquera s'il entend poursuivre sa politique, stérile, de confrontation, ou s'il opte, plutôt, en faveur d'une approche d'ouverture qui trancherait avec ses attitudes et ses vues passées.

■ Propos d'actualité

Dans le monde de la recherche au Canada, et au Québec en particulier, l'université occupe une place très considérable et relativement plus importante que dans la plupart des pays. Cela ne veut pas dire du tout que la recherche universitaire est trop développée chez nous, mais bien plutôt que la recherche dans les autres secteurs, et notamment la recherche industrielle, est sous-développée. Surtout que l'on ne vienne pas laisser supposer que l'université aurait je ne sais quel monopole de la recherche. Il se trouve simplement que notre monde universitaire fait preuve de dynamisme dans ce domaine quand on lui fournit à cette fin des moyens convenables. Nous souhaitons tous que la recherche industrielle se développe rapidement chez nous, car c'est un instrument indispensable du progrès économique. Ce que je veux souligner ici, c'est qu'il n'y a aucune incompatibilité entre ce développement et le soutien d'une recherche universitaire qui doit non seulement se maintenir mais reprendre son essor. Bien au contraire, il peut et doit y avoir une complémentarité entre l'effort de l'industrie et celui de l'université.

Paul LACOSTE
recteur de l'Université de Montréal

(Discours à la Chambre de commerce de Montréal le 19 février)

BILLET

Les sans-jour d'école

Selon certains directeurs d'école et de nombreux enseignants, la grève de trois semaines ne fera pas perdre aux élèves leur troisième étape. Bravo! De plus optimistes soutiennent qu'une coupure de quatre semaines pourrait ne pas être fatale pour l'étape.

Faisons des calculs. Il a été établi que les écoles fonctionnent pendant 180 jours annuellement. À ces 180 jours, il faut soustraire les trois jours d'évaluation des enseignants à chacune des quatre étapes. Les 180 jours se réduisent en fait à 168.

Si l'élève pout souffrir sans mal trois semaines d'arrêt de travail par étape, cela fait un total d'enseignement facultatif de 60 jours. En les soustrayant des 168, il lui en reste 108, qui lui suffisent pour sauver de justesse son année.

De ce nombre, il faut soustraire les jours de maladie, de gros temps d'hiver et ceux où le chauffage des bâtiments se dérègle. Enlevons dix jours aux 108. Cela fait 98 jours.

À chaque reprise des cours, il faut compter une perte d'une journée pour la mise en train: chaque fois qu'il y a arrêt de travail (4) ou le retour après les vacances des fêtes et de Pâques (2). Ce qui fait tomber le temps de l'enseignement proprement dit à 92 jours.

La première étape de la nouvelle année scolaire exige des ajustements professeurs-élèves. Il faut une semaine pour s'organiser. Autre soustraction de cinq jours aux 92, pour un reste de 87 jours.

La quatrième étape, la dernière, est utilisée pour la révision des matières. Enlevez vingt jours. Cela donne 67 jours de véritable diffusion de l'enseignement.

Si l'on compte que chaque professeur a droit à dix jours de maladie et que son remplaçant limite son activité à la surveillance, nous voilà rendu à 57 jours d'enseignement complet, soutenu.

Oui! mais s'il faut tenir compte que la moitié des élèves fait perdre la moitié de son temps à l'autre moitié, nous arrivons à environ 29 jours de classe ferme.

Pour 29 jours, est-ce qu'il vaut vraiment la peine d'ouvrir les écoles? Certains soutiennent — des enseignants dynamiques — que les élèves, en général, pourrait être épargné. Donc, en enseignées plus vite. Ils estiment que 25% du temps pourraient être épargné. Donc, en 22 jours, un élève moyen pourrait faire son année.

Quant aux professeurs optimistes qui soutiennent que quatre semaines d'arrêt par étape ne sont pas mortelles pour l'année scolaire, ils se trouvent à réduire de vingt jours les 22 jours d'enseignement à plein tube.

En somme, une année scolaire de deux jours est suffisante pour nos enfants. Oui! mais il paraît qu'en moyenne nos enfants font justement deux jours d'école buissonnière par année.

Décidément, les enseignants ont raison de tenir mordicus à leur sécurité d'emploi. Est-ce leur faute si les enfants que les parents font sont des génies à la science infuse? Sans eux, il n'y aurait personne capable de leur tenir la bride sur le cou.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ Une définition trop rigide de la linguistique

(Réplique à une lettre de M. Louis Landry, publiée dans LE DEVOIR du 13 février.)

M. Landry reprend une fois de plus ses arguments faibles et stéréotypés sur la langue. Il est bien évident que la langue doit évoluer. Personne ne conteste cette vie du langage. J'ai maintes et maintes fois donné aux lecteurs mon opinion à ce sujet, ainsi que ma conviction de l'importance de l'environnement, de la situation sociale et des rapports entre ces derniers et les registres de langue. Si les puristes veulent freiner cette évolution, il ont tort. Toutefois, il s'agit de faire en sorte que les manifestations de l'évolution de la langue soient connues et respectées par tous. Voilà le travail du chroniqueur. Il condamne aussi bien les archaismes que les barbarismes, et son rôle est d'informer de l'usage actuel reconnu en matière de langue. C'est donc une faute de s'écarter de l'usage comme c'en est une de ne pas respecter le code grammatical établi.

Je ne vois pas pourquoi cette attitude témoignerait de mon ignorance concernant la linguistique. La linguistique reconnaît que le sujet parlant n'a pas toujours conscience des changements qui interviennent dans l'usage, de l'apparition de mots nouveaux. C'est le rôle du spécialiste d'en parler. Le verbe solutionner a été condamné par les puristes. Le chroniqueur de langue se doit de faire remarquer la présence en ce moment dans le lexique de deux verbes: résoudre et solutionner. Il ne condamne pas solutionner, ni week-end (ni fin de semaine) puisque l'usage les ont consacrés. Il peut faire ses commentaires. Le linguiste explique les phénomènes du langage. Les structuralistes insistent que la langue est un système où tout se tient. La faute existe cependant; c'est le non respect de l'usage. Cela se passe dans le temps et dans l'espace. On reconnaît la diachronie et la synchronie. Pour se faire comprendre, tout parlant français doit respecter à la fois la grammaire et le lieu où il parle. Et, en plus, la situation dans laquelle lui et son interlocuteur se trouvent. Pour un équilibre sain de la langue, il ne faut pas que la langue parlée, peu stable et soumise aux impulsions de l'immédiat, soit privilégiée par rapport à la langue écrite. L'écart est déjà assez grand entre les deux. Le grammairien normatif essaie de stabiliser l'évolution sans la freiner. Car la langue écrite sera toujours une langue qu'il faut enseigner. Ce qui signifie l'utilisation du code grammaticale et du dictionnaire et le respect de l'usage.

Le linguiste moderne interprète les lois du langage, et ne peut rien faire d'autre, s'il veut rester dans son rôle de linguiste théoricien que d'observer sans corriger. Très bien. Cela ne veut pas dire que toute autre activité soit condamnable.

La langue est un moyen de communication et l'expression des sentiments. Comme moyen de communiquer, la langue doit être précise et claire. Il faut normaliser.

Voilà ce qui se passe en ce moment même au Québec dans de nombreux organismes, dans les entreprises, dans l'enseignement: on est en train de normaliser «en grand» la langue française. Cela ne va pas faire plaisir à M. Landry, mais je lui saurais gré de ne pas me faire, de cette action, le bouc émissaire. Même s'il veut être un savant «qui décrit» la langue, le linguiste agit sur elle en la décrivant. L'art de la Terminologie s'occupe de recueillir les vocabulaires, de définir les termes techniques et les terminologues admettent qu'ils font, en même temps, une oeuvre de normalisation. Il n'y a rien là de tragique. Bien au contraire. Les vues bornées de M. Landry qu'il publie dans LE DEVOIR depuis des années, elles, n'évoluent guère et restent figées. S'il a le droit d'avoir ses opinions, il devrait reconnaître aux autres le même droit, sans les insulter de façon gratuite. Le laisser aller qu'il préconise en matière de langue au Québec favoriserait l'anglicisation (déjà trop avancée) en prétendant qu'elle n'existe pas. Cela irait à l'encontre des efforts que de nombreux spécialistes fournissent en ce moment, non pas au mépris de la science linguistique, mais en se servant des méthodes de cette linguistique structuraliste sans tomber dans ses excès. Souhaitons un retour à Saussure, dont les principes ont servi aux linguistes à tendance marxiste qui y ont ajouté le matérialisme historique pour prouver par la linguistique le phénomène de la lutte des classes. Saussure n'a jamais eu cette intention. Le problème du Québec est un problème d'interférence et la normalisation qui se fait est justement le combat contre cette interférence. Il semble que M. Landry ne dit pas exactement ce qu'il souhaite: son désir de laisser au nom de la sacro-sainte linguistique structurale la langue évoluer d'elle-même produirait justement ce que les linguistes connaissent bien: la fragmentation de la langue française, d'ailleurs déjà bien menaçante, et le triomphe de la langue anglaise dominante. C'est sans doute cette solution-là qui plairait à M. Landry.

Louis-Paul BÉGUIN
Montréal, 17 février

■ Les Olympiques n'arrangent rien

Le 11 février dernier, Pierre D. Jurtschyschyn, étudiant en Journalisme à l'Université Laval, publiait dans LE DEVOIR un article intitulé «Il faut abolir les Jeux». Ce texte s'avère non seulement intéressant mais aussi d'une nécessité fondamentale. La tension internationale actuelle vient ainsi, heureusement, relancer dans les médias la crise permanente du mouvement olympique. Se situant dans la ligne de pensée d'un Paul Ohl et comportant un bon nombre de ses contradictions, l'auteur renie le système actuel vouant les Jeux olympiques à n'être qu'une forme de guerre poursuivie par d'autres moyens que militaires. À l'instar de ceux qui rêvent au retour du «coubertinisme», il préférerait, tout en n'y croyant guère, des Jeux sans hymnes ni drapeaux, ni pays vainqueurs. En attendant ce «grand soir» de l'olympisme il souhaite l'abolition des Jeux en faveur d'une plus grande importance accordée aux championnats mondiaux et aux rencontres occasionnelles entre pays en paix.

Il y a dans ce texte quelques discordances. D'abord l'auteur affirme un peu triomphalement que la décision de Jimmy Carter signifie la fin des Jeux. Pourtant quelques paragraphes plus loin il écrit, avec de nombreux exemples à l'appui, que les Olympiques n'en sont pas à leur première crise grave. On souhaite bien à l'auteur d'avoir raison mais il apparaît plutôt probable que les Jeux survivront encore une fois à ce malaise. Parce qu'il existe des intérêts, politiques pour les soviétiques et plus économiques pour les multinationales, à poursuivre cette «guerre olympique».

Cette lutte acharnée à un niveau autre que militaire s'avère suffisante pour abolir cette gigantesque mascarade. Mais, contrairement à ce groupe informel de réformiste dans lequel M. Jurtschyschyn se place, il est possible de s'élever pour d'autres raisons contre les Jeux.

On peut se questionner par exemple sur l'utilité d'une telle rencontre et par le biais sur la validité de toute la structure de compétition coûteuse et élitiste mise sur pied par les tenants du sport-performance. Certains affirmeront qu'il faut une élite pour entraîner la masse. De deux choses l'une, ou l'élite n'est pas très forte au Québec ou son effet d'entraînement se manifeste bien faiblement devant le nombre d'obèses et de cardiaques que notre société compte. D'autres répliqueront que l'élite, du moment qu'elle offre un spectacle, se révèle un produit essentiel à une collectivité. Voilà une culture de boucherie, d'ultra-dopés et d'ultra-spécialisés que toute civilisation digne de ce nom devrait bien se garder de cultiver.

En fait les Jeux olympiques n'ont jamais été un lieu ni de joie ni de pacifisme. Et les championnats mondiaux, n'en déplaise à M. Jurtschyschyn, n'empêchent pas moins l'affrontement des nations et des idéologies. Ce n'est certes pas l'industrie sportive en Amérique du nord qui apportera une quelconque forme d'humanisme toute concentrée qu'elle est sur ses ventes de bières. Bref sur tous les points, le sport d'élite semble un échec. Il faudrait peut-être penser à rajuster notre tir. Parce que la base, elle, commence à le rectifier. Et surtout parce qu'on peut se demander si, pour parodier Lénine, le doping et la violence ne sont pas les stades suprêmes de la compétition.

André NADEAU
Québec, 15 février.

■ Le doux ronron du fédéralisme

Dans LE DEVOIR du 14 février dernier Lise Bissonnette écrivait: «Ils (les partis fédéraux) semblent non seulement certains de la victoire du NON, mais d'un répit appréciable qui le suivra. C'est un pari qui relève plutôt de la salle de jeu que de la science politique dont ils se piquent.» Le fédéralisme n'attend en effet, semble-t-il, que le moment de retrouver sa tranquilité que les clameurs québécoises et, plus récemment, albertaines ont quelque peu dérangée. Il ne faut pas éveiller le fédéralisme qui dort...

Si j'étais Canadienne anglaise, non seulement je militerais pour l'indépendance (économique et culturelle) du Canada face aux États-Unis mais encore je m'inquiéterais grandement de cette quiétude. Je m'inquiéterais qu'aucune voix ne s'élève du côté des miens pour définir ce que devrait être ce pays et qu'on laisse ce soin à MM. Trudeau et Ryan. Il y a pourtant des gens qui s'interrogent de l'autre côté de l'Outaouais; une poignée d'intellectuels disent certains, mais, souvent, les grands mouvements d'idées commencent ainsi, nous en savons quelque chose au Québec.

D'un autre côté, chez les hommes politiques notamment, c'est un désert d'idées auprès duquel le Sahara ferait figure de contrée fertile. C'est la bonne vieille tactique du «wait and see»: on espère une victoire du NON et une défaite du PQ aux élections pour pouvoir retrouver au plus tôt ses rassurantes pantoufles idéologiques en espérant que le nationalisme québécois va s'épuiser à l'usure, au fil d'une interminable série de conférences fédérales-provinciales. Rien n'est moins sûr...

Posons une autre hypothèse: que ce qui serait bon pour le Québec ne le serait pas nécessairement pour le reste du Canada et qu'il faudrait traiter ces deux entités, pour autant qu'on reconnaisse leur dualité, de façons différentes. Cela pourrait vouloir dire pour le Québec un statut à tout le moins très particulier; celui d'état-associé par exemple...

Autre question importante que l'on peut poser: sans la béquille culturelle que lui fournit le Québec, le Canada peut-il se tenir sur ses jambes face au géant américain? Pour moi la réponse est oui car il existe une culture canadienne-anglaise qui est loin d'avoir atteint son plein épanouissement. Se retrouvant seuls les Canadiens anglais seraient forcés de se définir bien davantage par rapport aux USA.

Ce sont là quelques questions troublantes, (il y en a bien d'autres) qui peuvent bouleverser ce pauvre vieux jeune pays qui souffre chroniquement de schizophrénie avec des tendances périodiques à la paranoïa: on fait alors faire un petit tour à l'armée: c'est le traitement (électro) choc. Mais il est tellement plus rassurant de se laisser bercer par le doux ronron du fédéralisme...

Suzanne MARTIN
Montréal, 14 février.

■ Une ville à nettoyer

Quelle déception que de se promener dans les rues de Montréal jonchées de déchets!

Et puisque la neige ne fait plus office de cache-horreurs, nous pouvons voir jusqu'à quel point les Montréalais se préoccupent de leur environnement.

Observez les gens jetant leurs mégots par terre... l'allumette, le paquet de cigarettes, le sac de chips et même le journal suivront... en guise de cachet personnel au déclin du respect des êtres et des choses!

Dans le quartier (comme partout ailleurs) les journaux publicitaires nous submergent et les poubelles éventrées dansent au vent. Est-ce parce que nous sommes en hiver qu'on ramasse les poubelles non plus dans la ruelle mais bien dans la rue? Est-ce pour la même raison que les paniers à déchets sont disparus des trottoirs?

Est-ce parce que les gens comptent sur les-spécialistes-cueilleurs-de-saletés qu'ils ne peuvent plus se baisser pour ramasser un papier? Ou est-ce pour créer des emplois que ces mêmes personnes délaissent leur moindre «cochonnerie» au lieu de la garder dans leur poche?

Dorénavant j'indiquerai à la personne insouciante qu'elle a «oublié» quelque chose sur le trottoir. Je risque d'avoir beaucoup de travail mais moi, je tiens à Montréal!

Cécile MAUROY
Montréal, 28 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année, six mois: $38.00, trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année, six mois: $41.00, trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LA CRISE AFGHANE

par Asen Balicki

M. Balicki est professeur au département d'anthropologie de l'Université de Montréal.



L'hier et l'aujourd'hui de l'Afghanistan se croisent sur une route de montagne, près de Kaboul. (Téléphoto AP)

LES événements en Afghanistan sont graves. Des esprits sobres parlent de conflagration mondiale. Les champs pétrolifères du Moyen-Orient semblent pris en tenaille et l'Occident se sent étranglé. Où va-t-on? Comment cette affaire a-t-elle débuté? Quelles sont les origines de la crise?

Qu'est-ce qui prédisposait ce petit pays, parmi les plus pauvres au monde, à accéder à la célébrité? Sa position stratégique? La confusion de sa politique intérieure qui invitait l'ambition rapace des Grandes Puissances? Questions complexes auxquelles on peut répondre, partiellement du moins, par des références historiques.

Trois grandes traditions culturelles se rencontrent en Afghanistan, celle du plateau iranien, vieille civilisation urbaine, le complexe culturel d'Asie Centrale avec une forte composante nomade et la culture très riche et variée du sous-continent indien qui anciennement avait eu une importance déterminante sur les destinées du pays. Culturellement il s'agit donc d'une région marginale, une région à la périphérie des trois grandes traditions historiques, une région réceptrice d'éléments culturels et point un pays de grandes synthèses originales.

UNE MOSAÏQUE BIGARRÉE

La carte anthropologique de l'Afghanistan se présente comme une mosaïque bigarrée, véritable musée anthropologique comprenant deux races biologiques principales avec de nombreuses sous-races, plus de trente-cinq langues différentes et une multitude de groupes ethniques et tribus d'importance variable souvent imbriqués les uns dans les autres. Ainsi on peut facilement trouver des régions restreintes où des villages de sept ou huit ethnies différentes se trouvent dans une situation de voisinage. Cette distribution irrégulière ne saurait cacher l'importance historique de certaines ethnies dominantes.

Il y a d'abord les Pashtoon ou Afghans au sens propre. Ils sont près de 15 millions, répartis à peu près à égalité des deux côtés de la frontière afghano-pakistanaise. Ils vivent dans un pays rude, couvert de montagnes arides. Les Pashtoon se reconnaissent être de tradition nomade, la grosse majorité toutefois a été sédentarisée et ceci à des époques très reculées. De religion sunnite, ils ont su adapter la loi islamique à leur coutumier. Leur organisation sociale est complexe, elle comprend une multitude de lignages, clans et tribus suivant un ordre supposément généalogique et dans une relation d'opposition segmentaire.

Ce sont les Pashtoon qui ont constitué l'élément dynamique et dominant dans l'histoire récente de l'Afghanistan. Leur organisation sociale s'ajustait bien au processus historique dans cette partie de l'Asie, un processus de fusion d'éléments ethniques et politiques disparates sous le leadership charismatique d'un conquérant qui réussissait à construire un empire. Cette période impériale était suivie d'une phase de fission qui voyait les territoires de l'empire retourner à l'anarchie ou devenir la proie d'autres bâtisseurs d'empires. Ce sont les armées Pashtoon sous Ahmad Shah Durrani qui ont fait la conquête de la vallée de l'Indus au milieu du 18e siècle, ce sont essentiellement les Pashtoon qui étaient responsables des deux défaites anglaises du siècle dernier, ce sont des dynasties Pashtoon qui ont régné à Kaboul depuis plus de deux siècles et les trois présidents de l'Afghanistan socialiste en succession rapide sont également Pashtoon.

Dans la partie septentrionale du pays, le long de la frontière soviétique habitent les Turkoman, Uzbek et Tajik. Les deux premiers parlent des dialectes turcs alors que les Tajik sont persanophones. Ils sont tous Sunnis. Leurs frères ethniques sont au nord, en Union soviétique où ils ont constitué les républiques de Turkmenistan, de l'Uzbekistan et du Tajikistan. Dans la région désertique du sud sont installés les Baluch de tradition nomade et de religion Sunni. De nouveau il s'agit d'une ethnie qui déborde les frontières cette fois-ci en direction de l'Iran et du Pakistan. L'ouest et le centre du pays est occupé par une multitude de groupes ethniques généralement persanophones parmi lesquels les chiites sont particulièrement nombreux. Culturellement plusieurs de ces groupes peuvent être rapprochés de leurs voisins iraniens. Ce qui ressort de ce survol rapide, en plus de l'hétérogénéité ethnique évidente, c'est le fait important que plusieurs groupes ethniques y compris celui qui est dans une situation dominante se trouvent à cheval sur toutes les frontières de l'Afghanistan. Il s'agit là d'une situation qui pourrait avoir de graves prolongements politiques.

D'autre part la société afghane se trouve divisée en trois segments socio-économiques: les pasteurs nomades qu'aucun gouvernement n'a réussi à sédentariser, les paysans, agriculteurs attachés à la glèbe qui forment le gros de la population et les gens des villes où les commerçants, artisans et fonctionnaires sont très nombreux. Ces trois segments en relations symbiotiques constituent de véritables cultures spécifiques caractérisées par des schèmes d'établissement, modes de vie et valeurs autonomes. La situation traditionnelle dans les villages mérite une description plus détaillée.

LA CAMPAGNE AUSTÈRE

En traversant un village afghan on est frappé par l'atmosphère néolithique qui y règne. Les maisons en pizé sont entourées par des murs hauts qui protègent la pudeur des femmes des regards étrangers. Quelques vaches maigres, des ânes et des moutons se promènent autour. À l'intérieur on cuit le pain dans des fours très simples enfoncés dans le sol. On mangera le pain sans légumes, sans viande, juste avec du thé vert. On puise l'eau dans le canal d'irrigation voisin qui sert aussi d'abreuvoir pour les bêtes. Autour du village des laboureurs grattent le sol avec l'araire léger alors que d'autres s'occupent des rigoles d'irrigation avec des pelles en bois. La moisson sera ramassée à la faucille. Dans le village il n'y a pas d'électricité, pas de machines modernes, pas de magasin général. Règne la paix de la grande pauvreté.

Pourtant dans cette campagne austère il y a des hommes riches. Ce sont les propriétaires des terres arables. Traditionnellement on dit qu'il faut cinq choses à l'agriculture: la terre, l'eau, les semences, l'araire avec les boeufs et le laboureur. Ce dernier qui n'a que ses bras comme toute propriété reçoit donc le cinquième de la récolte, le reste va au propriétaire. On comprend pourquoi le paysan ne mange que du pain et boit le thé sans sucre. Et ceci est la situation générale dans les campagnes afghanes.

Pourtant le pays a beaucoup évolué depuis la dernière guerre. La tendance générale de cette évolution en était une d'ouverture vers la modernité symbolisée par l'abandon officiel du voile pour les femmes en 1959. Suivit la construction d'un réseau routier avec l'aide américaine dans le sud du pays et l'aide soviétique dans le nord. Ceci eût un impact considérable sur la vie économique du pays. Le surplus des campagnes (coton, céréales, fruits, etc.) pouvait être rapidement évacué et le transport des marchandises d'un bazaar à l'autre se fit avec facilité. Parallèlement on assista à une intensification du processus d'urbanisation et l'installation de quelques industries modernes de traitement des matières premières locales. Ces développements eurent comme résultat d'une part la monétarisation croissante des échanges tant dans les villes qu'à la campagne et surtout l'extension du marché intérieur. Il s'agit là d'un fait d'importance capitale pour l'évolution socio-économique du pays. Les propriétaires terriens comprirent vite l'importance des faits économiques nouveaux: accroissement de la demande de produits agricoles consécutive au développement des marchés urbains. Ils surent augmenter la production et le surplus disponible premièrement en l'adaptant aux besoins du marché, deuxièmement en appliquant des techniques agricoles nouvelles et troisièmement en réduisant les revenus des métayers. Les profits nouveaux des propriétaires terriens furent investis en des activités urbaines ce qui donna au processus de développement un aspect circulaire. La période d'après-guerre peut être caractérisée par l'accumulation primitive du capital menant à la détérioration rapide de la situation du paysannat surexploité.

En même temps des progrès importants furent accomplis dans le secteur de l'éducation. Il était temps car en Afghanistan plus de 90% de la population est illettrée. De nombreuses écoles primaires furent construites à la campagne et chaque ville reçut son école secondaire. Une mission américaine se chargea de rédiger les manuels d'étude. Le processus d'apprentissage suivait pas à pas les paragraphes de manuel et comme questions à l'examen on retrouvait les titres des chapitres. À Kaboul on créa même une université avec chaque faculté affiliée à une institution étrangère. Bientôt les étudiants se ruèrent vers les bourses américaines. Ainsi apparut une classe nouvelle constituée de jeunes gens semi-éduqués, coupés de leur passé traditionnel et cherchant dans les bureaux du gouvernement les seules possibilités d'emplois que le pays pouvait leur offrir.

L'UNIVERS BUREAUCRATIQUE

La bureaucratie gouvernementale grandit à son tour, souvent avec des effets étonnants. Dans une situation de supériorité arrogante par rapport à la population elle s'enferma dans son propre univers de règles byzantines. La corruption, muette, finit pas s'ériger en système. Les bureaucrates, très mal rémunérés, essayaient par tous les moyens de s'approprier une part du surplus. Jusqu'au coup d'état de 1978 aucun gouvernement n'avait réussi à promouvoir la réforme agraire, établir un crédit bancaire efficace pour le petit exploitant ou intervenir dans les rapports capitalistes en voie de durcissement à la campagne.

Incapables de trouver dans le pays même les capitaux nécessaires au développement économique moderne, les gouvernements d'après-guerre ont dû faire appel à l'aide extérieure pour financer une série de projets importants. Pour la période 1950-71 l'URSS investit en Afghanistan, sous différentes formules, plus de 672 millions de dollars, les États-Unis 411 millions et l'Allemagne Fédérale 98 millions. Ainsi dans le cadre du troisième plan quinquenal (1967-72) plus de 60% des capitaux affectés au développement avaient une provenance étrangère. Il s'agit de contributions très importantes qui tôt ou tard devaient affecter les options politiques du pays.

Toujours durant la période d'après-guerre l'Afghanistan refusa systématiquement la satellisation et se conforma à une politique de non-alignement. Ainsi le premier gouvernement Daoud (1953-63) ne put conclure un accord de coopération militaire avec les américains et se tourna vers les soviétiques qui lui fournirent armes modernes et assurèrent la formation du gros du corps des officiers. Et l'Afghanistan avait certainement besoin d'une armée moderne. D'abord pour des raisons de politique intérieure. Malgré l'invasion de la modernité, les allégeances tribales, surtout chez les Pashtoon, demeuraient très vives. Les structures tribales constituaient comme une forme d'intégration politique en veilleuse, prêtes à émerger en cas de déstabilisation et de désordre civil. L'État avait besoin de l'armée pour tenir en laisse les ambitions tribales et repousser l'apparition de gouvernements alternatifs.

L'Afghanistan se trouvait également en état de confrontation avec le Pakistan tout au long d'une frontière artificielle établie par le colonisateur anglais et qui passait au beau milieu des territoires Pashtoon. L'Afghanistan d'après-guerre réclamait la libération des régions Pashtoon situées au Pakistan, d'où la fameuse question du Pushtunistan. Ces ambitions extérieures nécessitaient forcément l'appui d'une armée moderne.

Voici le cadre dans lequel a eu lieu le putch gauchiste de 1978, suivi de la rébellion sporadique dans les montagnes et qui aboutit à l'invasion de l'Armée Rouge. L'occupation soviétique se place en filiation directe avec la politique impériale des tsars qui vit la conquête des khanats d'Asie centrale à la fin du siècle dernier et présida à la consolidation de l'Afghanistan comme état tampon entre le Raj britannique et les territoires russes au nord de l'Amou Daria. Elle est précédée par une aide économique massive qui s'étale sur trois décennies et va de pair avec une aide militaire importante prolongée par la formation des officiers, ces mêmes officiers qui ont contribué de façon décisive au renversement du régime en 1978. Quand au pouvoir socialiste nouveau il s'installe à Kaboul dans une conjoncture relativement favorable caractérisée par l'intensité des contradictions de classe à la campagne et l'émergence d'une jeune intelligentzia ambitieuse qui a tout à gagner d'un changement des structures politiques.

LE PROBLÈME ETHNIQUE

Reste la situation ethnique trouble le long des frontières afghanes. Il s'agit là d'un contexte politique plein de possibilités d'avenir. Dans le Balouchistan pakistanais une guerre civile féroce menée de 1973 à 1977 fit plus de 5,000 victimes parmi les guerilleros balouch en laissant derrière elle beaucoup de haine qui pourrait faire surface au moment opportun. Les balouch en Afghanistan ne sauraient rester indifférents aux souffrances de leurs frères de l'autre côté de la frontière. Quand au problème du Pushtunistan, pourquoi le gouvernement marxiste de Kaboul ne saurait-il exploiter les revendications des Pashtoon pakistanais? Le socialisme a compris depuis longtemps l'importance des aspirations ethniques et ici comme ailleurs il saurait établir des stratégies de libération des peuples, cette fois-ci en tenant bien compte de la spécificité de la structure parentale et tribale des Pashtoon.

Dans ce contexte l'Islam est la seule force qui permet de mobiliser les esprits dans la lutte contre l'envahisseur soviétique et ses agents locaux. C'est au nom de l'Islam en tant qu'idéologie que les guerilleros afghans s'attaquent aux tanks soviétiques, c'est sur un programme islamique que le président Zia ul-Haq essaye de consolider l'unité du Pakistan et prendre position contre l'envahisseur. Par dessous l'échiquier de la realpolitik des grandes puissances, l'intensification de la lutte idéologique dans ce coin perdu d'Asie Centrale constitue un fait vraiment surprenant. Le processus historique qui a débuté par l'élargissement du marché intérieur se continue présentement par une confrontation idéologique qui dépasse largement les frontières de l'Afghanistan.

RÉPLIQUE

Un autre groupe syndical négligé

par Jean-Jacques Martin

M. Martin est président de la Fédération des professionnels des services éducatifs, un syndicat indépendant. Il répond ici à un éditorial de Lise Bissonnette, publié le 19 février, sous le titre «La paix des plus forts».

JE veux, par la présente confirmer l'observation que vous exprimiez dans votre éditorial du mardi 19 février concernant «l'insistance mise sur les dossiers les plus visibles» dans les négociations où on «néglige et laisse pour compte les dossiers d'autres groupes auxquels manque parfois la taille, parfois l'affiliation syndicale, parfois tout simplement le prestige».

Non seulement les négociateurs patronaux adoptent cette attitude, mais même les journalistes très renseignés sur le sujet et votre éditorial en est la preuve concrète. Dans votre article vous parlez des 2,500 professionnels de l'Association des professionnels non-enseignants du Québec (APNEQ-CEQ) qui, comme nous, travaillent dans les commissions scolaires. Vous parlez également des 6,000 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), un syndicat indépendant comme nous, et enfin vous parlez des 1,400 professionnels du secteur des affaires sociales (FPSCQ-CSN) où tout n'est pas réglé définitivement.

Notre organisme, qui est indépendant, la Fédération des professionnels des services éducatifs (FPSE) regroupe au-delà de 2,000 professionnels à l'emploi des commissions scolaires tant catholiques que protestantes, dont 600 à la CECM et aucune entente de principe n'est encore intervenue, au contraire...

Les négociateurs patronaux tentent de gagner leur épaulettes sur notre dos. Ils ne veulent pas accéder à nos demandes alors qu'ils ont dit oui à ceux qui demandaient les mêmes conditions de travail que nous et qui oeuvrent aussi dans les secteurs public et parapublic, comme nous. Ce n'est pas parce que nous demandons plus que les autres ou que nous avons des requêtes différentes que le dossier n'est pas encore réglé pour nous: nous ne demandons rien de plus que les autres groupes qui sont déjà arrivés à une entente de principe, nos demandes ont d'ailleurs été préparées en harmonisation et en concertation avec tous les groupes de professionnels des secteurs public et parapublic.

Notre Fédération a demandé la conciliation au ministre du Travail du Québec, le 16 février dernier et nous n'entrevoyons aucun règlement dans un avenir rapproché tant que les négociateurs patronaux garderont le même état d'esprit. Ce serait pourtant si facile de s'entendre, seul l'entêtement de la partie patronale, à notre table, est la cause du fait que nous n'avons pas encore d'entente de principe.

Les points en litige sont les suivants:

1) La notion de poste: que le lieu de travail y soit inclus et mentionné.

2) Les surnuméraires à l'éducation des adultes: nous voulons une limite de 6 mois afin d'éviter que l'employeur n'engage que des surnuméraires dans ce secteur.

3) La sécurité d'emploi: la partie patronale veut nous imposer une entorse à l'ancienneté qu'elle peut interpréter à sa guise.

4) Les congés chômés: nous demandons ce que nous avions dans notre convention collective. C'est la CECM qui empêche le règlement de cet article car elle veut se venger d'un grief qu'elle a perdu sur ce point et on nous propose moins de jours de congés que ceux dont nous bénéficiions depuis plusieurs années.

5) Les vacances: encore là, nous demandons ce que nous avions dans notre convention collective actuellement en vigueur, on ne veut pas se faire imposer un moment obligatoire pour prendre nos vacances. Nous avions une certaine souplesse auparavant et nous voulons la conserver.

6) La classe I: nous demandons simplement de cadrer dans des délais raisonnables les procédures de changement de classe. La partie patronale veut étirer dans le temps les procédures et ne veut pas fixer de date limite pour la réponse de la commission scolaire.

7) L'Horaire de travail: nous voulons que le temps des réunions liées au travail du professionnel soit inclus dans son horaire, comme dans la convention actuelle.

8) Le conditionnement physique: nous voulons reconduire la clause de la convention actuelle qui reconnaît la possibilité de la mise en oeuvre d'un programme de conditionnement physique compte tenu des ressources de la commission et des impératifs de son fonctionnement.

9) La revision du classement des professionnels dont les cas n'ont pas été réglés en vertu de la convention actuelle.

On peut constater, à l'analyse des points qui nous séparent, que ce ne sont pas de grosses demandes, d'autant plus qu'elles ont déjà été accordées à d'autres groupes de professionnels et que plusieurs de ces demandes se trouvent dans notre convention actuellement en vigueur.

Je voulais tout simplement porter à votre connaissance ces faits qui viennent confirmer la priorité des plus forts et l'insistance sur les dossiers les plus visibles dans les négociations du secteur public sur lesquelles vous attiriez l'attention de vos lecteurs dans votre éditorial du 19 février 1980.

Nos membres croient à l'importance de la qualité des services professionnels qu'ils offrent aux étudiants et à la population et ils ont hâte que leurs négociateurs puissent leur recommander d'accepter une entente de principe sur leurs conditions de travail pour les prochaines années.

Les chercheurs de la foi

par Maurice Lamarche, s.j.

M. Lamarche est animateur d'oeuvres sociales et de charité.

DANS un récent article publié dans LE DEVOIR (30 janvier 1980) M. Jacques Doyon, professeur de théologie à l'Université de Sherbrooke, s'interroge sur le bien-fondé de la surveillance exercée par Rome sur les chercheurs dans le domaine de la foi.

Dans une première partie, il déplore la condamnation du théologien Hans Küng. Dans la seconde partie, il tente de démontrer que, dans l'Église, on n'accorde pas au chercheur la liberté nécessaire pour faire les vraies recherches qui s'imposeraient.

M. Doyon écrit que la condamnation de Hans Küng a «scandalisé beaucoup de fidèles, théologiens ou non». Cela ne nous étonne pas. Il est certain, par ailleurs, que beaucoup de fidèles, théologiens ou non, ont été heureux de cette condamnation. Ce qui les réjouit, ce n'est pas certes la dure épreuve du prêtre-théologien. C'est le jugement porté sur ses idées.

Dans l'univers des idées, il y a du bon monde. Il y a aussi, malheureusement, une malfaisante mafia. En regard de cette mafia, la mafia de l'héroïne et de la morphine, c'est peu de chose. Maritain dirait: un rhume des foins!

Cette ténébreuse mafia est d'autant plus à redouter qu'elle ne se présente jamais portant cagoule. Tout comme les archanges de lumière, elle a des ailes... C'est au point que même les professeurs de théologie s'y laissent prendre. Pour rassurer ceux qui souffrent et se découragent et disent avec amertume: «Une seule chose est désormais certaine dans l'Église, c'est que tout y est devenu douteux...», pour rassurer ces bonnes gens, il est heureux que l'Église se soit prononcée.

«Amicus Hans Küng, dirions-nous à la façon d'Aristote, sed magis amica veritas.»

M. Doyon ne voit pas d'un trop bon oeil l'existence «d'une instance extérieure au monde de la recherche scientifique et qui a tout pouvoir sur les chercheurs».

Selon lui, le chercheur est tellement traumatisé par la peur d'être blâmé ou même condamné, qu'il préfère renoncer à chercher. Nous ne partageons pas les appréhensions de M. Doyon. Jamais, à notre connaissance, les chefs de l'Église n'ont dit à un chercheur: «Vous cherchez trop. Vous cherchez trop profond.» Bien au contraire, l'Église stimule la recherche. Elle encourage les chercheurs à chercher. Elle prie pour qu'ils trouvent.

Elle refuse toutefois de permettre à ses chercheurs de trouver n'importe quoi. Si, dans le domaine du dogme et de la morale, on a cru nécessaire d'établir «une instance extérieure qui a tout pouvoir sur les chercheurs», c'est que, de tout temps des chercheurs d'avant-garde ont trouvé n'importe quoi.

Il est notoire que, dans le domaine de la philosophie, de grands esprits, après des années de recherches, ont enfin trouvé...! Ils ont trouvé cet extraordinaire n'importe quoi: le monde extérieur n'existe pas.

Le jeune étudiant à qui on expose pour la première fois les théories de l'idéalisme et du phénoménisme est tellement dérouté et abasourdi qu'il se demande si on veut se moquer de lui. Cet impensable est partout pensé. Il est pensé non pas par quelques rares extrémistes de gauche. C'est le grand nombre.

«La phénoménologie, écrit Jacques Maritain, jouit d'un immense prestige». (Cf. *Le Paysan de la Garonne*).

Des chercheurs en théologie et Écriture Sainte ont trouvé des «n'importe-quoi» énormes.

Ils ont trouvé que la plupart des miracles de Jésus n'étaient pas d'authentiques miracles. Ils ont trouvé que la Résurrection de Jésus n'est pas certaine, qu'il n'y a pas eu d'Ascension. Ils ont trouvé que Jésus n'était pas vraiment Dieu. Ils ont trouvé que le pape n'est pas infaillible, qu'il n'y a pas eu de péché originel, qu'il n'y a pas de péchés sexuels, pas d'anges, pas d'enfer...

Se rappelant tous ces errements des théologiens chercheurs, l'Église, inspirée par l'Esprit de Vérité, a jugé qu'il fallait de toute nécessité établir «une instance extérieure au monde des recherches scientifiques qui aurait tout pouvoir sur les chercheurs». Bénie soit l'Église.

Se rappelant lui aussi les n'importe quoi trouvés par les théologiens chercheurs, Jacques Maritain écrivait: «Il est normal que les évêques s'entourent d'experts en théologie, mais il est normal aussi qu'ils ne leur fassent pas trop confiance. Les experts sont des informateurs utiles et nécessaires. Ils ne valent pas grand'chose comme conseillers. Ils ne valent rien s'ils prétendent s'ériger eux-mêmes en docteurs.»

Malgré tout, vivent les théologiens. Les théologiens doux et humbles de coeur et qui, à la grande joie de l'Église, sèment dans le champ du Père de famille, non pas de l'ivraie mais du bon grain.

Le choix des ministres

Surabondance de candidats au Québec, pénurie dans l'Ouest

OTTAWA — Quand le premier ministre élu a commencé son allocution de la victoire lundi soir par «bienvenue aux années 80», que voulait-il dire au juste?

C'est la question que plusieurs libéraux et les observateurs se posent maintenant alors que les spéculations sur les nominations ministérielles se font de plus en plus nombreuses. Au départ, M. Trudeau a deux possibilités: soit former un gouvernement essentiellement avec les anciens ministres qui font partie de sa dépuration, soit bâtir une nouvelle équipe autour d'un petit noyau de personnes qui ont travaillé avec lui plusieurs années.

En vérité personne n'a d'indice sur les intentions du premier ministre élu. On sait cependant qu'en aucune circonstance depuis qu'il a pris la direction du parti libéral il n'a eu les mains aussi libres que maintenant pour façonner un gouvernement à sa manière.

Avant de quitter Ottawa pour la campagne électorale, M. Trudeau avait prévenu les députés du reste qu'il se réservait le droit de nommer qui il voulait au cabinet sans tenir compte des états de services. Il peut rappeler en outre maintenant que c'est le caucus et les instances du parti qui l'ont prié de revenir sur la décision qu'il avait prise de quitter la politique.

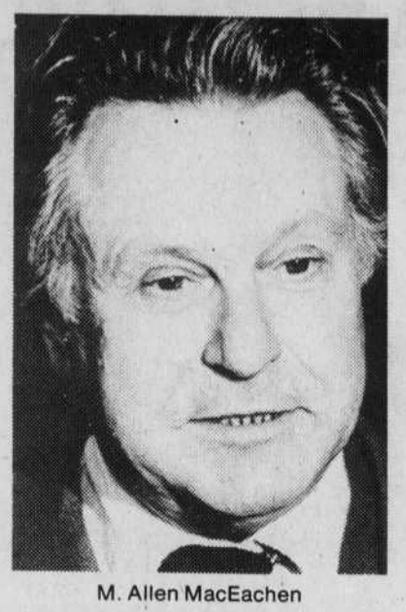
Enfin, M. Trudeau, qui ne sera plus là pour les prochaines élections générales, n'a pas vraiment le besoin de protéger ses arrières pour l'avenir un peu plus lointain, sauf évidemment s'il a l'intention de jouer un rôle déterminant dans le choix de son successeur. Mais encore une fois, rarement un premier ministre ne s'est trouvé dans une telle position d'indépendance pour choisir ses ministres.

Les contraintes que ne peut pas éviter le premier ministre libéral sont régionales, en ce sens que le personnel disponible au Québec se présente en trop grande abondance et qu'il y a une pénsrie tragique dans l'Ouest.

Pour une fois, les provinces de l'Atlantique devraient être choyées en fait de représentation ministérielle et l'Ontario reste encore sans grande vedette de la taille d'un John Turner ou d'un C.D. Howe, bien qu'il y ait une possibilité de



M. Lloyd Axworthy



M. Allen MacEachen



M. Donald Johnston



M. Herb Gray

recrutement supérieure à celle de la fin des années 1970.

En ce qui concerne le Québec, disait-on, il y a surabondance de candidats. Tous les anciens ministres du dernier gouvernement Trudeau sont encore députés, à l'exception de M. Marcel Lessard qui a pris sa retraite. Il n'y a à ce jour aucun indice permettant de croire à un désir du premier ministre élu de laisser tomber l'un ou l'autre de ces exministres, à l'exception peut-être de M. Warren Allmand, député de Notre-Dame-de-Grâce, pour faire une place à M. Donald Johnston, de Westmount, un ami de longue date de M. Trudeau.

M. Francis Fox, qui avait quitté le cabinet dans des circonstances dramatiques, pourrait fort bien être invité maintenant dans le club des ministres. Ses rapports avec M. Trudeau ont toujours été excellents.

Mais en revanche, il y a chez les nombreux jeunes députés libéraux du Québec un désir de plus en plus pressant d'avoir des promotions. Selon eux, le temps est venu de faire place à du sang neuf en pensant justement aux années 80 et à l'avenir du parti, ce dont M. Trudeau est certainement conscient.

Dans le passé toutefois, M. Trudeau a montré qu'il lui était très pénible de déplacer des ministres avec qui il a l'habitude de travailler. Il ne saura peut-être pas surmonter cette faiblesse maintenant, de telle sorte qu'on pourrait plutôt s'attendre à un cabinet composé de visages bien connus au départ, qui pourraient être graduellement remplacés à la suite de nominations au Sénat ou ailleurs au cours des prochaines années.

Le choix du prochain ministre des Finances est la question qui suscite le plus d'intérêt cette semaine à Ottawa et certainement aussi dans les milieux financiers. Les noms de MM. Jean Chrétien et Allan MacEachen reviennent le plus souvent dans les rumeurs, mais on a parlé aussi de M. Jean-Luc Pépin, de M. Herb Gray et même de M. Donald Johnston, qui, à cause de son peu d'expérience parlementaire et politique, ne sera certainement pas le prochain ministre des Finances.

Il y a presque un aussi grand intérêt pour le prochain ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui devra entreprendre des négociations avec l'Alberta pour établir un prix du pétrole. Pour ce poste, les noms de MM. Pépin, Lalonde, Regan et Axworthy circulent.

Une autre spéculation veut que M. Trudeau pourrait très bien recourir à M. Pépin pour prendre charge des Affaires extérieures. S'il voulait remplacer Mme Flora MacDonald par une autre femme, il pourrait alors arrêter son choix sur Mme Jeanne Sauvé.

De l'Ontario, M. Trudeau peut compter sur quelques anciens ministres comme M. Eugène Whelan à l'Agriculture, M. Judd Buchanan, qui était au conseil du Trésor, M. Herb Gray, porté sur le nationalisme économique, pourrait se retrouver à l'Industrie et au Commerce. Il y a aussi MM. Jean-Jacques Blais, John Reid et John Roberts qui étaient respectivement solliciteur-général, ministre des Affaires fédérales-provinciales et secrétaire d'État.

Parmi les nouvelles figures ontariennes, on doit noter M. Paul Cosgrove, exmaire de Scarborough, qui s'est enfin fait élire après deux essais infructueux dans les partielles de 1978 et les générales de l'an passé.

MM. Ed Lumley, James Peterson et David Smith, Robert Kaplan, Jim Fleming et Roy MacLaren figurent parmi les principaux candidats au Cabinet.

Soit dit en passant, M. Mark MacGuigan, qui attend un ministère depuis longtemps, est considéré maintenant comme un candidat au poste de président de la Chambre des communes, tout comme M. Yvon Pinard, du comté de Drummond.

Dans les Maritimes, le choix sera facile à faire. MM. Allan MacEachen et Gerald Regan (ex-premier ministre de la Nouvelle-Écosse) feront partie du gouvernement, tout comme M. Roméo Leblanc, qui s'est fait une réputation excellente comme ministre des Pêches.

A l'Île-du-prince-Édouard, M. Daniel Macdonald, ex-ministre des Anciens combattants, s'est fait réélire lundi. Il représentera donc cette province au sein du gouvernement. Il ne semble pas faire de doute non plus que M. Bill Rompkey, un Terre-Neuvien, fera également partie du cabinet.

Il reste les provinces de l'Ouest avec seulement deux députés libéraux qui proviennent par surcroît tous deux de la région de Winnipeg. Il n'y a donc aucun représentant élu dans trois provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, sans compté le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Depuis lundi, les réactions sont vives dans ces régions lointaines et déjà aliénées, pour qui Ottawa et le Canada central constituent à tort ou à raison un obstacle à leur développement. Les dernières élections générales ont confirmé une division très nette entre l'Est et l'Ouest.

Le gouvernement Trudeau devra donc prendre toutes les mesures possibles pour atténuer cette lacune criante. M. Trudeau a déjà parlé de consultations avec les chefs des deux autres partis. Dans l'Ouest on parle de créer un conseil consultatif pour représenter les intérêts de ces régions auprès du gouvernement fédéral.

Il est certain que M. Lloyd Axworthy, député de Winnipeg, fera partie du gouvernement et il est fort possible que son voisin de St-Boniface soit fait ministre tout de suite ou dans quelques mois, le temps de l'initier à la vie ministérielle.

En plus, M. Trudeau peut compter sur M. Ray Perreault, qui comme leader du gouvernement au Sénat fera automatiquement partie du cabinet. Il pourrait toujours faire appel à un autre sénateur, M. Bud Olson, un ex-ministre de l'Agriculture, mais les libéraux n'ont jamais eu recours à cette formule des ministres-sénateurs et ils ont même critiqué les conservateurs pour l'avoir utilisé dans un cas au moins, celui de M. Robert de Cotret. Ils n'ont cependant pas visé MM. Flynn et Asselin dans le cabinet Clark.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Jeux

des Affaires étrangères des Neuf de la CEE n'ont pu, du moins en ce qui concerne les Jeux olympiques, définir, mardi, une attitude commune.

Les États-Unis poursuivent leurs efforts et M. Cyrus Vance entreprend une tournée des grandes capitales européennes pour mettre au point un «front commun» à opposer à l'URSS à la suite de la crise provoquée par l'intervention des troupes soviétiques en Afghanistan — «front commun» dont une des positions porterait évidemment sur les Jeux.

Et puis, et surtout, il y a la dualité de plus en plus vive entre les politiques et les sportifs. Le 12 février à Lake Placid, le Comité olympique international (CIO) décidait à l'unanimité le maintien des Jeux à Moscou. Depuis, le CIO attend.

Cette dualité prend un tour particulier dans certains comités olympiques nationaux (celui de Grande-Bretagne notamment) qui sont en opposition avec les autorités gouvernementales et plus encore lorsqu'il s'agit des athlètes eux-mêmes. Ces derniers, lorsqu'ils sont consultés, expriment dans une quasi-totalité leur opposition au boycottage.

M. Willi Daume, membre du C.I.O. pour l'Allemagne fédérale, a révélé hier à Lake Placid, que le chancelier Helmut Schmidt et son gouvernement étaient contre le boycottage des jeux Olympiques de Moscou. Le président du Comité olympique ouest-allemand, dont les propos sont en contradiction avec ceux du ministre des Affaires étrangères de son pays, M. Hans Dietrich Genscher, a avoué que la pétition envoyée à Bonn par les athlètes d'Allemagne fédérale contre le boycottage «allait peser lourd dans la balance», auprès de l'opinion publique outre-Rhin.

«Notre gouvernement ne pense pas que le boycottage soit actuellement le moyen le plus approprié pour obtenir quelque chose des Soviétiques», a déclaré M. Daume, qui garde quotidiennement le contact avec Bonn par téléphone.

«Notre gouvernement n'est pas d'accord avec l'action du président Carter, en partie parce que le chancelier Schmidt n'a pas été informé de la politique que suivrait la Maison-Blanche», a-t-il ajouté.

Selon un sondage effectué par le journal Stern, sur 179 athlètes susceptibles de représenter la RFA aux jeux, 80 pour cent se sont prononcés contre le boycottage. Dans une lettre adressée au chancelier Helmut Schmidt et aux présidents des partis représentés au Parlement, le porte-parole des sportifs au sein de la Commission nationale des sports déclare notamment: «Le sport ne doit pas devenir un instrument de la politique (...) Un boycottage ne serait, et de loin, pas aussi efficace que certains l'affirment».

Les athlètes français viennent de prendre une position analogue, à une exception, celle de l'ex et double champion olympique Pierre Jonqueres d'Oriola (hippisme).

Il reste maintenant à voir comment vont réagir les gouvernements, en particulier européens, à la prise de position américaine dont on sait qu'elle est irrévocable. Enfin, il faut attendre les prochaines échéances: mi-avril, prise de position du Comité olympique américain, qui peut difficilement ne pas suivre la ligne de son gouvernement, 24 avril, réunion de la Commission exécutive du CIO et, surtout, 24 mai, date limite des inscriptions aux jeux.

◆ Soviétiques

septième division. Deux de ces divisions sont stationnées dans l'Ouest du pays, proches des villes d'Herat et de Shinband, non loin de la frontière iranienne. Au moins deux autres se trouvent à Kaboul et dans ses environs, le reste des forces de l'armée rouge étant installé dans le Nord et l'Est de l'Afghanistan.

Initialement, semble-t-il, les forces soviétiques avaient pour consigne de laisser au maximum la responsabilité de la lutte contre la rébellion à l'armée afghane. Mais cette stratégie a échoué. L'armée rouge est de plus en plus souvent prise à partie par la rébellion et, face à une situation de moins en moins sûre, elle est obligée d'intervenir directement.

Ceci est particulièrement vrai dans l'est, autour de la ville de Djellalabad, et dans le nord-est, aux environs de Faizabad où des troupes soviétiques ont dû intervenir pour dégager une garnison de l'armée afghane assiégée par les rebelles.

Des actes de désobéissance civile sont observés dans le sud de l'Afghanistan, dans la ville de Kandahar, et dans l'ouest, à Herat. Le mouvement pourrait prochainement gagner la capitale, jusqu'à présent relativement calme.

La sécurité se dégrade également sur les principales routes menant de Kaboul à Djellalabad et Kandahar. Des rebelles, comme d'ailleurs des bandits de grand chemin, ont maintenant rendu la circulation impossible sur ces axes aux véhicules privés, sauf s'ils sont intégrés à un convoi, et encore cela ne suffit-il toujours pas à assurer la sécurité des voyageurs.

La plupart des observateurs occidentaux ont été frappés par l'absence presque totale des Soviétiques le long de ces routes. Ils attribuent ce phénomène à une volonté de tout faire pour ne pas augmenter encore le ressentiment de la population à leur égard.

Quant à l'armée afghane, elle serait aujourd'hui amputée de la moitié de ses forces. Elle a été décimée par les désertions, démoralisée, et supporte souvent mal d'être aux ordres de «nouveaux maîtres», quand elle n'est pas tout simplement incapable de faire face efficacement à la rébellion.

Face à cette situation, l'URSS pourrait être obligée de s'engager plus encore: les experts militaires estiment qu'il faudrait 300,000 hommes aujourd'hui pour pacifier l'Afghanistan.

Il reste qu'une solution exclusivement militaire de l'affaire afghane serait coûteuse en hommes et en matériel, et pas forcément couronnée de succès compte tenu du farouche individualisme dont font preuve les Afghans. Pour Moscou, estiment les observateurs à Kaboul, c'est dans une solution politique que résident les espoirs les plus solides. Et les diplomates occidentaux à Kaboul font valoir que de récentes rumeurs sur un retrait militaire qui serait lié à des «garanties crédibles» quant à la sécurité de l'Afghanistan pourraient peut-être préfigurer la prochaine étape de l'aventure afghane de l'URSS.

De leur côté, les États-Unis ont réagi favorablement hier à la suggestion des ministres des Affaires étrangères des «Neuf» de trouver une formule permettant à un Afghanistan neutre de se tenir à l'écart de la compétition des puissances.

Le secrétaire d'État Cyrus Vance a déclaré tant à Bonn qu'à Rome — les deux premières étapes de sa tournée européenne qui se poursuivra aujourd'hui à Paris et Londres — qu'il était d'accord dans l'ensemble avec la proposition avancée par les ministres des Neuf mardi à Rome.

Mais l'agence Tass a, elle, qualifié «d'imjustifiables» les tentatives des Neuf de s'arroger le droit de décider à la place d'un pays souverain, de son statut et de sa politique.

Toutefois, selon des indications puisées à bonne source, les Soviétiques auraient cependant levé un léger espoir d'optimisme dans la crise afghane en s'enquérant récemment de façon discrète quelles garanties de non-ingérence pourraient leur être données en cas d'évacuation de leurs forces d'Afghanistan.

Nul ne croit, bien sûr, à un départ à court terme des troupes soviétiques, surtout après que les États-Unis eurent confirmé irrévocablement leur décision de boycotter les Jeux olympiques de Moscou.

Mais la suggestion des Neuf, élaborée dans la même «Villa Madame» où hier soir M. Vance s'entretenait avec son homologue italien, M. Attilio Reffini, vise précisément à offrir aux soviétiques une porte de sortie honorable, en répondant aux préoccupations qu'ils ont avancées pour justifier leur intervention en Afghanistan: Les «menaces extérieures» qui pesaient sur ce pays et celles qu'encourrait par voie de conséquence l'URSS.

Il reste naturellement à approfondir cette suggestion et à examiner quelles pourraient en être les modalités pratiques avant de soumettre une proposition en bonne et due forme aux Soviétiques. C'est un des thèmes principaux des entretiens de M. Vance en Europe qui sera poursuivi entre les Neuf, au niveau des directeurs politiques.

◆ LaSalle

qui se dit incidemment «prêt à prendre le blâme pour la chute du gouvernement» — estime qu'un prix moins élevé du pétrole contribuera à augmenter le déficit. Selon l'accord intervenu entre les provinces productrices et Ottawa, le Trésor fédéral aurait perçu des droits accrus de $17 milliards au cours des quatre prochaines années.

Selon la formule de $2 d'augmentation par année, que le gouvernement de M. Trudeau avait négocié avant sa défaite de mai, les provinces recevraient seulement $33 milliards — au lieu de $40 milliards — et le Trésor fédéral $9 milliards, au lieu de $17.

Quant à l'ancien président du Conseil du trésor, M. Sinclair Stevens, il s'en est pris aux sondages et en particulier à la maison Gallup. Selon lui, le sondage publié deux jours avant l'élection a influencé les électeurs et découragé les partisans conservateurs. Samedi, Gallup prédisait que les libéraux menaient avec 48% des intentions de vote, une avance de 20 points sur le 28% recueilli par les conservateurs. En fait, les libéraux obtenaient 43.9% et les conservateurs 33%. Le NPD lui-même a obtenu 19.8%, comparativement à des prévisions de 23% par Gallup.

◆ Biron

Ce projet pourra être maintenu, a-t-il indiqué, faisant valoir que le Parti conservateur demeurait un parti bien vivant au Québec puisqu'en dépit de la vague libérale il a gardé presque la part de vote populaire qu'il avait eu à l'élection précédente.

Les dirigeants unionistes doivent se réunir en comité exécutif le 9 mars pour discuter de ce projet et fixer les échéances. Aucun geste ne saurait être posé avant le référendum, mais la tenue d'élections complémentaires dans les comtés de Johnson, Missisquoi et Mégantic-Compton pourrait constituer une première occasion pour entreprendre ce regroupement, a souligné M. Biron. Selon lui ces élections pourraient avoir lieu dès après le référendum, au début de juillet peut-être.

◆ Lougheed

«De nouvelles façons de voir les choses ou de nouvelles structures pourraient être acceptables», a-t-il dit.

S'il ne parvient pas à s'entendre avec le gouvernement Trudeau, M. Lougheed a dit qu'il procédera à une nouvelle évaluation des conditions commerciales des deux raffineries projetées pour le pétrole extrait des sables bitumineux.

Pendant que M. Lougheed donnait sa conférence de presse, M. Ross Curtis, vice-président de la Banque de Montréal pour l'ouest, déclarait à une conférence de l'Engineering Institute of Canada que le sort de l'économie du pays dans les années 80 dépendra de la politique énergétique des gouvernements fédéral et provinciaux.

«Il ne serait pas exagéré de dire, affirme M. Curtis, que cette politique pourra déboucher aussi bien sur une crise profonde que sur la prospérité».

Un porte-parole de l'industrie des sables bitumineux, M. William Loar, vice-président de Suncor Inc, estime que le temps presse et que le pays ne peut se payer le luxe de différer davantage l'exploitation de ses richesses énergétiques, s'il veut devenir autosuffisant dans ce domaine.

«Le temps c'est ce qui nous manque le plus» a-t-il dit, rappelant qu'un délai de 10 ans s'écoule entre la conception d'un projet de construction d'une usine d'exploitation des sables bitumineux et la production.

Le gouvernement fédéral et les provinces savent parfaitement bien que l'exploitation des sables bitumineux est d'une importance primordiale pour l'indépendance énergétique du Canada.

Pour M. Bob Clark, leader du Crédit social de l'Alberta, la victoire libérale à Ottawa va provoquer de nouvelles frictions entre l'Alberta et le fédéral au sujet de l'énergie. Et, de ce fait, le Canada pourrait manquer l'occasion de devenir autosuffisant avant la fin de la décennie.

Le chef du Crédit social est persuadé que MM. Trudeau et Lougheed vont essayer chacun de se faire un capital politique sur le conflit des prix.

21 février

par la PC et l'AP

1979: ouverture d'une nouvelle série de négociations de paix israélo-égyptiennes sous les auspices américaines à Camp David: mais les événements en Iran compliquent la perspective d'une paix au Proche-Orient;

1975: la Commission des Nations unies sur les Droits de l'homme, à Genève, accuse Israël de violer «les normes fondamentales du droit international» dans les territoires arabes qu'il occupe;

1973: des chasseurs israéliens abattent un avion de ligne libyen au-dessus du Sinaï, faisant 100 morts: Israël affirme que l'avion n'a pas observé les sommations lui disant d'atterrir;

1965: le chef noir musulman Malcolm X est abattu à New York;

1963: L'Union soviétique avertit les États-Unis qu'en cas d'attaque américaine contre Cuba, ce sera la guerre mondiale;

1961: le président Charles de Gaulle appelle les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale à former une union du monde latin avec la France et d'autres pays latins;

1941: les forces alliées débarquent en Erythrée, occupée par l'Italie;

1922: fin du protectorat britannique sur l'Egypte;

1919: le Premier ministre de Bavière, Kurt Kisner, est assassiné à Munich;

1918: les forces australiennes occupent Jéricho, en Jordanie;

1916: début de la bataille de Verdun, la plus longue et la plus sanglante bataille de la Première Guerre mondiale: elle fera plus d'un million de morts;

1795: la liberté du culte est instituée en France;

1613: Michael Romanov, fils du patriarche de Moscou, est élu tsar de Russie, fondant ainsi la dynastie qui portera son nom.

Ils sont nés un 21 février: Le cardinal britannique John Henry Newman (1801-1890); Le compositeur français Léo Delibès (1836-1891); Le poète britannique W. H. Auden (1907-1973).

AUJOURD'HUI

A 19 h 30, consultation populaire sur le plan d'aménagement de l'Île Sainte-Thérèse, à la salle du conseil de Varennes, 175 rue Sainte-Anne.

■

A compter de 17 h, séminaire sur l'actualité de l'Islam, organisé par l'Institut canadien des affaires internationales et le Centre québécois de relations internationales, au pavillon Pollack de l'Université Laval.

■

A 19 h, début d'un atelier polyvalent pour les jeunes de 11 à 14 ans qui aura lieu tous les jeudis au Centre récréatif Notre-Dame des Neiges.

■

A 19 h 30, conférence publique sur le référendum québécois avec M. G. Bergeron, professeur au département de science politique de Laval et MM. G. Bernier et G. Bouthillier, professeurs au département de science politique de l'U de M, au pavillon central de l'Université de Montréal.

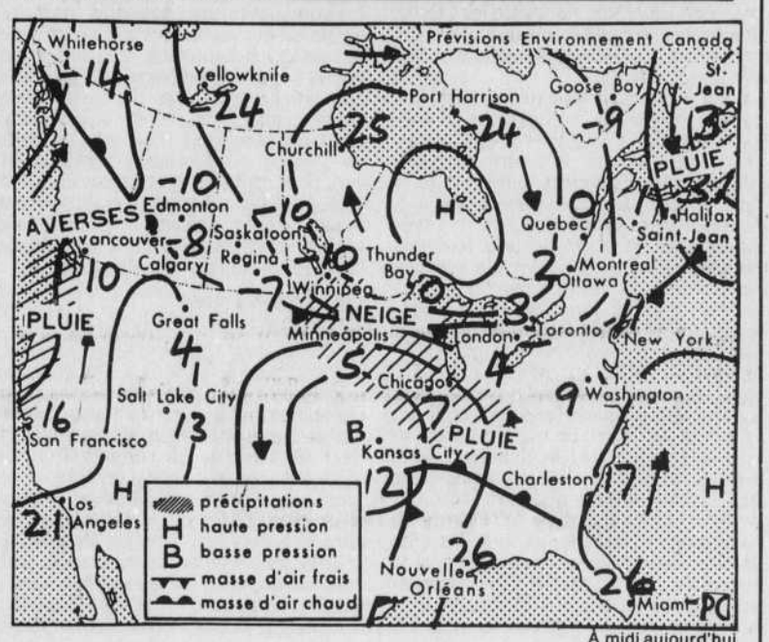
■

A 11 h 30, déjeûner-causerie de Publicité-Club de Montréal en compagnie de M. Pierre Hébert, directeur du marketing de Vidéotron Inc., à l'hôtel Régence-Hyatt.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au Centre socio-culturel de l'Île Bizard, 490 avenue de l'Église, de 14 h 30 à 20 h 30; et à Longueuil, Place Désormeaux, 2877 chemin Chambly, de 15 h à 20 h 30.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec quelques chutes de neige le matin. Dégagement graduel par la suite et vents modérés. Température stationnaire entre −9 et −12. Aperçu pour vendredi: beau.

■

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques chutes de neige le matin. Dégagement graduel en après-midi et vents modérés. Température stationnaire entre −2 et −5. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux et brumeux. Dégagement graduel en après-midi. Maximum 2. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

■

Québec: nuageux et brumeux le matin. Quelques flocons l'après-midi et vents modérés. Température stationnaire à 0. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec quelques chutes de neige et vents modérés. Dégagement graduel en soirée. Maximum − 5. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: nuageux et brumeux le matin, quelques chutes de neige l'après-midi et vents modérés. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et passages nuageux.

■

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: nuageux et brumeux le matin, quelques chutes de neige l'après-midi et vents modérés. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et passages nuageux.

■

Baie-Comeau: nuageux avec faible neige, dégagement en soirée. Vent modéré, maximum −3. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

■

Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: faible neige, maximum −4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Gare aux tétines «Pussycat»!

Si votre dernier-né se couche le soir dans un lit d'enfant à barreaux et qu'il s'endort en suçant une tétine, craignez pour sa santé, sa vie même.

C'est la mise en garde que lance le ministère de la Consommation et des Corporations du Canada en précisant que les tétines vendues sous l'étiquette «Pussycat» ont été mal fabriquées et que la tétine peut se détacher de la garde en peu de temps.

En pareil cas, il est à craindre que la tétine ne se loge au fond de la gorge d'un nourrisson ou d'un enfant et ne l'étouffe.

L'emballage du produit défectueux porte les mots «Modèle numéro 1» et les mots «Made in Denmark» figurent sur la surface intérieur de la garde.

On souligne également les risques que courent les enfants que les parents couchent dans les lits d'enfants à barreaux d'un ancien modèle.

Les barreaux sont souvent, dans ces modèles, trop espacés et les enfants peuvent s'y prendre la tête, comme ils peuvent se blesser en passant un membre sous le matelas et entre le sommier et le lit.

Il faut également s'assurer que les pièces de métal qui tiennent le lit sont solidement mises en place, qu'elles ne peuvent s'ôter, pour éviter qu'un enfant ne les porte à sa bouche et s'étouffe.

Attention aux aspirines!

LONDON, Ont. (PC) — Les personnes en bonne santé ne devraient pas prendre des aspirines pour éviter une crise cardiaque sans avoir préalablement consulté un médecin, recommande un spécialiste du cerveau.

Le Dr Bill McCormick, de University Hospital, affirme que le comprimé populaire contre les maux de tête peut avoir de sérieux effets secondaires chez certaines personnes.

Alice Roosevelt meurt à 96 ans

WASHINGTON (AP) — Mme Alice Roosevelt, fille d'un des présidents des États-Unis et cousine d'un autre, est décédée, hier, à l'âge de 96 ans.

Mme Alice Roosevelt, connue du grand public sous le nom de «princesse Alice» et pour ses familiers de Mme Longworth, était la fille de Théodore Roosevelt, devenu président des États-Unis en 1901 alors qu'elle était âgée de 17 ans.

Cinq ans plus tard, à la Maison-Blanche, elle devait épouser un parlementaire du Cincinnati, M. Nicholas Longworth, âgé de 36 ans.

Le couple avait eu une fille, Pauline, morte à 31 ans.

Signatures

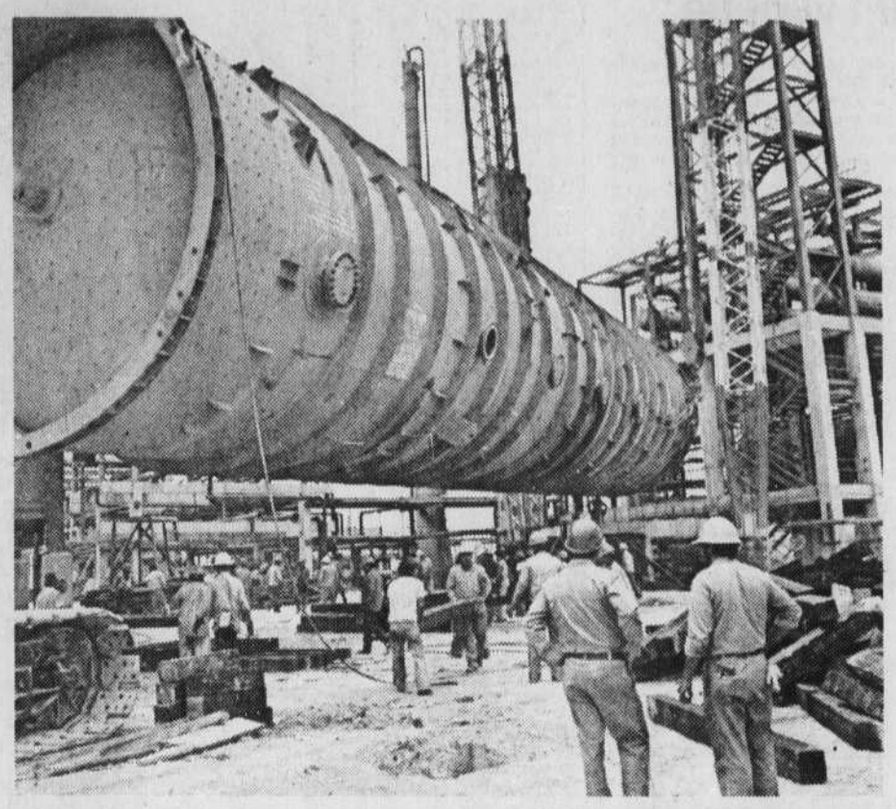
Réunis en assemblée générale lundi, les journalistes syndiqués de la rédaction du DEVOIR ont décidé collectivement de retirer leur signature des articles d'information publiés dans le journal. Ils entendent de la sorte exprimer leur volonté d'en arriver le plus tôt possible à un règlement dans les négociations en cours avec l'entreprise.

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 21 février 1980
CAHIER 2 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Épargne-retraite à rendement supérieur. 12 3/4% CAPITAL GARANTI
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Le Mexique

L'élection de Trudeau améliore les chances d'un accord pétrolier



Le «boom» pétrolier mexicain, et la pluie de pétrodollars qu'il a entraînée, ouvre des perspectives intéressantes pour les exportateurs canadiens. Mais le marché mexicain n'est pas facile à percer.

LES perspectives d'échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique — y compris les possibilités de livraisons pétrolières mexicaines — se sont améliorées de façon substantielle cette semaine avec l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire à Ottawa.

Depuis près d'un an, les discussions canado-mexicaines avaient toutes les allures d'une valse-hésitation. Durant les derniers mois de l'ancien gouvernement libéral, un accord industriel-commercial, ainsi qu'un accord énergétique (essentiellement pétrolier) avaient été conclus avec le Mexique. Mais le gouvernement conservateur n'avait officiellement entériné ni l'un ni l'autre. Au contraire il avait remis en cause les fondements mêmes de Pétro-Canada, suscitant l'inquiétude des Mexicains, qui préfèrent traiter avec des sociétés d'État. De ce point de vue, le retour des libéraux, et d'une certaine stabilité politique, marque assurément un nouveau départ pour les relations canado-mexicaines.

Le Canada et le Mexique se lorgnent déjà depuis quelque temps par-dessus l'épaule du Colosse américain. Sur le plan commercial, les contacts publics et privés se multiplient entre les deux pays. Le gouvernement du Canada est en train de se construire une ambassade toute neuve à Mexico et le gouvernement du Québec s'apprête à ouvrir dans le même quartier une délégation générale axée principalement sur la promotion des échanges économiques.

De son côté, le Mexique a désigné l'été dernier le Canada comme un des cinq pays «prioritaires» avec qui il compte accroître ses échanges commerciaux, afin de réduire sa dépendance actuelle vis-à-vis des États-Unis. Les quatre autres pays de ce groupe sont l'Espagne, la Suède, la France et le Brésil.

«Dans le passé, les Canadiens et les Mexicains s'étaient toujours considérés les uns les autres comme des gars sympathiques, sans plus. Aujourd'hui, ils commencent enfin à se voir comme des partenaires commerciaux», a déclaré au DEVOIR M. Agustin Barrios Gomez, ambassadeur du Mexique à Ottawa.

Le motif de cette découverte réciproque, c'est le pétrole. Au cours des cinq dernières années, le Mexique est passé du 16e au 6e rang mondial comme pays producteur de pétrole. Ses réserves *prouvées sont présentement de 46 milliards de barils, et ses réserves potentielles* d'environ 200 milliards, ce qui pourrait en faire un jour le premier producteur du monde.

Il est à peine exagéré de dire que le Mexique regorge de pétrodollars. En 1980, la vente de son pétrole et de son gaz naturel devrait lui rapporter de $10 à $15 milliards. Sans parler des revenus provenant de son importante industrie minière, en pleine expansion depuis la hausse en spirale des métaux.

«Le Mexique n'est plus ce qu'il était il y a cinq ans. Aujourd'hui les Mexicains ont de l'argent, et ils le savent», affirme un homme d'affaires québécois qui parle en connaissance de cause, ayant négocié un contrat de quelques millions l'an dernier à Mexico.

Mais le marché mexicain n'est pas facile d'accès. Il est même hautement concurrentiel. Les hommes d'affaires de nombreux pays — Japon, France, Suède, RFA, etc. — en plus des Américains, y plantent leurs piquets depuis plusieurs années. Même s'ils sont entrés très tard dans la course, les hommes d'affaires canadiens peuvent toutefois y trouver encore d'excellentes occasions dans certains secteurs précis, à condition d'être à la fois entreprenants et patients, et de savoir profiter du «préjugé relativement favorable» dont jouissent présentement les Canadiens.

Où en sont aujourd'hui les échanges canado-mexicains? «Avant de parler de coopération commerciale, il faudrait commencer par s'entendre sur les chiffres», nous a déclaré, non sans agacement, M. Barrios Gomez. L'ambassadeur du Canada à Mexico, M. Claude Charland, répète régulièrement que le Canada a accusé en 1979 son premier déficit dans sa balance commerciale avec le Mexique. Selon les derniers chiffres disponibles, dit-il, le Canada a acheté pour $109 millions de produits mexicains durant les six premiers mois de 1979. Pendant la même période, ses exportations au Mexique auraient atteint $88 millions, ce qui lui laisse un déficit de $21 millions.

Les autorités mexicaines soutiennent l'inverse, ou à peu près. Selon les statistiques officielles du Banco Nacional de Comercio Exterior pour le premier semestre de l'an dernier, les importations mexicaines du Canada ne sont élevées à $40 millions et ses exportations à $99 millions, ce qui laisse un déficit de $59 millions à l'encontre du Mexique.

Qui croire? En fait, il s'agit de deux modes de calcul différents. Dans les importations de produits mexicains au Canada, M. Charland compte les envois de fruits et légumes qui passent par des intermédiaires américains et qui totaliseraient environ $69 millions pour les six premiers mois de 1979, comparativement à $40 millions pour les importations «directes».

On voit déjà, d'après ces chiffres, l'importance du «commerce triangulaire» Mexique-USA-Canada. Ce phénomène est — et demeurera encore longtemps — un des principaux obstacles à l'expansion des échanges commerciaux directs entre le Mexique et le Canada.

Voici ce qui se passe. Depuis des décennies, les marchands mexicains de fruits et de légumes ont l'habitude de vendre leurs produits à la frontière à des importateurs américains, qui en vendent une partie au Canada. Les Mexicains connaissent les prix, les conditions, les règlements sanitaires des USA. La vente directe au Canada est plus compliquée, parce que les règlements sanitaires canadiens sont plus sévères et que les contacts directs avec des importateurs canadiens sont relativement rares, se limitant pour l'instant au Québec et à l'Ontario. Entre-temps, les Canadiens continuent d'acheter des Américains des tomages et des fraises qui ont poussé au Mexique.

Quoi qu'on fasse, les États-Unis continueront toujours de peser lourd dans le commerce de leurs deux voisins immédiats. Les USA comptent actuellement pour plus des deux tiers du commerce extérieur du Canada, aussi bien que du Mexique, et rien ne laisse entrevoir un changement significatif de ce côté.

D'autre part, le Mexique représente une part minime du commerce extérieur du Canada. En 1978, il figurait au 15e rang des pays importateurs de produits canadiens, ayant absorbé seulement 0.4% des exportations du Canada. En même temps, seulement 0.6% des produits importés par le Canada en 1978 provenaient directement du Mexique.

Du point de vue du Mexique, le Canada est un partenaire commercial relativement plus important, puisqu'il figure au 4e rang de ses pays clients et au 7e rang de ses fournisseurs. Mais il est intéressant de constater que le Mexique a importé davantage de l'Italie que du Canada, selon les statistiques du Banco Nacional de Comercio Exterior pour le premier semestre de 1979. Avec $98 de ventes au Mexique, le Canada est très loin derrière un pays comme l'Allemagne fédérale, par exemple, qui a enregistré pour $421 millions de ventes, contre $138 millions d'achats. Durant la même période, la France enregistrait pour $192 millions de ventes au Mexique, contre seulement $27 millions d'achats. En termes comparatifs, la position du Canada est loin d'être la meilleure.

Il est important de le constater, au moment où le Mexique prend un virage crucial dans son évolution économique. Avec ses pétrodollars, le Mexique entend accélérer son industrialisation et renforcer son secteur agro-alimentaire, selon un plan ambitieux énoncé par le président José Lopez Portillo. Cette politique à long terme, qui vise à réduire la dépendance du Mexique à l'égard des États-Unis mais aussi du pétrole, repose sur la diversification de la production et des échanges commerciaux. La réussite de ce programme est vitale pour le Mexique, aux prises avec des problèmes effarants de chômage, de surpopulation et de pauvreté endémique.

Afin de se donner une infrastructure industrielle et agricole qui puisse répondre aux besoins du pays bien après l'épuisement de ses ressources en hydrocarbures, le Mexique entend développer en priorité les secteurs suivants: l'agriculture, la pêche, les mines, la pétrochimie, les forêts, les transports et l'électricité. Ce sont là des secteurs où la coopération avec le Canada, et particulièrement le Québec, pourrait s'avérer des plus intéressantes sur le plan technologique. Sauf peut-être dans le cas de la pêche, le savoir-faire québécois est reconnu internationalement dans tous ces secteurs.

L'activité des firmes canadiennes ou québécoises au Mexique doit cependant prendre la forme d'entreprises en coparticipation, en vertu d'une loi qui limite à 49% la part des intérêts étrangers dans les sociétés établies au Mexique. Par ailleurs, certains secteurs sont réservés exclusivement à l'État, comme le pétrole, le nucléaire, l'électricité, les chemins de fer, etc. Selon plusieurs sources, cependant, l'application de ces lois est relativement souple et des exceptions sont prévues. Plusieurs firmes canadiennes ont «mexicanisé» ces derniers temps leurs filiales du Mexique, notamment l'Alcan, Seagram's, Massey-Ferguson, Canada Packers et Noranda Mines.

L'an dernier, le Canada et le Mexique signaient un accord énergétique prévoyant la livraison au Canada de 50,000 barils de pétrole par jour, puis de 100,000 dès que la production mexicaine le permettrait. L'accord est cependant resté lettre morte, n'ayant pas été entériné officiellement. On s'attend généralement à ce que M. Lopez Portillo le signe à l'occasion de sa visite au Canada, prévue pour ce printemps. Mais plusieurs questions restent en suspens à ce sujet, et le président de Pétro-Canada, M. William Hopper, était à Mexico ces derniers jours pour tenter d'aplanir les difficultés.

Cet accord énergétique portait également sur la vente au Mexique de charbon canadien et sur la possibilité de vendre au Mexique le système CANDU de réacteur nucléaire. Au ministère québécois des Affaires intergouvernementales, on déplore que cette entente n'ait fait aucune mention d'énergie hydro-électrique, alors que le Québec est particulièrement bien placé pour exporter sa technologie. Il s'avère cependant que l'Hydro-Québec International ne fait pas d'effort exceptionnel, à l'heure actuelle, pour percer sur le marché mexicain, concentrant ses efforts sur le marché gigantesque de la Chine. «Le Mexique fait partie d'une vingtaine de pays-cibles que nous examinons en ce moment», nous a simplement affirmé un porte-parole de l'Hydro. Il faut signaler qu'au Mexique les possibilités de contrats sont du côté des lignes de transmission de l'électricité plutôt que des barrages.

En mars dernier, le Canada et le Mexique ont conclu un accord de coopération industrielle portant sur la plupart des secteurs considérés comme prioritaires par le Mexique lui-même: les mines, les forêts, l'agro-alimentaire, etc. Une des clauses les plus importantes de cet accord, qui doit encore être ratifié officiellement, est la création d'un Comité de coopération industrielle coprésidé par le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada et le ministre des Ressources naturelles et du Développement industriel du Mexique, et que le nouveau gouvernement libéral lancera probablement de manière officielle au cours de 1980.

Ces accords, et les divers témoignages d'intérêt du gouvernement mexicain, montrent bien que le moment est propice pour l'entrée en scène des hommes d'affaires canadiens, estime M. Claude Charland. Nommé ambassadeur du Canada à Mexico en septembre dernier, M. Charland, âgé de 46 ans, était auparavant sous-ministre adjoint au commerce extérieur, et ses longues années de service comme représentant commercial du Canada à l'étranger l'ont bien préparé à cette nouvelle mission à caractère hautement économique. Ce Québécois voit d'ailleurs d'un bon oeil l'ouverture prochaine d'une délégation générale du Québec qui, dit-il, contribuera à améliorer la qualité et la quantité de l'ensemble des échanges entre le Mexique et le Canada.

A l'heure actuelle, le Canada vend au Mexique du papier-journal, du matériel ferroviaire, du lait en poudre, de l'amiante, de la machinerie agricole, de l'acier, du matériel logiciel, etc. La Commission nationale du blé vient aussi de conclure un contrat de $1 million pour la vente de blé.

Le Mexique, pour sa part, vend au Canada du café vert, des tomates fraîches, des pièces d'automobile, des vêtements de denim et de coton, des fruits de mer, etc. Quand le Mexique ouvrira son robinet pétrolier au Canada, la balance commerciale penchera nettement en faveur du Mexique, quelle que soit alors la méthode de calcul.

Parmi les quelque $78 millions d'exportations québécoises dirigées vers le Mexique en 1978, le principal produit exporté était l'amiante, suivi par les produits laitiers, le matériel ferroviaire et le papier-journal. L'entrée éventuelle du Mexique dans les accords

Suite à la page 15

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI
5 ANS 12 1/4% INTÉRÊTS ANNUELS
• Intérêts semestriels: 12%
• Intérêts trimestriels: 11¾%
• Intérêts composés: 11¾%
• Intérêts mensuels: 11½%
• Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.
• Taux sujets à changements sans préavis
Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à: (514) 281-1818
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE
Une compagnie du groupe Prénor • 85 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal H2X 3P4

Vous êtes à la retraite?
Pourquoi ne pas faire profiter les propriétaires de petites entreprises de vos connaissances en gestion et de votre expérience des affaires?
Joignez-vous à l'équipe de conseillers pigistes expérimentés du service CASE (Consultation Au Service des Entreprises).
Pour plus de détails, communiquez à frais virés avec:
Montréal M. Robert Duclos (514) 283-4384
Laval M. R. April (514) 681-9291
St-Laurent M. L. Caron (514) 748-7323
Longueuil M. G.-M. Rhéaume (514) 670-0633
BFD BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
SERVICES DE GESTION-CONSEIL

Une épargne-impôt à rendement supérieur
12 3/4% Placements à capital garanti
Heures d'ouverture prolongées, du 14 au 29 février: jeudi et vendredi, de 9h à 21h, samedi, de 9h à 17h.
Taux sujet à changement.
Communiquez avec les conseillers en services financiers et fiduciaires du Trust Général avant le 29 février.
Ils vous diront comment vous pouvez tirer le meilleur profit de vos épargnes en les investissant dans l'un des 6 types de placements que nous offrons: les fonds d'actions, d'hypothèques, d'obligations et d'hypothèques; les placements à capital garanti, à capital et intérêts garantis (intérêts crédités ou composés annuellement).
Demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel)
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Sept-Iles, 968-1830—Chicoutimi, 549-6490—Rimouski, 724-4106
Québec, 688-0630—Lévis, 833-4450—Trois-Rivières, 379-7230
Montréal, 866-9641—Outremont, 739-3265
Hull, 771-3227—Ottawa, 238-4900
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Voyez-vous votre bureau avec un esprit nouveau?
Les Atriums
Les Atriums
Les Atriums
Complexe d'affaires
870 de Maisonneuve Est
32,000 p.c. par étage
Disponibilité: Mai 1980
Carrefour du métro
Thérèse de Rouen
845-6590
842-3838

La location... quoi de plus logique

1980. CHEVROLET BEL AIR $185. (par mois plus taxe)
8 cylindres, automatique, servofreins, servodirection, pneus radiaux blancs, désembueur arrière, enjoliveurs de roues.
Location nette 36 mois. 80,000 km gratuit.
PLAN PROTECTION CONTINU GM DISPONIBLE
Nous louons toutes marques et tous modèles et sommes spécialisés en voitures et camions GM
On ne sort pas à pied...
membre du RÉSEAU NATIONAL DE LOCATION Park Avenue
Park Avenue
LOCATION
5094 est, Jean-Talon, Montréal 376-7312
UNE DES FORCES DU GROUPE
Park Avenue Chevrolet, Oldsmobile Cadillac
5000 est, Jean-Talon
725-9811
Park Avenue Centre de camions
6400 est, boul. Métropolitain
253-2131

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedette

L'indice composé de la Bourse de Toronto a fait un bond impressionnant de 31.99 points à 2125.41, hier en clôture.

Onze des 14 secteurs du marché ont progressé, menés par les hydrocarbures qui montent de 225.16 points à 4821.78, un record haut absolu. Les industrielles subissent les plus lourdes pertes et reculent de 2.44 points à 1316.92. Les pipelines et les communications ont aussi enregistré des records.

À l'issue de la séance on dénombre 321 titres en hausse, 188 en baisse et 207 stationnaires. Le volume comprenait 12.1 millions d'actions d'une valeur globale de $173.38 millions et 10,174 contrats d'option ont été négociés.

Mobil Oil Canada a annoncé que des zones d'intérêt avaient été relevées dans les puits Hibernia 0-35 et Ben Nevis 1-45 forés au large de la côte terre-neuvienne. La nouvelle a déclenché une vague de spéculations. Les échanges sur Gulf Canada Ltd ont été interrompus brièvement avant l'annonce et le titre termine la journée en hausse de 13.5 à $164.5 après une pointe à $166. Hudson's Bay Oil and Gas fait un bond de $10 et clôture à $137.5.

Parmi les industrielles traitées, Texaco Canada prend 5 à $85, Aquitaine of Canada 4 1-2 à 53 3-4, Alberta Energy 1-4 à $53, Imperial Oil A 3 1-4 à $50 1-2 et BP Canada 3 1-4 à $47.

IBM perd 3 à $77, Falconbridge Nickel A 1 1-4 à $131, Kaiser Resources 1-2 à $37 5-8, Noranda Mines 1-2 à $27 7-8 et Andres Wines A 1-8 à $12 1-2.

Dans le secteur minier, Roman Corp. gagne 2 3-4 à $57 1-2, Denison Mines 2 3-8 à $47 3-8 et Canada Tungsten Mining 2 à $30 3-4. McIntyre Mines cède 2 à $90 1-2 et Placer Development 1 à $67 1-2.

Parmi les pétroles, Canadian Merrill gagne 2 1-4 à $28, Canadian Homestead Oils 2 à $30 et Chieftain Development 1 7-8 à $40 3-8. Francana Oil and Gas recule de 1-4 à $15 1-4 et Lassiter Kuma Oils de 10 cents à $2.25.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	$00	360	360	360	
AbyGInw	850	$9d6	9⅝	9¾	
AbtiPrce	27846	$24	23⅝	24	+ ¼
Abitbi10	z40	$51	51	51	
ActionTrd	850	35	35	35	
AdanacM	19150	$5⅞	5⅜	5⅜	+ ½
Advocate	2000	250	245	250	
Afton Min	2000	33¢	33½	33½	— ½
AgnicoE	19057	$14	13	14	+ ⅜
AgraIndA	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
Akaitcho	2900	185	180	185	— 5
Jalbany	62230	330	315	320	—10
AltEnergy	35646	$53	48¾	53	+4¼
AltaGasA	29553	$30	29½	29⅞	+ ⅜
JaltaGCp	195	$62½	62½	62½	—1½
AltaGF	160	$25⅜	25⅜	25⅜	d8 ⅛
AltaG9.76	260	$25¾	25½	25½	— ⅛
AltaG7.60	150	$20¾	20¾	20¾	
AltaG6¾	3380	$41½	40¾	41	+ ¼
Alcan	26663	$69	68⅛	68½	+ ½
Alcan pr	100	$41½	41½	41½	— ½
AlgoCent	100	$23	23	23	— 1
AlgomaSt	6629	$38	37½	38	+ ½
ASteI p	500	$24½	24⅜	24⅜	— ⅛
Algonpr	z96	$10⅞	10⅞	10⅞	
AllarcoDv	200	$65	65	65	
Alumin4pr	z8	$25	25	25	
Alum3rdp	300	$23⅜	23⅜	23⅜	
AmLarder	37800	72	69	69	— 2
Amcan	200	480	480	480	
Am Eagle	57850	$5½	5¼	5½	+ ⅛
ALed	115666	100	95	99	+ 4
AndresWA	5400	$12½	12⅜	12½	— ⅛
AngAm6¼	325	$62½	62¼	62¼	—2¼
Ang D Gld	4400	380	370	375	— 5
AngUDev	900	405	400	400	+10
AnthesBp	z25	$83	83	83	
Aquitaine	45491	$54¾	50⅞	54¾	+4½
Arbor C	1000	142	142	142	+17
Args250p	z50	$29⅝	29⅝	29⅝	
Args260p	z55	$29	28⅞	28⅞	
ArgusBpr	10020	$29	29	29	+ ¼
ArgusCpr	400	$7	7	7	— ¼
Asamera	44287	$28	26¾	28	+1¼
Asbestos	2360	$36	35½	36	+ ½
AsocPorc	3132	295	275	295	— 5
Astral	300	240	240	240	
datcoA	12120	$20½	19½	20½	+ ⅜
AtlasYk	9300	91	90	90	— 1
AtoHardA	600	$13¼	12¾	13¼	
BCSugarA	250	$41½	41½	41½	+ ½
BPCan	31495	$47	44	47	+3¼
BanisterC	2000	$18⅛	17⅜	-8⅛	+ ⅜
BankBC	190	$33	33	33	— ½
BankMtl	22297	$25½	25¼	25½	+ ⅛
BkMtlr	367367	36	34	36	+ 1
BankNS	19779	$26¼	25⅞	26¼E	+ ¼
Bankeno	9050	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Barex	2000	26	26	26	— 3
Bary Expl	71220	275	236	260	+25
Basic Res	16450	$16⅜	16⅛	16¼	
BatonB	2195	$14	14	14	+ ½
BayMills	700	$6½	6½	6½	
BeckerBp	200	$7¾	7¾	7¾	
BellCanad	49745	$19⅞	19¾	19⅞	
BellCpr	800	$27¼	27¼	27¼	
Bell2.28	450	$30⅛	30⅛	30⅛	
Bell1.80	1000	$21½	21½	21½	
Bell1.96	1550	$23⅞	23¾	23¾	— ⅛
BighartOG	29800	$7¼	7	7¼	+ ¼
BIHawk	5200	68	60	60	—10
BlakwodA	100	$5¾	5¾	5¾	— ½
Bombr	400	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅜
Bonza O	83341	$11	10⅝	11	+ ¼
BonanzaW	71627	$5⅜	460	5¼	+65
BowValy	88985	$57¾	55½	56	+ ½
Bow-m pr	z20	$43	43	43	
BralorRes	41550	$27	25½	25¾	— ¾
Bramalea	3100	$20	19⅞	20	+ ¼
BrascanA	12080	$27⅜	27	27⅛	
Brscn8½	450	$25	24	24	— 1
BrendaM	3650	$36⅜	36	36⅜	— ½
BrightA	500	$14½	14¼	14½	+ ¼
Brinco	26263	$9⅜	9⅜	9½	
Brincop	8321	$5¾	5¼	5½	
BCFP	3011	$28½	28	28	— ½
BCRIC	78395	$8	7¾	8	+ ⅛
BC Phone	3035	$16½	16⅛	16½	+ ¼
BCPh4¾p	z50	$51	50¾D	3⅜?¾	
BCPh5¾p	100	$61	61	61	+ ½
BCPh6pr	z12	$63½	63½	63½	
BCPh6.80	100	$18	18	18	
BCP10.16p	z27	$26⅜	26⅜	26⅜	
BroulReef	10000	118	115	116	+ 4
Brunswk	6079	$14¼	13⅞	14⅛	+ ⅛
BuddCan	800	$8	7¾	8	+ ⅛
Bushnell	z50	$9½	9½	9½	
CC Yachts	7025	375	365	375	+10
CAE	2800	$16¼K	1⅜¾4	1⅜3¾3¾	-
CIL	1475	$29	28½	28⅛	— ¼
CME	186071	345	299	325	+30
CMSMines	10125	95	90	90	d8 5
CadFrv	2500	$23⅜	23	23½	— ⅛
Cad Frv A	3610	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Cal Pow A	6178	$47	45¾	47	+ ¾
Cal P4p	z15	$48½	48½	48½	
CalP2.36	600	$25⅜	25¼	35¼	— ⅛
Calvert	79330	350	335	345	
Camflo	9650	$20⅜	19⅞	20⅜	+ ⅛
CChibA	1503	$14½	13½	14½	+ ¼
CampRL	8652	$36¼	35	36¼	— ¼
CanCem	12100	$13¾	13¼	13¼	— ½
CCeCp	z25	$14¼	14¼	14¼	
CDC	39566	$13¼	12⅞	13	+ ⅛
CDCprB	7661	$142	139	141½	+2½
CanMalt	400	$30	30	30	— ¼
CNorWest	39246	$21⅜	20⅜	21½	+1⅜
CPackrs	1600	$34¾	34½	34½	— ¼
CanPerm	3750	$17⅞	17½	17½	— ⅜
CPerm6¾	500	$22	22	22	
CSafway p	z5	$85	85	85	
CS Pete	21612	$28	26½	28	+1¼
Can Trust	2539	$22	21½	21¾	— ¼
CTrust7¼	20900	$17⅞	17¼	17¼	— ⅜
CTung	1350	$31	29	30¾	+ 2
Cdn Arrow	330	140	140	140	
CCablesyA	16700	$13⅞	13⅜	13⅞	+ ⅛
CdnCel	2450	$10½	10	10	— ⅜
CFormost	300	$6½	6½	6½	
CFoundpr	z6	$10½	10½	10½	
CG Invest	400	$23	23	23	
CHomestd	4391	$30¼	29	30	+ 2
CHydropr	100	$11¼	11¼	11¼	— ¼
CIBkCom	33524	$25¼	24⅜	25	— ¼
CLencour	8050	52	48	50	+ 6
CManoir	200	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅜
CMarconi	1410	$20½	20	20¼	+ ⅛
CMerrill	9500	$28¼	26½	28	+2¼
CNat R	64199	$16⅜	15¾	16⅜	
CNat8.50	4200	$35½	33½	35½	+ ½
COcdental	18140	$13¾	13	13¾	+ ¾
CP Inve	26135	$47¼	46½	47	
CPLtd	38215	$47½	45⅜	47¼	+1¾
CPL A p	74	$9	9	9	

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Dexter	9	205	25	24¼	25 +1
Digital E	17	1233	79½	76⅝	79½+3¼
Disney	12	676	46	45⅛	46 + ¾
Dr Peppr	12	417	13¾	13	13½— ¼
Dome		305	69	66½	69 + ⅜
Dorsey	5	118	16½	15⅝	16½+ ½
DowCh	9	2141	38⅛	36¾	38 +1⅜
duPont	23	1238	41	40⅜	41 + ¾
EGG	19	250	29⅛	28½	28⅞— ⅛
EasKod	8	1935	48⅞	48⅛	48½— ⅛
Eaton	4	155	25⅜	25⅛	25⅛— ¾
EIPNG	9	1722	26¾	25⅞	26¾+1
ElMeMg	41	172	5⅜	5⅛	5⅜+ ⅛
Esmark	8	1084	33¾	32½	33⅜+ ⅞
Ethyl	6	209	29½	28⅜	28¾— ⅜
ExCelO	9	257	u46⅜	45⅝	45⅞
Exxon	7	5077	64⅛	63⅛	64⅛+1¼
FMC Cp	6	462	27½	27	27⅛— ¼
Fairch	8	334	50	49⅜	49¾+ ⅜
Fireston	7	377	9	8¾	8⅞+ ⅛
Fisher Sc	7	4	21⅛	21⅜	21⅝+ ⅛
Fluor Cp	15	470	60½	59¼	60 + ⅞
Ford	3	706	31⅞	31¼	31⅝— ⅛
Foxbro	9	1	40½	40½	40½— ¼
Fruehf	4	146	29½	29⅜	29⅜— ¼
Gn Dyn	11	861	73⅜	71¾	73⅜+1⅜
Gen Elec	8	1856	52½	51⅞	52¼+ ⅜
Gn Food	5	786	27½	d27¼	27⅜
Gn Inst	9	274	48¼	47⅝	48¼+ ⅜
Gen Mills	7	747	23¼	d23⅛	23¼— ⅛
GnMot	5	2559	52	50⅞	51 — ⅜
GnPort	4	58	17⅜	17½	17¼
GP	4	1286	7	6½	6½— ⅛
GTel El	6	1021	27	26⅝	26⅞+ ⅛
Gn Tire	5	346	17½	16⅞	16⅞
GaPac	10	929	31⅜	31	31⅛+ ⅛
Gillette	6	933	23⅜	d22¼	22½— ¾
Goodrch	4	110	20⅝	20¼	20⅜+ ¼
Goodyr	6	718	12¾	12½	12¾+ ⅛
Gould	6	196	22⅞	22⅝	22⅞+ ⅜
GtAP		213	7¾	7¾	7¾
Gulf Oil	7	9303	u49¾	46⅞	49⅝+2⅞
Halbrtn	16	935	105	102	105 +3
HartSM	5	464	11⅞	11½	11½— ⅛
Hecla	13	557	44½	41⅜	44⅜+1⅜
Heinz HJ	6	143	39⅝	39	39½— ⅛
Heublin	8	326	29⅞	29⅝	29⅝
Hew Pck	20	342	69¾	68⅜	69¾+1¼
HighVlt	14	99	12	11⅝	12 + ⅛
Hobart	7	45	16⅜	16¼	16⅜+ ¼
Hidy In	8	1308	19⅛	18¾	19 + ¼
Homestk	11	623	56⅞	53⅛	56⅞+2¾
Honywl	9	2418	u99½	94¼	99½+5
Househ F	5	260	16⅜	16⅜	16½+ ⅛
Hwd Jn	15	748	24⅛	23⅛	23¾+ ¾
Hud Bay		72	29¾	29	29½— ⅜
HuntCh	9	63	12½	12¼	12½
ICInd	3	1724	24	23	24 +1
INA Cp	5	365	32½	32	32⅜+ ⅛
IU Int	63	3443	13¾	13⅜	13¾+ ⅜
INCO	19	1391	30¼	29⅝	30 + ⅛
Ingerr	8	349	59	58¼	58½+ ⅛
Inflk In	5	15	31¼	31	31
IBM	13	2660	67¾	67⅛	67⅛+ ¼
In FlaF	11	334	18⅝	18⅛	18⅛— ⅜
IntHar	3	191	34	33¾	34 + ⅛
IntPap	6	1127	42½	41⅞	42 — ¼
IntTT	10	2976	28⅞	28⅜	28⅜— ⅛
IpcoCp	18	102	5¼	5¼	5¼
ItekC	17	112	29⅛	28⅜	29 + ⅛
Jhn Man	5	558	22⅜	21¼	22¼+ ¾
JoyGyps	9	62	34⅜	34¼	34¼— ¼
K Mart	7	781	21	20¾	20¾— ⅛
Kellogg	8	138	17¾	17¼	17⅜
Kenecot	11	x1298	41⅞	39	41⅜+1⅜
KerrM	12	409	72¾	70⅝	72⅜+1¾
Kraftco	7	254	44¼	43¾	44¼+ ¼
Kroehlr		24	8	7⅞	8
LearS	6	183	26⅜	25⅞	26¼+ ⅜
LeeEnt	8	12	21½	21⅛	21½+ ⅜
Litton	9	690	52⅛	50¼	51⅜+1½
Lockhd	19	586	40¼	39	40⅛+1⅛
Loews	5	204	66⅞	65⅜	66⅞+1⅜
LJubricat	13	80	59¼	58¾	58¾— ¼
Lucky St	7	341	15	14⅜	14¾— ⅛
MCA Inc	10	59	54⅜	54	54⅛— ⅛
Mar Oil	12	1030	68	65⅜	68 +4½



MME JOSETTE D. LEMAN

Le conseil d'administration de Zellers Limitée est heureux d'annoncer la nomination de Madame Josette D. Leman au poste d'administratrice de la compagnie. Mme Leman occupe aussi le poste d'administratrice au sein de la compagnie de la Baie d'Hudson, de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et du Fonds de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal. De plus, Madame Leman est membre du comité consultatif de la privatisation de compagnies de la Couronne.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
FiranGndl	1500	75	75	75	+ 5
FCalgary	5800	280	275	280	+10
FCityFin	500	$14	14	14	+ ½
F City F wt	300	$5¾	5¾	5¾	+ ¾
F City TrB	1000	$8	8	8	— ⅛
FMar	24450	230	225	230	+ 5
Foodex p	1200	$6⅜	6½	6½	— ⅛
FordCnda	212	$54	54	54	+ 1
F Sea A pr	300	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Francana	14230	$16	15¼	15¼	— ¼
Fraser	2200	$20	19½	19½	— ½
Fruehauf	100	$11⅞	11⅞	11⅞	+1⅜
G&HSteel	200	175	175	175	+ 5
GM Res	11675	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅜
GSWCIA	1000	$8	8	8	+ ¼
Galfaco	10	$6¼	6¼	6¼	
Galveston	45100	450	410	450	+25
Garbellp	500	450	450	450	—25
GazMetr	1800	$8¼	8	8¼	+ ⅛
GenBaker	1000	$8	8	8	+ ¼
GDistrbA	31850	$12¼	11	12	+ 1
GDistrbw	65950	$5	420	5	+ ¾
GMC	1237	$60	59½	59½	+J ⅜
GenstarL	23923	$31¾	31	31⅛	+ ⅛
GescoDis	200	325	325	325	—25
GiantYk	500	$20¼D	1⅛	2⅛	20¼
Gibraltar	19095	$15⅞	15½	15¾	
Glbe Rlty p	1300	$21	21½	21½	
GoldaleA	11700	$7b2	7	7¼	+ ⅜
GoldundM	17200	360	340	360	— 5
Goodyearp	z7	$33	33	33	
GraftG	440	$16⅛	16	16	
GraftGp	612	$34	33¾	34	+ 1
Granduc	10200	390	365	390	+20
GLNicki	6505	170	170	170	+ 2
GLForest	3387	$62	61¼	62	+ 2
GNFin	2200	300	300	300	
GNGasAp	z80	$14⅞	14⅞	14⅞	
GtWestS	3800	290	275	275	—15
Greyhnd	2883	$28⅜	28¼	28⅜	+ ⅜
GuarTrp	200	$16¾	16¾	16¾	
Gulf C			11⅞A	1⅜¾4	½ +13
Gulfstrem	16778	$8⅛	7¾	7¾	— ¼
HCIHldg	230	$26¾	26¾	26¾	
HGroupA	700	420	420	420	—10
Hardee	11200	82	82	82	
HardCrpA	2400	300	295	295	— 5
Harlequin	5360	$19½	19¼	19¼	+ ⅛
HWood	2300	205	180	205	+15
HatleighA	650	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
HatleighB	10975	$5⅞	5⅞	5⅞	
Hawker	4067	$17⅜	17¼	17½	
jhawkerpr	z30	$62½	61½	62½	
HayesD	8513	$10	9¾	9¾	
HedwayA	900	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Highfield	2200	340	330	340	+ 5
HolingerA	400	$46	45½	45½	— ½
HBayMng	4567	$34½	33½	34⅜	— ⅛
HBayCo	1991	$30½	29⅞	30⅛	+ ½
HBCpr	448	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅜
HBOilGas	11396	$13⅜	128	137½	+10
Hu-Pam	3000	85	77	77	
Husky Oi	4350	$79¼	79	79¼	— ¼
HuskyBpr	z50	$36	36	36	
HydraEx	11740	81	76	81	
IAC	54099	$10¼	9⅞	10¼	
ITLInd	2800	345	340	345	+ 5
IUIntl	28243	$15¾	15¼	15¾	+ ½
Imasco	837	$45¼	44¾	45¼	+ ½
ImascoAp	z83	325	325	325	
IOilA	138300	$50½	47¼	50½	+3½
ImpOilB	1849	$50	48¾	50	+1¼
Inco	54697	$34⅞	34	34⅝	— ⅛
Inco 7.85 3	1031	$21½	21½	21½	
Indal	900	$13¼	13	13¼	
InlandGas	790	$13½	13¼	13¼	— ¼
InlandGp	600	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Inter-City	9365	$23	22¼	23	+ 1
InterCBw	100	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅜
Intrmetco	700	$12½	12½	12½	+ ¼
IBM	765	$77¼	76¾	77	— 3
IntMogul	1581	$8	7⅞	8	+ ⅛
IntprPipe	12859	$17⅞	17½	17¾	
Ipsco	500	$26½	26½	26½	
Irwin Toy	3100	315	300	310	
Ivaco	1350	$19¼	19⅛	19⅛	— ⅛
J Q Res	0160	139	131	131	— 4
Jannock	4100	$13	12⅞	13	— ⅛
Jannock8	289	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Jannockw	5000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Jorex Ltd	45000	70	65	65	— 3
Joutel	74300	189	180	185	+ 6
K-Tel Intl	200	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Kaiser	168915	$38⅛	37½	37⅜	— ½
KamKotia	18550	$7	6¾	7	+ ¼
KapsTran	60250	143	130	143	+15
Kapsr	168384	11	9	11	+ 1
Keeprite	100	$14½	14½	14½	D + ¼
KelseyH	400	$25	24¾	25	
KerrAdd	12464	$18½	18	18	— ¼
K Anacon	1000	90	90	90	— 1
LaLuz	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¾
LaVrndr	250	$8½	8½	8½	— ½
LabattA	29808	$24½	24¼	24⅜	— ¼
Lacana	16600	$11⅜	10⅞	11⅜	+ ⅜
Lacanaw	500	$7¼	7⅛	7d2	— ⅛
LaidlawA	2000	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
LaidlawB	3200	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
LOntCem	800	$5¾	5¾	5b6	
LShore	5550	$8	7¼	7¼	— ¼
LasifrKm	6000	230	225	225	—10
Laurasia	54825	131	116	130	+12
LauFinp	172	$11	11	11	— ¼
LavaCap	11201	$7⅜	7¼	7¾	+ ¾
LeighInst	1274	$9½	9¼	9¼	— ¼
Liberian	300	$8	8	8	
LL Lac	411	$8⅜	8	8	— ¾
LobCoA	3300	420	420	420	+10
LobCoB	2900	420	410	420	+ 5
LobCopr	300	$26	26	26	+ ½
LobLtdAp	800	$15	15	15	— ¼
LobLtdBp	z15	$15⅞	15⅞	15⅞	
Lochiel	57526	$7½	6⅞	7¼	+ ⅜
LyttonM	1500	78	78	78	+ 2
MDSHelth	1100	$9¼	9	9	— ½
MICC	3570	$13⅜	12⅞	12⅞	— ⅛
Micc8p	200	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅜
MclanHA	477	$25½	24¾	25¼	+ ¼
MBLtd	20119	$31	30¼	30⅝	+ ⅜
Madeline	7535	330	325	330	
Madsen	2000	175	174	174	— 1
MagnaA	500	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅜
Magnason	2100	280	275	280	+ 5
Magnetcs	6600	180	170	180	+10
jmahrp	100	$5¾	5¾	5¾	
Maislinl	350	$5¼	490	490	
MajstcWil	2050	$8⅜	8⅜	8½	+ ⅛
Malartic	1700	200	200	200	+15
ManBa	278835	335	269	305	+36
Mrtme El	600	$13½	13½	13½	
Maritime	1258	$24⅜	24¼	24⅜	+ ⅜
MartimAp	100	$8	8	8	
MarT940	255	$10	10	10	
MarkSpnc	11100	$8½	8	8¼	+ ¼
Mass Fer	8425	$11⅞	11⅜	11¾	
Mas F A	900	$22½	22	22½	+ ½
Mas F B	2070	$22⅜	22	23¼	
Matchan	19000	50	47	49	+ 1
McAdam	20900	87	80	80	— 6
McIntyre	1870	$92	90½	90½	— 2
McLaghln	800	$12⅜	12⅛	12⅜	— ⅛
McLghl9p	1125	$19½	19½	19½	
McLghl10p	100	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
McLghlw	425	$8¼	8	8¼	+ ¼

MONTRÉAL

Hausse des cours

Une forte hausse des cours a été observée hier à la Bourse de Montréal et l'indice composé termine la séance avec un gain de 9.72 à 361.39. En tout 1,224,445 actions ont été traitées et 2,861 contrats d'option ont été négociés.

Au sein des quatre plus importants compartiments du marché, les industrielles montent de 13.05 à 394.75, les bancaires de 0.19 à 324.97, les services publics de 4.02 à 268.88 et les papetières de 1.01 à 203.71.

Dans le groupe des hydrocarbures, qui fait un bond de 54.61 à 777.12, Gulf Oil Canada prend 19 1-2 à $164, Imperial Oil A 3 1-4 à $50, 1-4, BP Canada 3 à $46 1-4, Shell Canada 1 7-8 à $36 1-4, Total Petroleum 1 à $31 3-4, Consumers Gas 3-4 à $30 1-4 et Dome Pete 3 1-4 à $81.

Au total les gains l'emportent sur les pertes par 74 contre 54 et 42 titres sont stables.

Parmi les autres valeurs les plus traitées, Celanese Canada gagne 1-2 à $8, TransCanada Pipe Line 1-2 à $26 3-4, Alberta Gas Trunk Line A 3-8 à $30, Aquitaine 4 1-4 à $54 1-4, CP Ltd 1 3-4 à $47 1-4 et Stelco A 3-4 à $30 3-4.

Trust général du Canada abandonne 1-4 à $20, Power Corp. 3-8 à $17 7-8, Noranda 5-8 à $27, Banque nationale 1-8 à $12, Banque Impériale 1-2 à $24 7-8 et IAC Ltd 1-8 à $10 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	4576	$23⅞	23⅛	23¾	
AbitibiAsb	2900	130	120	120	—5
AltaGasT	⅜¾⅛??	1⅜?		¼&⅜	30
Aldona	1844	125	118	125	+9
Alcan	2300	$68⅞	68½	68½	+ ½
Algoma	1275	$38¼	37⅜	38¼	+1¼
AlgomaA	1100	$24¾	24⅜	24⅜	— ⅛
Americ	3000	29	29	29	+3
Aquitaine	12450	$54½	50½	54¼	+4¼
Args260p	10000	$29	29	29	—3½
Asfral	300	230	230	230	
Bakertalc	2000	68	68	68	+7
BankMtl	6892	$25⅜	25¼	25¼	— ¼
BmoRt	116123	36	34	35	+1
BankNS	1892	$26¼	25⅞	26¼	+ ½
BqueNat	15121	$12⅛	11¾	12	— ⅛
BqEpargne	1275	$20¼	20	20	— ½
Batemn	101500	22	20	21	
BellCanad	18022	$19⅞	19¾	19⅞	
Belchas	600	95	95	95	—5
Bluewtr	600	$33	33	33	+1½
BombInc	679	$10½	10¼	10½	— ¼
BorealisEx	400	485	485	485	+5
BPCan	8370	$46¼	44	46¼	+3
BrcanA	1746	$27¼	27	27

Le dollar canadien poursuit son redressement

D'autres indices d'une découverte importante de pétrole à Terre-Neuve ont poussé le dollar canadien à son plus haut niveau depuis plus de neuf mois par rapport à la devise américaine. La firme Mobil Oil a indiqué dans un communiqué que «des zones intéressantes» avaient été repérées dans l'analyse des résultats de forage dans la région d'Hibernia à 200 milles au sud-ouest de St. John's, à Terre-Neuve.

Notre monnaie, qui avait monté de plus d'un tiers de point au lendemain des élections générales, s'est encore appréciée cette fois de 28-100 pour clôturer à 86.69 cents.

Les agents de change ont une fois de plus souligné que l'élection d'un gouvernement majoritaire a un effet stabilisateur sur notre devise. Celle-ci a gagné plus de deux tiers de cent depuis lundi, alors qu'elle s'échangeait à 86.03 cents contre un dollar américain.

Fait étonnant, la décision de certaines banques américaines de relever leur taux d'intérêt, mardi soir, n'a pas eu l'effet de pression habituel sur la devise canadienne.

Selon des cambistes, le dollar ne devrait pas réaliser de gains importants à long terme, malgré la hausse ces derniers jours. «Tout dépend des mesures que prendra le nouveau gouvernement», a dit l'un d'eux.

Selon le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, la montée des taux d'intérêt aux États-Unis ne signifie pas automatiquement que le Canada va poser le même geste.

La Banque du Canada, a indiqué le gouverneur, surveille entre autres l'inflation, la situation des marchés financiers et la cote internationale du dollar avant de prendre ses décisions. «Remarquez que le dollar canadien est très ferme».

M. Bouey a précisé que la victoire des libéraux ne l'empêchera de hausser le taux d'escompte s'il estime que cette mesure est nécessaire. Présentement, le taux d'escompte canadien est de 14%. La Banque centrale des États-Unis a relevé son taux de un point, lundi, et l'a porté à 13%. Certaines banques commerciales américaines ont emboîté le pas dès le lendemain, relevant leur taux d'intérêt préférentiel d'un demi-point pour le porter à 15.75%. Le taux préférentiel des banques canadiennes est de 15%.

Sur les marchés internationaux, l'or, après avoir baissé de $50 dans l'après-midi, a finalement perdu $21 à Londres, terminant à $627.5 l'once.

La reprise a été causée, selon les courtiers, par une recrudescence d'ordres d'achat en provenance du Moyen-Orient et motivée, semble-t-il, en partie par le repli du cours et en partie par l'hospitalisation du roi Khaled d'Arabie saoudite.

Auparavant la chute du cours avait été imputée à la décision de la Suisse de recommencer à rémunérer les placements de capitaux étrangers, à l'espoir d'amélioration des relations américano-iraniennes et, momentanément, à une rumeur selon laquelle l'ayatollah Khomeiny était mort.

À New York, les prix de l'or ont remonté en flèche, hier après-midi, clôturant à $661.50 l'once alors qu'ils étaient tombés à $599 dans la matinée. L'or avait clôturé mardi à $632 l'once.

Le Groupe C S L inc.



ALASTAIR CAMPBELL

Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de M. Alastair Campbell au poste de directeur de la Planification du groupe CSL Inc. M. Campbell est détenteur d'une maîtrise en administration des entreprises et d'un baccalauréat en commerce. Il s'amène au sein du Groupe CSL Inc. avec une excellente réputation, ayant déjà occupé des postes de responsabilité au niveau de la planification des entreprises, de la commercialisation et de l'analyse financière. Il aura pour tâche principale de coordonner la planification générale des entreprises du Groupe CSL.

Le Groupe CSL possède quatre divisions principales: Canada Steamship Lines Inc., la division de transport maritime; Canadian Shipbuilding & Engineering et ses chantiers maritimes principaux à Collingwood et à Thunder Bay; Kingsway Transport Limited, un des grands transporteurs publics au Canada, et Les Entreprises Voyageur Limitée, la filiale s'occupant de transport interurbain par autobus.

Jean Campeau prend la direction de la Caisse de dépôt

Un haut fonctionnaire au ministère des Finances, M. Jean Campeau a été nommé hier président et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il succède à M. Marcel Cazavan qui a remis sa démission le 21 janvier pour des «raisons personnelles».

M. Campeau est actuellement sous-ministre adjoint au ministère de M. Jacques Parizeau. Il devient le troisième président de la Caisse de dépôt et placement qui fut créée en 1965 par le gouvernement de M. Jean Lesage. C'est M. Claude Prieur qui devait prendre les commandes de l'institution au moment de la fondation jusqu'à sa mort en 1973. On fit alors appel à M. Cazavan qui avait été sous-ministre des Finances entre 1966 et 1970 et, à ce titre, administrateur de la Caisse de dépôt.

Le prochain président de la Caisse est entré au ministère des Finances en 1971 après avoir fait carrière dans le courtage des valeurs mobilières. Depuis 1977, il était sous-ministre adjoint avec la responsabilité de la gestion de la dette publique. M. Campeau fut également auparavant à la tête d'une compagnie de matériaux de construction.

Le nouveau patron de la Caisse est âgé de 48 ans; il entrera en fonction le 1er mars prochain. Son mandat est d'une durée de dix ans.

L'organisme — dont le bilan total dépasse les $9 milliards — devrait rendre public très prochainement son rapport annuel pour le dernier exercice financier.

Imasco Limitée



Yves Hudon



Anthony I. Kalhok

Le Conseil d'administration d'Imasco Limitée de Montréal annonce les nominations de Messieurs Yves Hudon et Anthony I. Kalhok au poste d'administrateurs de la compagnie.

M. Hudon est président et chef de la direction des Aliments Imasco Limitée de Montréal, qui regroupe les entreprises de produits alimentaires, ainsi que président directeur général des Aliments Grissol Limitée.

Le 8 février, M. Kalhok a aussi été nommé président et chef de la direction des Produits Associés Imasco Limitée de Toronto, la division responsable du commerce de détail, où il remplace M. G.G. Ross.

RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE RETRAITE GARANTIS

5 ANS 12 1/4 % (Aucuns frais de gestion)

Taux garanti pour 5 ans sur le capital.

Intérêts réinvestis au taux courant.

Date limite: 29 février 1980

OPTION INTÉRÊTS COMPOSÉS 5 ANS: 11¾%

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'Assurance-dépôts du Canada.

Taux sujets à changement sans préavis.

Une compagnie du groupe Prenor.

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

85 ouest, rue Ste-Catherine, Montreal, Que. H2X 3P4 (514) 281-1818
801 est, rue Sherbrooke, Montreal, Que. H2L 1K8 (514) 527-9257

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

PROFESSEURS DE MUSIQUE

- Professeurs d'expérience sur instruments à clavier.
- Facilité avec les enfants sera un atout majeur.

Entrée en fonction: immédiatement.
Salaire: à discuter.

Téléphoner au: **1-432-6734.**

LE GROUPE COMMERCE

L'une des plus importantes compagnies d'assurances I.A.R.D. au Québec recherche les services d'un

AGENT DE FORMATION

Le poste:
Relevant du Vice-président, Ressources humaines, le titulaire collabore à inventorier les besoins de formation, recommande des objectifs, développe ou évalue des programmes, les applique et en mesure l'impact. Il peut aussi être appelé à animer des sessions de formation. Il conseille et assiste les divers services de la compagnie.

Les candidats (es):
Les personnes doivent détenir un diplôme de 1er cycle en Administration, Sciences humaines ou Sciences sociales et posséder de trois à cinq années d'expérience dans le domaine de la formation.

La préférence sera accordée aux personnes qui ont de l'expérience dans une entreprise de services.

Une combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera aussi considérée.

Les conditions:
Entrée en fonction: Immédiate
Lieu de travail: St-Hyacinthe
Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur, plus une gamme complète d'avantages sociaux.
Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service des Ressources Humaines
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances
2450 Girouard
Casier postal 1000
St-Hyacinthe, (Québec)
J2S 3B3

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

ANALYSTE PRINCIPAL
(330-025-017)

Traitement: $28 227 à $31 514
No de référence: 80-SM-OC-COL-CR-927
Commissaire aux Langues Officielles
Direction des études spéciales
Ottawa (Ontario)

Fonctions
Evaluer l'efficience et l'efficacité des programmes des langues officielles des divers ministères, agences et sociétés de la couronne et agir à titre d'expert-conseil en matière de vérification linguistique; assurer la liaison auprès d'un groupe d'organismes fédéraux.

Conditions de candidature
Diplôme universitaire avec spécialisation en administration, commerce, économie ou dans un autre domaine lié aux fonctions du poste. Vaste expérience dans la conduite d'analyses et d'évaluations d'organismes à caractère complexe, dans la vérification de la gestion, la rédaction de rapports et dans la gestion des ressources.

Exigences linguistiques
La connaissance des deux langues officielles est essentielle. En raison de la nature de ce poste la connaissance des deux langues officielles est immédiatement exigée.

"De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante,
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below".

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Suzanne Mahoney, Agent de dotation
Programme de dotation des cadres supérieurs
Commission de la Fonction publique du Canada
L'Esplanade Laurier, Tour ouest, Pièce 1768
Ottawa (Ontario)
K1A OM7
Tél.: (613) 995-6454
Date limite: le 13 mars 1980

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Prolongation de concours

CHAI-MF

LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE CHÂTEAUGUAY

CHERCHE

UN GÉRANT GÉNÉRAL

Chai-mf est une entreprise communautaire de radiodiffusion qui desservira bientôt la ville de Châteauguay et ses environs immédiats.

Chai-mf en est actuellement aux dernières étapes de son implantation.

A cette fin, son Conseil d'Administration cherche une personne, homme ou femme, qui saura compléter cette implantation et assumer la responsabilité générale de l'entreprise, c'est à dire:

— Administrer l'entreprise
— Gérer son personnel
— Planifier, coordonner et évaluer l'ensemble de ses activités
— Développer et soutenir sa structure de participation
— Rendre compte et collaborer étroitement avec son Conseil d'Administration et son Conseil Exécutif.

Salaire: $12,000 à $15,000 par année et bénéfices marginaux.

Lieu de travail: Châteauguay, P.Q.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 12 mars, 1980 à l'attention du:

COMITÉ DE SÉLECTION
POUR UN GÉRANT GÉNÉRAL
CHAI-MF RADIO COMMUNAUTAIRE
DE CHÂTEAUGUAY Inc.
C.P. 158
CHÂTEAUGUAY, P.Q.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

RECHERCHE

Des étudiants inscrits aux programmes CGA et RIA

Notre Société, de grande envergure et en pleine expansion, a un actif de plus de trois milliards de dollars et aide les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence internationale. Nous recherchons actuellement des comptables pour notre service de contrôle financier. Les candidats doivent avoir presque terminé un cours reconnu en comptabilité et, de préférence, une certaine expérience des systèmes informatisés. Nous offrons d'excellentes perspectives professionnelles aux personnes hautement motivées.

La Société pour l'expansion des exportations est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances, de garanties et de prêts aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

Les candidats qualifiés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

(Mme) R. M. Fox
Directeur adjoint
Division des Ressources humaines
Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

Nous sollicitons des candidatures au poste de:

Directeur général adjoint, contrôle et services financiers

La tâche:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste assume la coordination des activités relatives au contrôle, à la compensation, au crédit et aux placements de la Fédération. Il est secondé par un directeur Contrôle, un directeur Compensation, un directeur Crédit et un directeur Placements.

La direction Contrôle comprend le contrôle général de la comptabilité, du budget et de la préparation des états financiers. Elle coordonne également l'analyse de l'évolution financière des caisses affiliées. La direction Crédit s'occupe des prêts hypothécaires de la Fédération et de ses filiales et assiste les caisses dans l'étude des demandes de crédit en matière de prêts commerciaux. La direction Placements effectue les placements de la Fédération et de ses filiales. La direction Compensation voit à la compensation des effets déposés ou tirés sur les caisses.

Les exigences:

Le candidat possède un titre de comptable professionnel, préférablement celui de C.A. Il aura acquis une solide expérience en matière financière. Il aura fait la preuve qu'il est un excellent gestionnaire et possèdera une grande habileté dans ses relations humaines. L'expérience du milieu coopératif serait un atout.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

SERVICE DU PERSONNEL ET
DES RELATIONS DE TRAVAIL
1405, boul. Henri-Bourassa est
Montréal, Québec
H2C 1H1

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DE PRESCOTT-RUSSELL

RECHERCHE

UN ENSEIGNANT

HOMME ou FEMME

possédant les titres et qualités requis, afin de combler le poste suivant:

École secondaire de Vankleek Hill (90 kilomètres à l'ouest de Montréal)

Poste: à temps complet, du 3 mars au 27 juin 1980
2 périodes de français 9e
3 périodes de français 11e
1 période de français 13e

Prière de faire parvenir votre demande le plus tôt possible à:

M. Wyman Bradford, directeur
École secondaire de Vankleek Hill
Vankleek Hill, Ontario
Tél.: (613) 678-2023
F. Lortie, directeur général

noranda

MINES NORANDA LIMITÉE
Division Matagami
(Mine Lac Matagami)

Surintendant sous-terre

Mine Lac Matagami requiert les services d'un Surintendant Sous-Terre, qui se rapportera directement au gérant de la mine. Il sera responsable de la direction et contrôle de toutes activités minières dans les chantiers souterrains de cette mine de métaux de base située à Matagami dans le Nord-Ouest Québecois.

Le postulant devra être gradué d'une Université minière, ou avoir l'équivalent en expérience pertinente du domaine minier.

Le salaire sera basé selon les qualifications et l'expérience du candidat. De plus, il aura droit à des bénéfices marginaux en plus des frais de déménagement.

Le candidat pourrait avoir à sa disposition une maison dans la ville de Matagami (population 5,000) située au nord de Val d'Or. Cette ville a toutes les facilités y compris magasins, soins médicaux, écoles, divers sports ainsi que plusieurs clubs récréatifs.

L'accès à Matagami est par route première classe ou par avion direct de Montréal.

Les candidats intéressés devront soumettre leur curriculum vitae en toute confidence au:

Chef des Services du Personnel
Mines Noranda Limitée
Division Matagami
Matagami, Québec
J0Y 2A0

LE GROUPE COMMERCE

L'une des plus importantes compagnies d'assurances générales au Québec, recherche des:

ANALYSTES EN ORGANISATION ET MÉTHODES

Le poste:
L'analyste solutionne des problèmes d'organisation de travail en concevant de nouveaux systèmes tant manuels que mécanisés dont certains avec traitement interactif.

Les candidats (es):
Les personnes doivent êtres diplômées d'un CEGEP, section professionnelle, avec spécialisation en techniques administratives et connaissance de base en informatique ou doivent détenir un diplôme de premier cycle spécialisé en administration. Une expérience de quatre à six ans est nécessaire pour remplir la fonction. Une combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera aussi considérée.

Les personnes devront posséder des aptitudes en:
— analyse
— communication orale et écrite
— créativité
— relations humaines

Les conditions:
Entrée en fonction: Immédiate
Lieu de travail: St-Hyacinthe
Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur, plus une gamme complète d'avantages sociaux.
Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service des Ressources Humaines
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurance
2450 Girouard (casier postal 1000)
St-Hyacinthe, (Québec)
J2S 7C4

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 15

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 12-022684-72, JACQUELINE LEMAY, demanderesse -vs- CLAUDE PAQUETTE, défendeur. Le 4 mars 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 472 87e Avenue en la cité Chomedey (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur, meubles de ménage, 1 auto Mercedes modèle 250. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 05-000220-78, METOFAB INC., demanderesse -vs- NICOLE CARON & RAYMOND CARON, défenderesse. Le 4 mars 1980, à 1 heure de l'après-midi au lieu d'entreposage de l'auto de la défenderesse au No 84 rue Centre en la cité Ste-Rosalie, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: auto Mercedes 1974. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 05-021556-77, HUGUES PLAMONDON, demandeur -vs- CONSTRUCTION BAKER & FILS LTÉE & ABBEY BAKER, défenderesse. Le 4 mars 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 839 rue Devonshire en la cité Chomedey (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Cadillac Eldorado 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 05-009186-79, BNP CANADA INC., demanderesse -vs- ALPHONSE GRATTON INC. & ALS., défenderesse. Le 3 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la Fournière de St-Léonard au No 7650 rue Lespinay en la cité St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: bureaux, chaises. 1 roulotte double roues Castle Trailer Corp. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR FÉDÉRALE DU CANADA, No T-6166-79, LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, demanderesse -vs- NEW SADY DELICATESSEN INC., défenderesse. Le 4 mars 1980, à 10.30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 8840 Boul. St-Laurent, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, équipement de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-013851-777, BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, vs. MAGNUM MARKETING INC. ET AL, défendeurs. Le 3 mars 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi au domicile du défendeur JEAN GAGNON au No 715 rue Closse en la cité de St-Lambert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur JEAN GAGNON saisis en cette cause, consistant en: 2 T.V. couleurs Clairtone et Motorola, 1 Piano Bell, et meubles de ménages, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-046158-791, HANIMEX (CANADA) LTD. demanderesse -vs- FILM NORD INC., défenderesse. Le 3 mars 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 300 boul. Sicard en la cité de Ste-Thérèse et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse, 2 Kodaks colorburst 100, 1 Lot de films assortis, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINAODI, huissier, 842-9192, Montréal, le 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-003195-794, SINGER'S ENRG, demanderesse, -vs- JEAN VERRONEAU, défenderesse. Le 4 mars 1980, à 12 h 00 de l'après-midi au domicile du défendeur, au No 554 rue 28e Avenue en la cité de Ste-Marthe sur le Lac, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 scie ronde de marque Black & Decker, 1 scie à main sauteuse Craft, 1 drill électrique Black & Decker et autres outils. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-016923-786, RICHARD ST-PIERRE, demandeur -vs- BIOMEDIC INC. et LE SERVICE DE CONTRÔLE PYROMETRIQUE DE MONTRÉAL INC., défendeurs. Le 3 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 8090 rue Jarry est, en la cité Ville d'Anjou, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur, 2 electronik Honeywell, 2 cabinet avec tiroirs, 4 étagères en métal, un réfrigérateur, une machine à photocopier etc. et meuble de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. DUGAS, huissier, 845-8156. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-014680-789, GESTION IMMOBILIERE EDGIL LTEE. demanderesse -vs- JARDINS SAVARIA LTEE, défenderesse, et, LE REGISTRATEUR - DIVISION DE ROUVILLE, mis en cause. Le 3 mars 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi au No. 276 ouest, rue St-Jacques, Suite 918, en la ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Tous les droits, titres et intérêts de GESTION IMMOBILIÈRE EDGIL LTEE., dans et sur le solde du prix de vente de huit cent mille huit cent dollars (800,800.00) dû à GESTION IMMOBILIÈRE EDGIL LTEE., par JARDINS SAVARIA LTEE, en vertu de l'acte notarié suivant: Acte de vente passé par le Notaire Guy La Haye, pratiquant dans la municipalité de Beloeil, en date du 25 mai 1976, par GESTION IMMOBILIÈRE EDGIL LTEE à JARDINS SAVARIA LTEE, lequel acte de vente fut enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Rouville, le 21 juin 1976, sous le numéro d'enregistrement 130731. Tel qu'il appert dudit acte de Vente, le solde du prix de vente est garanti par une hypothèque grevant l'immeuble ci-après décrit, et le présent Bref d'exécution inclus tous les droits, titres et intérêts des GESTION IMMOBILIERE EDGIL LTEE dans ladite hypothèque. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier, Montréal, le 21 février 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-048857-770 HYDRO QUÉBEC demanderesse -vs- RAYMOND MARQUIS défenderesse. Le 4 mars 1980, à 14 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 810 rue Ste-Hélène en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 table en bois brun et 4 chaises, 1 congélateur, et 1 Plymouth 4 portes brun, le toit de vinyle beige. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier: 284-1007. Montréal, le 18 février 1980

Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No: 500-12-088479-799 DAME PAULETTE LECLERC demanderesse -vs- DONALD SPARK défenderesse. Le 4 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 130 rue Brosseau en la cité de Laprairie, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 motoneige de marque Ski-Doo jaune et noir TNT. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier: 284-1007. Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 02-023736-79 HYDRO-QUÉBEC demanderesse -vs- R. BARBARA défendeur. Le 4 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 12182 rue Joseph Casavant en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Système de son, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL DUCHARME, huissier: 288-0211. Montréal, 21 février 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No 02-024459-79 HYDRO-QUÉBEC demanderesse -vs- GIOVANNI DILLILO défendeur. Le 4 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1620 rue Charles Falkner en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier: 288-0211. Montréal, 21 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-055396-795, PRAGUE INVESTMENT CORP., demanderesse -vs- FERNAND MARTINEAU, défendeur. Le 3 mars 1980, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 2120 rue Sherbrooke est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 distributeur à Coca-cola, 1 caisse enregistreuse, 1 t.v., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 21 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-050148-795, MITCHEL LINCOLN PACKAGING LTD., demanderesse -vs- ROBERT KING INTERIOR CONSTRUCTION LTD., défenderesse. Le 3 mars 1980, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6709 Ch. Conklin en la cité de Cote St-Luc et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 humidificateur et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 21 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-047822-791, NELCO SUPPLIES LIMITÉE, demanderesse -vs- ANGELO COVONE, défendeur. Le 3 mars 1980, à 12 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5320 rue King Edward en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. port. Quasar couleur avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 21 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 500-02-002321-797. HYDRO QUÉBEC, demanderesse — vs — LOUISE GILBERT, défenderesse. Le 4 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au no 216 rue Goyette, #1, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif couleur Electrohome, 1 bureau pour fille en bois, 1 système de son Candle, 1 bureau en bois de couleur bleue. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier (284-1007). Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-052820-797, KENWOODS MOVING & STORAGE LTD., demanderesse -vs- THE REGIONATIONAL GROUP OF AGENCY PARTNERS LTD., défenderesse. Le 3 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1221 rue Crescent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 enregistreuse Stenorette, 1 purificateur d'air Elcai 180, 1 calculatrice électronique de poche, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAMIL HAMEL, huissier, 842-9192, Montréal, le 21 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-12537-793, LA REINE, demanderesse -vs- GLICKMAN, LAZAR, & SONS LTD., défenderesse. Le 4 mars 1980, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 209 rue Ste-Catherine est, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 coffre fort, 4 bureaux assortis, 1 Punch Clock Simplex et Rack pour cartes, 1 Eastman Blue Streak Straight Knife Cutting Machine, 1 Eastman Ultrasonic Straight Knife Cutting Machine, 1 Simplex Cloth drill, etc. meuble de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX, No 505-27-009905-79. LA REINE, demanderesse —vs — ENSEIGNES DALIBEC INC., défenderesse. Le 4 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 8025 rue Léonard de Vinci, en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 buvette, 1 meuble de rangement métallique gris, 1 classeur gris, 1 bureau de bois, 1 dactylo Underwood électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ MATHIEU, huissier (284-1007). Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-016924-784, JEAN-LOUIS DUMONT, demandeur -vs- BIOMEDIC INC. et LE SERVICE DE CONTRÔLE PYROMETRIQUE DE MONTRÉAL INC., défendeurs. Le 3 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 8090 rue Jarry Est, en la cité Ville d'Anjou district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur, 2 electronik Honeywell, 2 cabinet avec tiroirs, 4 étagères en métal, un réfrigérateur, une machine à photocopie etc., et meuble de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. DUGAS, huissier, 845-8156. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 02-033208-79. R. DURANLEAU, INC., demanderesse -vs- AUGUSTIS DEMETRIOS "PARK-X GALERIE ENRG." défendeur. Le 4 mars 1980, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au 525 rue St-Roch, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, 85 peintures assorties, 38 cadres Petit Point. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 21 février 1980. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211.

Province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 12-076795-78. COUR SUPÉRIEURE. JOSÉE BLONDIN, demanderesse -vs- PAUL BRODEUR, défendeur. Le 3 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au 3375 boul. Gouin Est, P.H. 1 en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Zenith, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 21 février 1980. DANIEL OUIMET, huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-019099-785, CYMA AUTOMOTIVE INC., demanderesse -vs- M. CONSTATIN AGATHANGELLO (A.G. ELECTRICAL AUTO REBUILT), défendeur. Le 3 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 11839 rue Alfred Laliberté en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 21 février 1980.

Province de Québec, District de Bitibi. COUR PROVINCIALE. No 02-0154-77. CAISSE POPULAIRE DE SENNETERRE, demanderesse -vs- FORMATION ROUTIÈRE TRAFIC INC., Tierce-Saisie défaillante. Le 4 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au 3019 rue Sherbrooke est, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 21 février 1980. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-016922-788, SYLVAIN MARCHAND, demandeur -vs- BIOMEDIC INC. et LE SERVICE DE CONTRÔLE PYROMETRIQUE DE MONTRÉAL INC. défendeurs. Le 3 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 8090 rue Jarry Est en la cité Ville d'Anjou seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur, 2 electronik Honeywell, 2 cabinet avec tiroir, 4 étagères en métal, un réfrigérateur, une machine à photocopie etc. et meuble de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. DUGAS, huissier, 845-8156. Monréal, le 21 février 1980

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 500-02-026146-774. LE PROCUREUR GÉNÉRAL P.Q., demanderesse — vs — AHMED YAR KHAN, défendeur. Le 4 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 2020 rue Jeanne-Mance, app. 1, en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de peintures abstraites, 1 lot de peintures avec images différentes. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier (284-1007). Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 500-02-017810-792. HYDRO QUÉBEC, demanderesse — vs — PAUL BROUILLETTE, défenderesse. Le 4 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 900 Chemin du Lac, #7 en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Fleetwood. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier (284-1007). Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE, No 746-79. VILLE DE BELOEIL, demanderesse — vs — FRITZNER LABOSSIÈRE, défendeur. Le 4 mars 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 6182 rue Couture, en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur console couleur Admiral et acc., 1 enregistreuse cassette Sharp, 1 stéréo AM/FM Pioneer. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ MATHIEU, huissier (284-1007). Montréal, le 18 février 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-050601-79. LA COMPAGNIE MacFARLANE, division de la CORPORATION STONE STRAW DU CANADA LTÉE, demanderesse -vs- LEON LAROCQUE "LIBRAIRIE FRANÇOISE", défendeur. Le 4 mars 1980, à 1 hre de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au 7 Place Valencia, en la cité de Châteauguay, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, articles de bureau, 1 lot de plumes assorties, 1 lot de valises assorties. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 21 février 1980. DENIS ÉMOND, huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-12536-795, LA REINE, demanderesse -vs- GLICKMAN, LAZAR & SONS LTD., défenderesse. Le 4 mars 1980, à 4 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 209 rue St-Catherine est en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot of approx 75 assort. tuxedo shirts, 1 Olivette Calculator, 1 Smith Corona Calculator, 1 Manual Gestetner Machine, 1 Eastman Cardinal Round Knife Cutting Machine, 1 Calculator add. (etc. meuble de bureau.), 1 lot of assorted ment's clothing Material. Conditions: ARGENT COMPTANT. S. SHARPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 21 février 1980

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-018444-79. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- ALAIN MOREAU, défendeur. Le 4 mars 1980, à 1 hre de l'après-midi au domicile du défendeur, au 286 rue Eagan, en la cité Verdun, district de MOntréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cesse cause, consistant en: 1 table tournante Akai, 1 Tape Cassette Concerto, 1 amplificateur Holiday, 1 AM-FM "Receiver Crown". Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 21 février 1980. DENIS ÉMOND, huissier, 288-0211.

AVIS JUDICIAIRE

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 31 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R. 1977, C. P-16), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Centre de Tricot de Gaspé Ltée et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire, passé le 25 septembre 1978 devant Me Paul-André Lazure, notaire et enregistré le 28 septembre 1978 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2915209, est devenue exécutoire.

Montréal, le 15 février 1980

Compagnie Montréal Trust fidéicommissaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-007645-802

MAMDOUH MANSOUR, faisant affaires sous les nom et raison sociale de AUTOMOBILE MENSOUR ENRG., 2200 Chadillon à Dorval, district de Montréal;

Demanderesse

-vs-

AHMED GAMIL, autrefois résidant au 7475 Rousselot, app. 14 à Montréal, maintenant d'adresse inconnue;

Défendeur

AVIS

Par ordre de cette Cour, le défendeur, AHMED GAMIL, est requis de comparaître au Palais de Justice de Montréal dans les trente (30) jours suivant la date de cet avis, une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 15 février 1980

ST-CYR & DEMERS,
ATTENTION: ME MICHEL ST-CYR,
Procureur de la demanderesse,
154 est, St-Paul, suite 4,
Montréal, Qué.
H2Y 1G6

PRENEZ AVIS que Fernand Brassard, 24 rue Pontmain, App. 4, Laval-des-Rapides, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à Jean-Paul Lemyre, 8599 Pierre de Coubertin, Montréal, le moyen ou système de transport qu'il exploite en vertu de son permis de camionnage en vrac numéro M-502237 pour la région 10.

Les requérants demandent également l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est,Montréal, H2L 1K2, dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication.

Chartier, Ménard & Doyon,
Procureurs des requérants,
197 rue Bonaventure,
Trois-Rivières,

1ère publication: le 21 février 1980
2ième publication: le 22 février 1980
3ième publication: le 23 février 1980

Prenez avis que la requérante Les Entreprises M. et M. Enr. (Marielle Sénéchal, Micheline Lévesque, opérant sous le nom de:) 2065 boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, P.Q. détentrice du permis Q-506472 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement

Transport par remorquage des remorques et semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe St-Lambert Transport Inc. (Q-300724) qui agira comme voiturier-routier.

Le présent service sera autorisé en vertu de toutes les clauses du permis du rouiller portant le numéro Q-300724, le tout pour une durée de 364 jours.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est, Québec, P.Q.

Première parution: 19 février 1980
Deuxième parution: 20 février 1980
Troisième parution: 21 février 1980.

Me Marc M. Delage procureur
St-Hilaire, De Blois et Associés
220 Grande Allée est, suite 850
Québec, P.Q. G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-000446-805

LA ROYALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

DANIEL LAPIERRE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue & Als.

DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur DANIEL LAPIERRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 18 février 1980
ARMAND BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me JACQUES BOURQUE, avocat
a/s Gilbert Magnan & Ass.,
1 Place Ville-Marie
suite 1935
Montréal, QUÉ H3B 2C3
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-14-004662-797

DAME MARY THOMAS.

Requérante

-vs-

LE GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL,

-et-

LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL,

Mis-en-cause

AVIS

A: M. Gordon Thomas, domicile inconnu

MONSIEUR,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente publication, au Greffe de cette Honorable Cour; une requête pour remédier à l'omission dans les registres de l'état civil se rapportant à votre fils Robert John Thomas y ayantété déposée par la requérante en la présente cause;

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir jugement par défaut.

Montréal, ce 15 février 1980

ARMAND BEAULIEU P.A.

SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN,
CHARBONNEAU & BOURDEAU, avocats,
2383, rue Grand-Trunk,
Montréal, Qué.,
H3K 1M8 (933-8432)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION
DIVISION DE MONTRÉAL

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC;

expropriant

-vs-

MORDALE HEIGHTS INC.;

exproprié

AVIS À MORDALE HEIGHTS INC.

AVIS est donné que le Procureur Général de la Province de Québec au profit de Sa Majesté du Chef de la Province entend imposer en vertu de la Loi de l'Expropriation, une réserve, pour fins de travaux publics, en l'occurrence l'aménagement de la Station Ste-Thérèse du réseau Montréal-Mirabel, une réserve sur l'Immeuble vous appartenant et dont copie de l'avis d'imposition de réserve a été déposée à votre intention au greffe du Tribunal de l'Expropriation, Palais de Justice, 1 est rue Notre-Dame, Montréal. La réserve est imposée sur le lot 240 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

L'EXPROPRIÉ est de plus avisé qu'à défaut de signifier ou de déposer sa comparution ou sa contestation dans les trente (30) jours de la seconde publication du présent avis, l'expropriant pourra obtenir contre lui jugement "ex parte").

MONTRÉAL, le 14 février 1980

ROGER SAVARD,
Vice-Président

MES BOISSONNEAULT, ROY & POULIN
1 est rue Notre-Dame, suite: 8.17
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DE L'EXPROPRIANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-093349-805

RITA LAPRISE, connue et désignée également sous le nom de Rita LABELLE, domiciliée et résidant au 2245, rue Parthenais, app. 5, dans les cité et district de Montréal;

Requérante

-vs-

JEAN-MARIE BELLEMARE, de domicile inconnu;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN-MARIE BELLEMARE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de cette publication.

Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ AVIS DE PLUS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 13 février 1980.

RONALD CHASSÉ, P.A.

Mes Lord, Lefebvre & Goulet,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Dossier: 20628 N.L.
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-14-000623-801

ÉMILE THIMINEUR, gentilhomme, domicilié et résidant au numéro 5092 de la 16ième avenue, en les Cité et District de Montréal,

Requérant

IN RE: SUCCESSION D'ALBINA THIMINEUR, rentière, de son vivant domiciliée et résidant en les Cité et District de Montréal.

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une requête pour obtenir des Lettres de Vérification relatives à la Succession de feu Albina Thimineur, sera présentée pour adjudication devant l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, le 25ième jour de mars 1980 à 9:30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, en salle 2.16.

MONTRÉAL, le 21 janvier 1980

de Grandpré Colas Deschênes
Godin Paquette Lasmier & Allard
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
"Division des divorces"

NO: 12-065 664-769

JACQUES LAPIERRE

Requérant

-vs-

CLAUDETTE SANSCHAGRIN

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de dix (10) jours à compter do la présente publication; une copie de la requête pour garde d'enfants a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître au Greffe de cette Cour dans les délais susdits le requérant pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

MONTRÉAL, le 15 février 1980.

SIGNÉ: Armand Beaulieu P.A.

DENIGER & BEAUDRY, avocats,
4 Est, rue Notre-Dame,
Suite 701,
Montréal, Qué.
H2Y 1B8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. 500-05-001232-808

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

-vs-

J.J. SAUVAGEAU CONSTRUCTION LTEE,

-et-

JEAN JACQUES SAUVAGEAU

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Jean Jacques Sauvageau, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, à son intention.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 18 février, 1980

Armand Beaulieu,
protonotaire adjoint

Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
"Division des divorces"

NO: 500-12-089206-795

NICOLE DUBOIS, épouse de FRANÇOIS PAGE, domiciliée et résidant au 2065 est, Henri-Bourassa, app. 300, dans les cité et district de Montréal

Requérante

-vs-

FRANÇOIS PAGE, gentilhomme, anciennement domicilié dans les cité et district de Montréal et maintenant de domicile inconnu

Intimé

Suivant ordonnance de cet Cour, l'intimé FRANÇOIS PAGE, est enjoint de comparaître dans un délai de soixante jours de la publication de cet avis. Une copie de la requête en divorce est laissée à son attention au greffe de la Cour Supérieure des divorces, 10 est, rue St-Antoine à Montréal, et qu'un avis lui est donné qu'à défaut de déposer sa comparution dans les délais précités, la requérante procédera à obtenir contre l'intimé, par défaut, un jugement de divorce ainsi que toutes les ordonnaces requises.

Montréal, le 13 février 1980

(signé) Armand Beaulieu, P.A.

Mes Desmarais & Hargreaves
Procureurs de la



Monsieur Hector Monette

Monsieur Paul J. Bourassa, président de SOQUEM, annonce la nomination, par décret ministériel, de M. Hector Monette, ingénieur minier, comme membre du conseil d'administration de cette Société; après avoir rempli les fonctions de gérant général pour les mines Québec Copper Corporation, de Eastman, East Sullivan, de Val d'Or, et St-Lawrence Columbium, de Oka, M. Monette est entré comme professeur à l'Université Laval en 1964, pour devenir directeur-adjoint, puis directeur du département de Mines et Métallurgie; il occupe depuis 1979 le poste de professeur à temps partiel à ce même département.

Les profits atteignent $17.6 millions

Des ventes records pour Asbestos

La Société Asbestos a enregistré l'an dernier le chiffre d'affaires le plus élevé de son histoire avec des ventes records de $172 millions, une augmentation de $25 millions ou 17% sur l'année précédente.

Les bénéfices nets ont légèrement baissé au dernier trimestre affichant un recul de 20% par rapport à la même période en 1978. Les données publiées hier par la compagnie montrent des profits de $4.8 millions pour les trois derniers mois de 1979.

Pour l'exercice financier qui vient de se terminer, les profits ont grimpé à $17.6 millions ou $6.22 par action. Ce niveau demeure inférieur aux $20 millions de gains nets enregistrés en 1976 et 1977. Il s'agit cependant d'une amélioration de 13% par rapport aux bénéfices de $15.6 millions ou $5.51 par action en 1978.

En ajoutant aux profits de l'année, le montant retenu au chapitre de l'amortissement et de l'épuisement du dépôt minier de Thetford-Mines, on constate que les fonds provenant de l'exploitation ont touché un niveau de $30.6 millions.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante: on a investi $23.3 millions pour l'acquisitions de machinerie et d'immobilisations et pour l'amélioration des mines. La dette à long terme a commandé des versements de $2.7 millions. Les actionnaires — dont la multinationale américaine General Dynamics de St. Louis qui détient 54,6% des actions — ont reçu $6.8 millions.

À ce sujet, la compagnie a décidé de verser le dividende habituel de 60 cents pour le trimestre aux détenteurs d'actions inscrits aux régistres le 1er mars 1980. Ce dividende sera payable le 31 mars.

À la Bourse, les actions s'échangent toujours à $35.75 environ. Au taux annuel de $2.40 du dividende, le rendement est de 6,77%.

Dans un communiqué, la compagnie mentionne que le fonds de roulement a progressé de $1.5 millions atteignant $70.2 millions ou $24,74 par action. L'avoir des actionnaires serait maintenant de $157,3 millions ou $55,44 par action comparativement à $51,62 par action à la fin de 1978. Mis à part les mines, l'actif de la compagnie consiste surtout en comptes à recevoir et en stocks. L'encaisse demeure peu élevé.

La situation plus haut commanderait ordinairement un prix plus élevé sur le marché boursier. Cependant l'incertitude quant à l'avenir de l'entreprise peut inciter certains investisseurs très prudents à ne pas toucher au titre.

De l'avis du président et chef de la direction, M. Maurice E. Taschereau, les perspectives d'avenir sont encourageantes.

«La demande croissante pour la fibre des catégories amiante-ciment (la très grande partie de la production d'Asbestos), la forte situation financière de la compagnie et une politique suivie de réinvestissement dans l'entreprise constituent autant de facteurs qui ensemble viendront à favoriser l'essor de la Société Asbestos.»

Pour ce qui est du contentieux entre le gouvernement du Québec qui offre $42 pour les actions d'Asbestos et la compagnie-mère américaine qui a l'appui de la direction de sa filiale québécoise, on annonçait récemment que le gouvernement québécois n'irait pas devant la Cour suprême pour contester l'injonction lui interdisant d'exproprier Asbestos. Québec préfère plutôt laisser la Cour supérieure se prononcer sur la constitutionnalité de la loi 121 l'autorisant à procéder à une telle expropriation.

Dépenses fédérales: surplus au Québec

QUÉBEC (PC) — Le fédéral a dépensé $3.7 milliards de plus que ce qu'il a retiré au Québec en 1978 mais cette situation est loin de satisfaire le gouvernement québécois.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, après la publication des comptes économiques provinciaux préparés par Statistique Canada.

Les données de l'agence fédérale indiquent en effet que, pour la cinquième année consécutive, le Québec a enregistré un surplus dans les revenus et dépenses du gouvernement canadien.

Cependant, de noter le ministre Landry, si le fédéral dépense davantage qu'il ne perçoit dans les provinces c'est qu'il doit emprunter pour combler son manque à gagner et cette dette publique est répartie sur tous les contribuables.

De plus, a dit M. Landry, il faut tenir compte de la nature des investissements qui sont faits au Québec. Les dépenses fédérales seraient de nature beaucoup plus passive qu'active, notamment au niveau de la création d'emplois, en raison du lourd déficit du Québec au chapitre des subventions sur le pétrole et des paiements d'assurance-chômage.

En fait ces deux éléments composent $1.2 milliard des dépenses fédérales en 1978 ($973 millions pour l'assurance-chômage et $278 millions pour le pétrole). Il faut noter incidemment que les subventions sur le prix du pétrole ont connu une baisse considérable depuis 5 ans: elles sont passées de près d'un milliard de dollars en 1975 à $278 millions en 1978.

«Si nous sommes lésés, de dire M. Landry, c'est dans la nature des paiements du fédéral qui, comme je le disais l'an dernier, crée la pauvreté et la subventionne». Le Québec préfèrerait en fait que l'argent du fédéral serve à créer des emplois plutôt qu'à subventionner les chômeurs.

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGREES



Georges Borduas, c.a.



René Lemire, c.a.

Les associés de Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés ont le plaisir d'annoncer l'admission, à titre d'associés, de Monsieur Georges Borduas, c.a. et monsieur René Lemire, c.a.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés est une société d'experts-comptables exercant la profession dans 10 villes du Québec. De plus, le cabinet est représenté au niveau national par la société Ward Mallette dans plus de 35 villes canadiennes et au niveau international par Binder Dijker Otte & Co. dans au delà de 45 pays du monde.

Les services offerts par le cabinet sont ceux ordinairement rendus par des sociétés d'envergure nationale et internationale tels la vérification, la consultation en informatique, en administration, en relation de travail, en subvention gouvernementale, etc.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Re-Runs Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de février 1980, sous le numéro 3048901.

Ce 14e jour de février, 1980.

LA BANQUE TORONTO DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que Joseph Perry Morency, étudiant et domicilié au 4975 rue Pierre-Bernard à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais Joseph Perry Mario Morency.

MONTRÉAL, ce 6 février 1980.

ROGER DOMINGUEZ
Procureur du requérant.

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 3047965, la Banque Nationale du Canada (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à RE-RUNS LIMITED (ci-après appelé "le client") 99 Chabanel St. W., Montréal, P.Q. (adresse) tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 20 juillet 1976 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2774181.

Fait ce 14ième jour de février 1980.

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

Avis est donné que: Louis Aubin, 368, Poirier, Val d'Or, P.Q., détenteur du permis M508987-001, région 8, demande à la Commission des Transporteurs du Québec de transférer son permis à: Daniel Bisson, 1690, 3ième Ave. Val d'Or, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 20 février 1980
2ème parution le 21 février 1980
3ème parution le 22 février 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Prenez avis que le requérant, Wilfrid Gauthier, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de céder son permis de camionnage en vrac M-507236 pour la région 07 à la compagnie French Excavation & Transport Ltée située à Buckingham, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Guy Parenteau, procureur
1ère publication: jeudi, le 21 février 1980;
2ème publication: vendredi, le 22 février 1980;
3ème publication: samedi, le 23 février 1980;

Avis est donné que: Gilles Poudrette, 196, Prince-Édouard, Otterburn Park, P.Q., région 06, détenteur du permis no: M503098-001, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: NOËL ET RONALD THERRIEN TRANSPORT., 50, rue Labelle, L'Assomption, P.Q., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 20 février 1980.
2ème parution le 21 février 1980.
3ème parution le 22 février 1980.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS QUE: M. Gustave Mathieu, résidant et domicilié à St-Thomas D'Aquin, comté St-Hyacinthe, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Yves Guertin Enr., résidant et domicilié à St-Thomas D'Aquin, comté St-Hyacinthe, le permis M-502478-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 19 février 1980
2ème publication: 20 février 1980
3ème publication: 21 février 1980.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

Le requérant-cédant, M. Ovide Deschênes, domicilié à LaSarre, Cté Abitibi ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean Pineault, domicilié à Fabre, Cté Témiscamingue, le permis portant le numéro: M-500348, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 19 février 1980
Deuxième parution: 20 février 1980
Troisième parution: 21 février 1980.

Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000747-806
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse
c.
YVAN ST-ARNAULT,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est donné à la partie défenderesse qu'une action sur lettres de cautionnement et billet a été intentée contre elle par la partie demanderesse en cette cause pour un montant de $9,506.06, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration y annexée a été laissée à son intention au greffe de la Cour supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et elle est requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

(s) Armand Beaulieu, P.A.
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
440 ouest, boul. Dorchester, 6ième étage,
MONTRÉAL, P.Q. H2Z 1V7
Procureurs de la partie demanderesse

AVIS est donné que DOMINION NICKEL ALLOYS LTD. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 2ième jour de janvier 1980.

MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
PROCUREURS POUR DOMINION NICKEL ALLOYS LTD.

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 4 février 1980, TRF STAR TEXTILES LIMITED, vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal le 7 février 1980, sous le numéro 3047979.

Montréal, le 14 février, 1980
COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

Monsieur Daniel Gagné, domicilié au 965 rue Ste-Croix, #2, Ville St-Laurent, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Monsieur Daniel Stoklosa, domicilié au 321, 70e Avenue, Chomedey-Laval, le permis portant le numéro: M-5082020011 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 20 février 1980
Deuxième parution: 21 février 1980
Troiseime parution: 22 février 1980

PRENEZ AVIS que JEAN-PAUL GAUTHIER demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à TRANSPORT LES-GAU INC. le permis no. M-500227 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ière publication: 20 février 1980
2ième publication: 21 février 1980
3ième publication: 22 février 1980
PIERRE HOGUE, Procureur
1259 Berri, # 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7

PRENEZ AVIS que le requérant YVES BAULNE demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à JEAN LEGAULT le permis no. M-503820 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal.
1ière publication: 20 février 1980
2ième publication: 21 février 1980
3ième publication: 22 février 1980
PIERRE HOGUE, Procureur
1259 Berri, #230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7.

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q., 1977, Chapitre P-16) que la garantie, créée par un acte de fiducie passé devant Me Jean Lambert, notaire, entre AMEUBLEMENT BALDWIN LTEE et TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 31 octobre 1977 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2841471, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite Compagnie en vertu dudit acte de fiducie.

TRUST GÉNERAL DU CANADA
ès qualité de fiduciaire

Pour les détenteurs d'obligations
de AMEUBLEMENT BALDWIN LTEE

Le requérant-cédant, M. Luc Lemoine, domicilié à Ste-Rose de Poularie, Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Mainville, domicilié à 27 rue Principale, Roquemaure, Cté Abitibi-ouest, le permis portant le numéro M-508861, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 20 février 1980
Deuxième parution: 21 février 1980
Troisième parution: 22 février 1980
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4.

La requérante 86175 Canada Ltée dont la répartition des actions se lisait ainsi Lucien Roy 100 actions ordinaires Réjean Proulx 100 actions ordinaires demande à la Commission des Transports du Québec de maintenir en vigueur son permis portant le numéro M-303494 suite à un changement de contrôle dans la compagnie. La nouvelle répartition des actions est la suivante: 200 actions ordinaires Lucien Roy.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 21 février 1980
2ème publication: 22 février 1980
3ème publication: 23 février 1980
HOGUE CHOUINARD GOUIN/ASSOCIES
PAR Me Michèle Gouin
1259 Berri Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

Le requérant-cédant, M. Luc Tremblay, domicilié au 1213 St-Denis, Sherbrooke, Cté Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Denis Gosselin, domicilié au 1127 Évangéline, Sherbrooke, Cté Sherbrooke, le permis portant le numéro: M-507890, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 21 février 1980
Deuxième parution: 22 février 1980
Troisième parution: 23 février 1980
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4
1ère parution: 21 février 1980
2ème parution: 22 février 1980
3ème parution: 23 février 1980

AVIS est donné que ARNOLD ISSENMAN CORPORATION s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 31 décembre, 1979
(sgd) Betty Issenman
Secrétaire

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que Roger Paquette faisant affaires seul à Laval sous les nom et raison sociale de "DEBOSSELAGE MODERNE ENRG.", a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 7 janvier 1977 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 392144.

BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Avis est donné que: Ghislain Morin, 147, 14ième avenue, Ferme-Neuve, P.Q., détenteur du permis M505905-001, région 7, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Benoit Guénette, 514, Achin, Mont-Laurier, P.Q., région 7, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 20 février 1980
2ème parution le 21 février 1980
3ème parution le 22 février 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Le requérant-cédant, M. Jean Gagnon, domicilié au 246, Joseph Garon, Rimouski, Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilbert Boucher, domicilié au 142, 1ère rue, St-Fabien, Cté Rimouski, le permis portant le numéro: Q-505942 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 19 février 1980
Deuxième parution: 20 février 1980
Troisième parution: 21 février 1980.

AVIS

AVIS est donné que REDFERN CORP. s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 31 décembre, 1979
(sgd) Betty Issenman
Secrétaire

——Avis est par les présentes donné qu'un acte sous seing privé daté du 18 décembre 1979, selon lequel 84044 Canada Ltd, faisant affaires sous la raison sociale d'Imprimerie Cascade Enrg., a transféré et cédé toutes ses créances, présentes et futures, à Mactac Canada Ltd en garantie, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal le 23 janvier 1980, sous le numéro 3044594.

STEWART, McKENNA, GAUTHIER,
Procureurs de Mactac Canada Ltd.

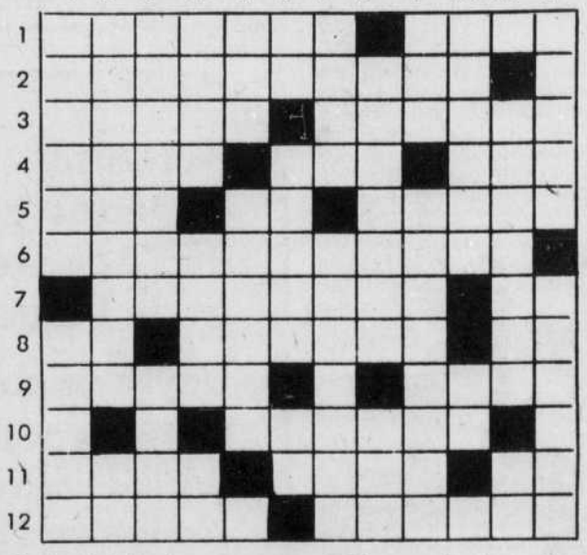
AVIS

Avis est donné que le requérant cédant GERARD CAYA s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer son permis numéro M600514 à la Compagnie CENTRE D'AUTOS DALCOURT & GUAY INC., requérante cessionnaire qui opèrera son service à 125 rue St-Rémi, en la Ville de Montréal, Province de Québec, H4C 3E7.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours suivant la date de la troisième parution de cet avis.
Première parution: mercredi le 20 février 1980
Deuxième parution: jeudi le 21 février 1980
Troisième parution: vendredi le 21 février 1980.

Le requérant-cédant, M. Raoul Gosselin, domicilié au 2, Lamontagne, St-Narcisse, Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à son fils M. Donia Gosselin, domicilié au 2, Lamontagne, St-Narcisse, Cté Rimouski, le permis portant le numéro: Q-501431 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 19 février 1980
Deuxième parution: 20 février 1980
Troisième parution: 21 février 1980.

RJ Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Action de gâcher. — Poète grec de l'époque primitive.
2—Mur de soutènement.
3—Noir. — Qui n'a ni aiguillon ni épines.
4—Pare. — Arme de jet portative. — Terme de tennis.
5—Dit qu'une chose n'était pas vraie. — Erbium. — Fort tendu.
6—Qui connaît la stratégie.
7—Insuffisance de développement mental (plur.). — Pronom personnel.
8—Cheval-vapeur. — Plante ligneuse vivant fixée aux murs, aux arbres par des racines-crampons. — Quatre saisons.
9—Action de receler. — Point cardinal
10—Augmenter le volume.
11—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Crainte. — Cheval-vapeur.
12—Rongeur. —Nom des anciens poètes scandinaves.

Verticalement

1—Intimidons. — Instrument de supplice.
2—Qui stimule l'appétit. — Petit cube.
3—Dans le Midi, lieu exposé au soleil. — Tendrement aimé.
4—Tête coupée de sanglier. — Organe du vol. — Obtenu.
5—Bière anglaise. — Corps céleste.
6—Germanium. — Os de certains poissons. —Neptunium.
7—Titre des descendants de Mahomet. — Elles ont un long cou.
8—On y met l'encre. — Évangéliste.
9—Solipède. — Portera avec violence.
10—Qui a peu de largeur. — Métal précieux.
11—Se dit des musulmans restés en Castille après la reconquête chrétienne. —Cadmium.
12—Taille la tête d'un arbre. — Plante potagère.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	Y	N	A	S	T	I	Q	U	E	■	B
2	R	I	O	N	S	■	L	U	T	T	E	R
3	O	D	I	N	■	G	E	A	I	■	H	O
4	I	D	E	A	L	E	■	T	L	■	O	S
5	T	I	■	L	I	M	E	R	I	O	N	S
6	U	S	A	I	■	M	U	E	S	■	T	I
7	R	H	E	T	E	U	R	■	E	P	E	E
8	E	■	D	E	P	L	I	E	R	A	■	R
9	■	G	E	■	R	E	P	U	■	N	P	■
10	A	U	■	N	I	■	E	S	S	I	E	U
11	R	E	F	U	S	E	■	S	O	E	U	R
12	S	T	E	L	E	■	L	E	U	R	R	E

$ Nous achetons les mobiliers de bureaux usagés
381-8861
FUTURIC
AMEUBLEMENT DE BUREAU
1401 ouest, rue Legendre
Montréal, Qué.

◆ Mexique

Suite de la page 11

du GATT — décision qui doit être prise d'ici au mois de mai — n'affectera pas radicalement les échanges actuels entre le Canada et le Mexique, puisque les principaux changements porteront sur des produits comme le colza, le whiskey ou le lait en poudre. Dans ce dernier cas, la décision sur le GATT affectera la coopérative Agropur de Granby, qui exporte d'importantes quantités de lait en poudre au Mexique.

Que doivent faire les Canadiens pour augmenter leurs chances au Mexique? Selon M. Rodolfo Dominguez Calzada, porte-parole officiel de PEMEX, monopole pétrolier de l'État et plus puissante entreprise du Mexique, les Canadiens manquent d'information. «Ils ne connaissent pas l'histoire de notre pays, nous a-t-il affirmé au cours d'une entrevue à Mexico. Si les Canadiens veulent faire des affaires au Mexique, ils doivent être présents ici, s'établir ici».

Certaines compagnies l'ont déjà compris, comme la BG Chéco, filiale de la Société générale de financement. La BG Chéco a ouvert l'an dernier un bureau à Mexico, où un de ses représentants fait de la prospection à plein temps. «Décrocher un contrat au Mexique nécessite un travail de longue haleine», souligne un cadre de cette compagnie montréalaise. Celle-ci a déjà obtenu pour plus de $6 millions de contrats relatifs à l'équipement du métro de Mexico.

Une autre filiale de la Société générale de financement, la firme Forano, de Plessisville, a décroché un contrat d'environ $4 millions pour l'équipement d'une scierie au Mexique. Dans ce cas, la ligne de crédit ouverte par la Société pour l'expansion des exportations à l'acheteur mexicain a joué un rôle important dans la conclusion du contrat.

Des représentants de ces firmes, ainsi que du milieu de l'amiante, nous ont tous décrit le Mexique comme un marché «dynamique» et «plein de potentiel». Après le Mexique des plages, les Canadiens découvrent maintenant le Mexique des affaires. Les délégations gouvernementales et privées se multiplient. Aujourd'hui même, une importante délégation du Conference Board arrive à Mexico, dirigée par M. Roland Frazee, président et chef de la direction de la Banque Royale, et M. Thomas Bata, de la firme torontoise Bata Shoes. D'autres doivent suivre. La machine est en marche.

LE GROUPE ABBDL
Nomination



Marcel Sicard, ing.

M. Guy Fournier, ing., président d'Asselin, Benoît, Boucher, Ducharme, Lapointe Inc. a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Marcel Sicard, ing., au poste de président de Tecsult International Limitée et membre du conseil d'administration d'ABBDL.

M. Sicard a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine du génie-conseil. Avant de se joindre au groupe ABBDL, il a assuré la vice-présidence de la division Énergie et Transport d'une importante société montréalaise. En 1978, il était président de l'Association des Ingénieurs-conseils du Québec. A titre de président de Tecsult International Limitée, M. Sicard coordonnera toutes les activités de cette filiale d'ABBDL.

Propriété de ses employés, ABBDL constitue, avec Tecsult International Limitée et ses autres filiales, un groupe d'experts-conseils offrant toute une gamme de services allant d'études d'avant-projet et de rentabilité à la gérance de projets tant au Canada qu'à l'étranger. Ce groupe se spécialise dans les domaines des aménagements hydro-électriques, de l'énergie thermique, du transport et distribution électriques, des transports, des bâtiments, des installations industrielles et du génie municipal et environnement.

Maîtres
ANDRÉ VALIQUETTE, c.r.,
MICHEL BLOUIN
et
DANIEL M. KOCHENBURGER
ont l'honneur
d'annoncer que dorénavant
ils exerceront
leur profession sous
la raison sociale de

VALIQUETTE BLOUIN & KOCHENBURGER

André Valiquette, c.r. | Michel Blouin
Daniel M. Kochenburger | François Rivest
Joachim Normand

Conseil: J. Jacques Beauchemin, c.r.

630 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, H3A 2M6 Tél: 842-9841

AVIS
Aux actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée
LE DEVOIR

Les actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée qui auraient déménagé sont priés de nous faire connaitre leur nouvelle adresse en remplissant ce coupon et en le faisant parvenir à LE DEVOIR, 211, du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Québec.

Nom .....
Ancienne adresse .....
.....
Nom .....
Nouvelle adresse .....
.....

Chez la Mère Michel

c'est dans l'intimité qu'on savoure des mets raffinés

Chez la Mère Michel, vous tomberez amoureux des petites merveilles culinaires françaises: homard soufflé Nantua, feuilleté aux fraises ou toute autre spécialité, et bien sûr, le bon vin. Venez passer des moments délicieux dans le plus romantique des petits restaurants français.

Bien sûr, la carte American Express est toujours la bienvenue Chez la Mère Michel, 1209, rue Guy, Montréal.
Réservations: 934-0473

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.
American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit
® * American Express 1980

CASABLANCA

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

L'Orchestre de chambre de Los Angeles, à Montréal

Un excellent concert mal publicisé

par Gilles Potvin

Fondé en 1969, l'Orchestre de chambre de Los Angeles effectue présentement sa première tournée dans l'Est des États-Unis, principalement à titre d'orchestre «officiel» des Jeux olympiques d'hiver à Lake Placid où il donne trois concerts ces jours-ci après avoir visité Toronto et Montréal. Il se faisait entendre ici samedi soir, à la salle Claude-Champagne. Il s'agit d'un groupe de quelque 35 instrumentistes dirigé par Gerard Schwarz, trompettiste réputé qui a succédé au fondateur, le Britannique Neville Marriner, bien connu par ses enregistrements à la tête de l'Academy St. Martin-in-the-Fields.

Pour diverses raisons, dont la plus importante semble avoir été une publicité insuffisante, il n'y avait qu'une poignée d'amateurs à ce concert d'une tenue irréprochable et dont le programme ne manquait certes pas d'intérêt. Formé en majorité de jeunes instrumentistes à qui s'ajoutent quelques aînés, l'orchestre offre de remarquables qualités de discipline et de cohésion, de sûreté dans les attaques et d'équilibre entre les diverses familles. Il faut de plus souligner l'exceptionnelle tenue des chefs de pupitre, notamment du violon solo, du violoncelle solo, de la flûte et du hautbois, ainsi que des cornistes. Tous sont des virtuoses aguerris qui s'acquittent de leur tâche avec la plus haute compétence.

Disposant d'un effectif d'un tel calibre, Gerard Schwarz n'a visiblement pas à s'inquiéter des résultats. C'est pourquoi il donne en dirigeant l'impression d'être davantage un guide qu'un véritable chef, se contentant d'indiquer les tempi et quelques attaques. Dès que survient un passage important pour un soliste, il s'efface et laisse l'exécutant jouer à sa guise comme ce fut le cas pour le hautbois dans le trio du menuet de la *Symphonie no 96*, en ré majeur, de Haydn, qui terminait le programme.

Ce fut un plaisir constant que d'écouter des oeuvres comme la *Suite no 1* de la *Water Music* de Haendel et la *Suite Holberg* de Grieg dans laquelle on a pu admirer des cordes bien sonores et un jeu d'ensemble sans défaut. Ces qualités se retrouvaient aussi dans le sextuor à cordes qui constitue le tableau d'ouverture de l'opéra *Capriccio* de Richard Strauss. Joué par un grand ensemble, le sextuor conservait néanmoins la plus grande clarté sur le plan polyphonique tout en offrant une texture sonore davantage enrichie.

■

En attendant que l'Opéra de Montréal monte un jour au complet la tétralogie de *L'Anneau du Nibelung* de Wagner, ce qui risque de prendre un certain temps, il faudra bien se contenter de l'exécution d'extraits au concert, extraits purement symphoniques ou avec le concours de chanteurs. À cet égard, l'Acte I de *Die Walküre* est particulièrement approprié car, en plus de l'orchestre, il ne demande que trois chanteurs, sans participation chorale, à savoir Sieglinde, un soprano, Siegmund, un ténor et Hunding, une basse.

L'Orchestre symphonique de Montréal a déjà présenté une fois ou deux cet acte qui dure près d'une heure. La dernière fois, c'était le ténor Jon Vickers qui chantait Siegmund. Charles Dutoit l'avait de nouveau pressenti pour ce rôle cette semaine, au cinquième des Concerts gala, lundi et mercredi, à la salle Wilfrid-Pelletier. Vu les exigences de l'ouvrage, le célèbre ténor canadien avait demandé que les deux auditions soient espacées d'un jour. Il est malheureusement arrivé que la santé du chanteur s'est détériorée ces derniers jours, l'obligeant à annuler des représentations au Metropolitan Opera ainsi que son engagement montréalais.

Tout comme le Metropolitan, l'OSM a eu la bonne fortune de pouvoir recourir aux services de la «couverture» de Vickers, un jeune ténor américain du nom d'Edward Sooter qui a vaillamment pris la relève, afin de remplacer le plus célèbre Siegmund de notre époque. Il avait un défi immense à faire face et s'il n'a pas conféré au rôle toute l'autorité et la passion de son collègue canadien, il s'en est tiré avec les honneurs de la guerre. Sa voix est solide et ferme, d'un métal puissant et il a eu, lundi, des moments de véritable grandeur dans son interprétation. Il manque cependant à ses interventions cet élan magique et cette ardeur passionnée qui font de Vickers un interprète idéal et vraiment unique de ce rôle difficile. À ses côtés, le soprano suédois Helena Doese, qui faisait ses débuts à Montréal, n'a pas non plus montré un enthousiasme particulièrement probant. Sa participation est moins importante que celle du ténor et, à l'occasion, elle a eu de fort beaux accents. La voix n'est pas toutefois très puissante et elle a eu souvent du mal à «passer» au-dessus de l'orchestre, malgré le soin apporté par le chef. L'on se demande s'il s'agit d'une vraie wagnérienne. C'est la basse américaine Malcolm Smith, entendu dans *Le Messie* en décembre qui a en quelque sorte dominé la situation par les accents menaçants qu'il a su donner des passages du vilain Hunding. La voix est puissante et belle et il sait donner à chaque phrase une dimension réelle.

Il restait à Charles Dutoit la responsabilité de prodiguer à cet acte toute sa perspective dramatique et le directeur artistique de l'OSM n'a certes pas failli à la tâche. Depuis les grondements sinistres du début jusqu'à l'apothéose finale, il a entraîné chanteurs et orchestre à sa suite dans une exécution d'une remarquable tenue, en dépit de certaines faiblesses, chez les cuivres en particulier. Il a cependant rencontré certaines résistances au passage, comme dans la chanson du printemps, dont l'interprétation par Sooter n'avait finalement pas cette exaltation que cherchait à lui conférer le chef.

Dans la première moitié de ce programme Wagner, Dutoit a dirigé l'ouverture de *Tannhäuser*, suivie de la musique dite du Vénusberg qui constitue le premier tableau de l'opéra. Ces pages, comme *Die Walküre*, ont bénéficié d'une excellente mise en place et constituaient un prélude approprié à la seconde moitié du concert.

Les expositions

Petits formats du 19e siècle

par René Viau

Qui est Frederic Lord Leighton? Cet artiste anglais aujourd'hui oublié était, durant la seconde moitié du 19e siècle, un artiste dont le style académique soigné lui valut un grand succès auprès de la critique et du public de l'époque.

Et François Bonvin? Sait-on que c'est lui, au même titre que Courbet, qui introduisit dans la peinture des sujets tirés de la vie moderne? Connaît-on Théodule de Ribot? Il a exposé à côté de Manet et d'Eugène Boudin lors de la première exposition des Impressionnistes en 1874.

Rassemblant 26 études et tableaux de petit format rarement exposés depuis leur entrée dans la collection permanente du Musée des beaux-arts, l'exposition *Études et petits formats du 19e siècle* présentée au Musée des beaux-arts de Montréal jusqu'au 9 mars témoigne de l'évolution de la peinture et du goût des collectionneurs de la fin du 19e siècle, des collectionneurs qui ont offert la plus grande partie de ces oeuvres au Musée.

On y trouvera des oeuvres de François Bonvin, d'Eugène Louis Boudin, de Jean-Charles Cazin, de Charles-François Daubigny, de Narcisse Virgile Diaz de la Pena, Jules Dupré, Léon Victor Dupré, de Fantin-Latour, de Jean-Louis Forain, Henri Harpignies, Jean-Jacques Henner, Louis-Eugène-Gabriel Isabey, Lord Leighton, Maufra, George Michel, Monticelli, Ribot et enfin Felix-François Ziem. Bien que certains de ces peintres restent peu connus, on y fera de belles découvertes. Témoins, ce Forain, ce Fantin-Latour, ce Bovin... Les oeuvres présentes sont toutes tributaires des grands mouvements de la peinture de cette époque: le réalisme, le romantisme, l'école de Barbizon, le post-impressionnisme. Les sujets de ces études et petits formats appartiennent à des genres qui jusqu'aux premières décennies du 19e siècle étaient considérés comme secondaires par l'Académie: le paysage, le portrait, et la nature morte.

L'exposition qui circulera ensuite dans de nombreuses villes canadiennes a été préparée par Mme Janet M. Brooke conservateur de l'art européen au Musée en collaboration avec Daniel Amadei et subventionnée par les Musées nationaux du Canada. Elle s'inscrit comme le souligne M. Jean Trudel, directeur du Musée des beaux-arts en préface de l'excellent catalogue dans une démarche de mise en valeur et d'études sur la collection permanente du Musée conduisant à des présentations renouvelées et à des sujets d'exposition. En effet, ces oeuvres ainsi redécouvertes et groupées sans être des chefs-d'oeuvre n'en demeurent pas moins des pièces intéressantes constituant à plus d'un titre, une exposition qui assurément en vaut le déplacement.

ÉCHOS

Le Conseil du Maurier des arts d'interprétation a accordé des subventions totalisant $224,000 à 37 organismes canadiens dont les demandes ont été retenues. Pour le Québec il s'agit des organismes suivants: le théâtre d'été La Fenière, de Cap Rouge ($5000), le Théâtre international de Montréal ($5000), l'Orchestre symphonique de Montréal ($20,000), le théâtre Phoenix de Montréal ($3000), l'Orchestre symphonique de Québec ($5000), le théâtre des Marguerites ($3000), le théâtre du Bois-de-Coulonge ($4000), la Troupe de l'Atelier de Sherbrooke ($3000). Le Conseil des arts du Maurier accorde ses subventions sur une base annuelle. Les organismes artistiques canadiens sont donc tenus de faire une nouvelle demande chaque année pour révision de leur dossier. Les fonds accordés servent à appuyer des projets qui sont réalisés lors de la saison artistique consécutive à la demande. Les organismes intéressés à recevoir une subvention pour la saison 1981-82 ont jusqu'au 1er décembre 1980 pour déposer leur demande. Pour renseignements, (514) 288-8290.

■

Samedi à 14 h, les clowns Gum Bull et Barbouillette donneront un spectacle pour enfants à la salle Émile-Legault de Ville Saint-Laurent, 613 boul. Sainte-Croix. Renseignements, 744-6411 poste 333, entrée $1.

ELYSÉE 1 MILTON 842-5853
Gagnant meilleur film - GRAND PRIX festival des films de Montréal - Meilleur acteur - Flavio Bucci
POUR TOUS
7:15 9:30
LIGABUE
Flavio Bucci · Andrea Ferreol · Alessandro Haber
ELYSÉE 2 36 MILTON 842-5853
PRIX SPECIAL DU JURY HOCHI SHIMBUN
18 ANS Adultes
V.O. avec S-t français
Keiko
7:00 9:30
un film de Claude Gagnon
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte
14 ANS
L'ETRANGER LE 8e PASSAGER
A L I E N
dans l'espace personne ne vous entend crier
2e FILM
= FURIE =
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BÉLANGER
FURIE 7:15 PASSAGER 9:30

EN NOMINATION POUR
LE MEILLEUR FILM ETRANGER DE L'ANNEE
14 ANS
UN CHEF-D OEUVRE JE VOUS SUGGERE FORTEMENT DE DECOUVRIR MARIA BRAUN
– Andrew Sarris Village Voice
DÈS DEMAIN
Un film de Rainer Werner Fassbinder
"LE MARIAGE DE MARIA BRAUN"
avec Hanna Schygulla
V.F. de (DIE EHE DER MARIA BRAUN)
7.10 - 9.20
(Dernier jour: "Le coup de Sirocco")
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

UNE SUPER-COMÉDIE! avec UGO TOGNAZZI MONICA VITTI DANS Le Canard à l'orange
POUR TOUS
SUR SEMAINE À 7.10 & 9.10
LaCité 1
3575, AV. DU PARC 844-2829

LOUISE PORTAL dans CORDÉLIA
POUR TOUS
un film de JEAN BEAUDIN
Une production de l'Office National du Film du Canada
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.20 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.00 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30

SERRAULT magnifique dans LA CAGE AUX FOLLES se dépasse dans L'ASSOCIÉ !
POUR TOUS
Michel Serrault donne toute sa mesure: il est devenu un de nos meilleurs comédiens!
-Les Nouvelles Littéraires
Une comédie mordante sur le monde de la finance !
L'ASSOCIE nous tient en haleine par la seule force de son sujet!
-Télérama
MICHEL SERRAULT · CLAUDINE AUGER · CATHERINE ALRIC · JUDITH MAGRE
L'ASSOCIÉ
Un film de RENÉ GAINVILLE
DÈS DEMAIN!
Le PARISIEN 3 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688-7776
PARISIEN: 12.10, 2.00, 3.55, 5.50, 7.45, 9.40. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.15.
LAVAL: SAM.DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SEM. 7.00, 9.00.

On rit comme dans les meilleures comédies. – FRANCE SOIR
14 ANS
UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE
ALBERTO SORDI MIOU MIOU
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
LAVAL: SAM. DIM. 12.50, 2.55, 4.55, 7.00, 9.05, SEM. 7.00, 9.05. PARISIEN: 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.25.
Le PARISIEN 4 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688-7776

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
POUR TOUS
Moliere
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
produit par CLAUDE LELOUCH
TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.
Le PARISIEN 5 486 STE-CATHERINE O. 866-3856

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente
Petits Chanteurs de Vienne
LUNDI, 10 MARS 20H30
Billets: $12, $10, $8, $6. En vente à la Place des Arts et Montreal Trust P.V.M.
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

4 REPRÉSENTATIONS SEULEMENT!
Suite à son éclatant succès au PALAIS DES PAPES D'AVIGNON
CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente
FAUST
Opéra en 3 actes et 8 tableaux
Musique de Charles GOUNOD
180 ARTISTES EN
Il ne reste plus de billets à $10-$15-$20 et $25 pour le 31 mai
Françoi... ...IELLA
Renée A... ...rre THAU
Josette ... Robert MASSARD
Alain PERRATON
de L'Opéra de Paris, L'Opéra de Vienne et La Scala de Milan
et la version intégrale du ballet "LA NUIT DE WALPURGIS" avec la participation de DENYS GANIO étoile des Ballets de Marseille - Roland Petit
LA COMPAGNIE DE DANSE EDDY TOUSSAINT
ORCHESTRE SYMPHONIQUE sous la direction d'Yvon LEENART
LES CHOEURS sous la direction de René LACOURSE
Production du Théâtre d'Avignon directeur: Raymond Duffaut Cour d'Honneur du Palais des Papes Juin 1979
En collaboration avec l'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada, la ville d'Avignon et Air Canada.
Billets: $30., $25., $20., $15., $10. (Billets numérotés)
COMMANDES POSTALES à Concerts et Artistes Canadiens Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5. (Pas de guichets à cette adresse).
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES — Cartes CHARGEX et MASTER CHARGE: signalez 935-0678.
Visibilité parfaite — stationnement gratuit — restaurant — service d'autobus du Chemin de la Reine-Marie jusqu'au promontoire — escaliers mobiles.
jeudi et samedi 29 et 31 MAI 19h.30 lundi et mercredi 2 et 4 JUIN
ORATOIRE ST-JOSEPH
(À l'intérieur de la Basilique)

le théâtre de la marmaille re-présente
la vie à trois étages
en rires et en chansons
un spectacle pour adultes suivi d'une animation
CE SOIR
Une comédie minicipale
du 14 février au 1er mars du jeudi au dimanche à 20 heures à l'atelier continu 1220 est, rue laurier, montréal réservations 272 2655

CE SOIR
CINÉMA LIBRE PRÉSENTE
Lie d'Ange
Extraits de critiques
«Pour ceux qui cherchent un cinéma différent, un cinéma autre, fait autrement, un cinéma qui n'endort pas mais qui secoue le coeur, l'intelligence, l'être tout entier(...)»
Richard Gay, Le Devoir
«Un cinéma qui vient des tripes. Une espèce en voie de disparition».
Luc Perreault, La Presse
UN FILM DE PIERRE HAREL AVEC PAULE BAILLARGEON PIERRE HAREL ET JEAN-GUY MOREAU
DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE
18 ANS
au Ouimetoscope
1204, est rue Ste-Catherine
525-8600

3 dernières
ANDORRA de Max Frisch
Une production du Centre national des Arts à Ottawa
Mise en scène de Jean Herbiet
Décors, costumes et éclairages de Robert Prévost
Musique de Jean Sauvageau
Avec Pierre Collin, Louison Danis, Claire Faubert, Hubert Gagnon et plusieurs autres
861-0563
tnm
Place des Arts St-Laurent
84 ouest Ste-Catherine

Semaine du jeune cinéma francophone de l'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest
Voyez ce soir à 21 h 30
Des films de l'Ouest et de l'Acadie suivis d'une rencontre avec des artisans du cinéma régional.
Au programme:
Au pays des couchers de soleil de W.J. Illerbrun
Une petite histoire fantaisiste du Canada, racontée par un cinéaste de l'Ouest.
Les Gossipeuses de Phil Comeau
Un film d'humour féroce sur l'Acadie, servi par la fiction.
C'est l'nom d'la game de Sylvie Van Brabant
L'histoire d'une communauté francophone établie depuis le début du siècle dans le village de Saint-Vincent, en Alberta.
Entrée: 2,00 $
Au Cinéma Parallèle 3682, boul. Saint-Laurent
Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Les Oufs
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Les cours d'éducation sexuelle" avec Jocelyne Tremblay, sexologue. "L'acquisition d'une résidence" avec Max Tapia, conseiller technique.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Monsieur Rosée
12.00 La vie secrète des animaux
Documentaire réalisé par Yvon Collet et Pierre Bartoli. "Les hiboux".
12.30 Les coqueluches:
Inv.: Renée Claude, Danièle Pilon et Cristia Terio.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Rencontre avec Louise Lebrun, soprano canadienne, installée à Paris depuis quelques années. — France Nadeau nous parle des Floralies et Ghislaine Leblond nous renseigne sur un organisme venant en aide aux enfants du tiers monde.
14.30 Cinéma:
"Pas d'escale pour le vol 6" (Américain) Suspense réalisé par William Graham, avec Jack Lord, Edmond O'Brien, Katherine Crawford, John Saxon et Van Johnson.
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
Chansons, mini-comédie et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Nanny
18.00 Ce soir
19.00 Propulsion CTF
Mise en valeur de jeunes talents de la chanson en vue d'un échange entre le Canada, la France, la Belgique et la Suisse.
19.30 Du Tac au Tac
Téléroman d'André Dubois, avec la collaboration de Raymond Plante.
20.00 Le travail à la chaîne
20.30 Les grands films:
"Le clan des irréductibles" (Américain 1971) Drame réalisé et interprété par Paul Newman, avec Henry Fonda, Michael Sarrazin, Lee Remick et Richard Jaeckel.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Jeux d'hiver
Reportage sur les Jeux qui se déroulent à Lake Placid.
24.15 Cinéma:
"Angoisses: Témoin malgré lui" (Britannique) Policier réalisé par Shaund Riardon, avec Robert Lang, Julie Somers et Tony Selby.
1.25 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.55 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne:
"Cuisine instantanée", "Vivre ensemble", "Entrevues-femmes".
11.00 XIIIE Jeux Olympiques d'hiver
Lake Placid 1980
En direct: ski alpin (slalom géant-femmes).
12.30 Le dix vous informe
12.45 Ciné-Quiz:
"Le retour du héros" (Américain 1975) Drame réalisé par Daniel Petrie, avec Sherry Jackson, Whithney Blake, Joan Goodfellow, Dabney Coleman, Lou Fnizzell, Tom Selleck et Laurie Walters.
14.30 Janette veut savoir: "Qu'est-ce qu'être en forme"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Perdus dans l'espace
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les tannants
19.30 Féminin pluriel
Textes de Robert Lavoie.
20.00 XIIIe Jeux Olympiques d'hiver
Lake Placid 1980
En direct: patinage artistique.
23.00 Nouvelles TVA
23.30 Sports au 10
23.37 La couleur du temps
23.45 XIIIe Jeux olympiques d'hiver
Lake Placid 1980. Faits saillants de la journée.
24.15 Film-O-Dix:
"Le limier" (Britannique 1972) Comédie policière réalisée par Morton Gottlieb, avec Laurence Olivier et Michael Caine.
1.45 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires.
11.00 Readalong Math markers, Write on
Émission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
13.30 The Sunrunners
Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
13.45 Les Oraliens
14.00 Passe-Partout
14.30 Le marché aux images
Films documentaires.
15.30 Droit de parole
16.30 Keith Spicer
Inv.: Jack Colbert, président de Montery Institute of International Studies, Lise Gabet, enseignante, Ernest Gallenbach, journaliste et écrivain et Bernard Portret, viticulteur.
17.30 Surville
"Un dimanche en ville". De la solitude à la flânerie, une imagerie du comportement des urbains le dimanche.
18.00 Le petit prince orphelin
18.30 Science et fiction
Un magazine scientifique qui traite d'astronomie, d'astronautique, de science-fiction et d'ovnis.
19.00 Opéra sauvage:
"Ces chants qui viennent de la mer". Au Pérou, deux univers totalement différents cohabitent, riches chacun de leurs traditions encore vivantes.
20.00 Manger comme du monde
Un téléroman qui nous révèle des secrets d'une saine alimentation.
20.30 Babillart:
Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise.
21.00 Chacun son tour
Une émission qui nous fait partager la vie des Québécois dans différentes régions de la province. Cette semaine, la région de l'Outaouais.
21.30 L'évolution de l'homme:
"Au nom de la science". Une réflexion sur la science, ses méthodes d'exploration et le précepte qui affirme l'inexistence d'une connaissance absolue.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes
"À 2000", "Tam Tam"
10.15 Feuilleton:
"Une femme seule"
10.30 Société d'aujourd'hui:
Fromage des Deux Sèvres
11.30 Midi-première
12.00 Un comédien lit un auteur
"Aragon, dits et non-dits" de Raoul Sangla.
13.00 Arouapeka
Inv.: Michel Leeb, Jane Mason, Guy Marchand, Line Renaud, groupe les Birds, Françoise Hardy, Jean-Marie Caradec et Jeanne-Marie Sens.
14.00 L'événement
15.00 Télé-série:
"Des hommes, des jules", "Les machinistes".
16.00 Actualités régionales:
L'Ouest de la France.
17.00 Pour les jeunes:
"À 2000", "Tam Tam"
17,45 Feuilleton:
"Une femme seule"
18.00 Société d'aujourd'hui:
"Ces femmes aux maris absents".
19.00 Midi-première
19.30 Un comédien lit un auteur
"Aragon, dits et non-dits".
20.30 Collaro show
Inv.: Eddie Mitchell, Michel Jonasz, Gérard Lenorman et Claudia Barry.
21.30 L'événement:
"Pakistan: base arrière des Afghans rebelles"; "L'O.N.U. et la crise", "Fusées pershing: clé de la guerre froide", "Beziers après le triple crime du supermarché".
22.30 Télé-série:
"Des hommes, des jules", "Les lignards". Les "lignards" sont les poseurs et réparateurs de lignes et d'installations électriques.
23.10 Actualités régionales:
L'Ouest de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Wicks
13.00 Today front the West
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 1980 winter olympics
19.30 Reach for the Top
20.00 Mork and Mindy
20.30 King of Kensington
21.00 Barney Miller
21.30 The Medicine Show
22.00 Decision:
Round-table discussion and debate on topics relating to the Quebec referendum.
22.30 What will they think of next
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 1980 winter olympics
24.15 The Duchess of Duke Street
1.15 Station Closing

12 CFCF

5.50 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Definition
11.00 XIII winter Olympic games
Giant slalom
12.30 Street talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The mad dash
16.30 Family feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Buck Rogers
20.30 XIII winter Olympic games
Figure skating.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
23.45 XIII winter Olympic games
Highlights.
24.15 The Twelve Midnight Movie:
"Framed" (Drame 1974) avec Joe Don Baker, Conny Van Dyke et Gabriel Dell.
2.15 Sign off

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "The fog" 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Last married coupled in America" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
ATWATER III, "The jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Going in Style" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Virgin and the lover" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Charlene's injustice" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "L'amour sur béquilles" 13 h 00, 16 h 25, 20 h 00, "Un petit mélo dansla tête" 14 h 50, 18 h 20, 21 h 55.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Les jeunes québécoises" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 05, "Sexe à la barre" 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II, "The electric horseman" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Un petit mélo dans la tête" 18 h 10, 21 h 50, "L'amour sur béquilles" 19 h 55.
BROSSARD II, "Guerre et passion" 19 h 20, "Morsures" 21 h 20.
BROSSARD III, "Rocky 2, la revanche" 19 h 10, 21 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 05, 21 h 20.
CHAMPLAIN II, "Coup de sirocco" 19 h 20, 21 h 25.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 12 h 40, 15 h 40, 18 h 40, 21 h 45, "Evelyne" 14 h 15, 17 h 20, 20 h 20.
CHÂTEAU II, "Obsessions charnelles" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35, "La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30, "Rocky 2, la revanche" 21 h 20.
CINÉMA MASCOUCHE II, "Guerre et passion" 19 h 15, "Morsures" 21 h 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Dracula" 14 h 15, 18 h 00, 21 h 35, "Le temps d'une romance" 12 h 30, 16 h 10, 19 h 45.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Furie" 19 h 15, "Alien, le huitième passager" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Le jeu de la nuit" de Walter Hugo Khoury, (Brésil 1964) 19 h 30, "Le Dieu noir et le diable blond" (de Glauber Rocha, Brésil 1964) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Cruising" 19 h 20, 21 h 20.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Préparez vos mouchoirs" 18 h 15, 21 h 30, "Faut trouver le joint" 20 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Bobo Jacco" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La dérobade" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Les jeunes Québécoises" 21 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35, "Votre plaisir mesdames" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Last married couple in America" 19 h 05, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "American gigolo" 19 h 10, 21 h 20.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Going in style" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The fog" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6043) — "Ligabue" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Keiko" 19 h 00, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (771-6129) — "Les bronzés font du ski" 18 h 10, "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 45.
GREENFIELD II, "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 18 h 45, "La partouze de minuit" 20 h 15.
GREENFIELD III, "Jaws II" 19 h 10, 21 h 20.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Violation of Claudia" 12 h 00, 14 h 10, 16 h 20, 18 h 30, 20 h 40, "High school fantasies" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000) — "L'amour sur béquilles" 19 h 30, "Un petit mélo dans la tête" 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Bugs Bunny road runner movie" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Canard à l'orange" 19 h 10, 21 h 10.
LA CITÉ II, "Going in style" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Le rabbin au Far West" 19 h 20 "Tendre combat" 21 h 30.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Les bronzés font du ski" 18 h 05 "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 45.
LAVAL II, "Terreur dans la nuit" 19 h 10. "Une maitresse dans les bras, une femme sur le dos" 21 h 00.
LAVAL III, "Le grand embouteillage" 19 h 00, 21 h 05.
LAVAL IV, "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 18 h 20 "Amants ardents" 20 h 00.
LAVAL V, "Virginia ouverte aux passions" 18 h 50. "La rage du sexe" 20 h 15.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 00, 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "L'amour sur béquilles" 19 h 40 "Un petit mélo dans la tête" 21 h 40.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "L'autre versant de la montagne 2" (de Larry Peerce) 18 h 00. En bas: "Gimme Shelter" dès 20 h 30. (entrée libre).
LOEW'S I, 954 ouest Ste-Catherine (861-7437) — "American Gigolo" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
LOEW'S II, "Hero at large" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 40.
LOEW'S III, "Slap shot" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
LOEW'S IV, "Midnight madness" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S V, "Star trek" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Guerre et passion" 19 h 10 "Morsures" 21 h 10.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Jaws II" 19 h 00, 21 h 10.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Star trek" 19 h 30.
MONTENACH II, "La clé sur la porte" 19 h 00 "Le seigneur des anneaux" 20 h 50.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "La chanson de Roland" (de Frank Cassenti, France, 1977) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Vie d'ange" (de Pierre Harel) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin" et "Terre ingrate" 19 h 30 "Norma Rae" (en Français) 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Jaws II" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "L'exorciste" 19 h 15. "L'exorciste 2, l'hérétique" 21 h 20.
PARADIS II, "Le rabbin au Far West" 19 h 00 "Tendre combat" 21 h 05.
PARADIS III, "La dérobade" 20 h 50 "Le pion" 19 h 15.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Festival of regional films — In world and image: "Images: stone: B.C. "Bill Reid", "Wood mountain poems", "I don't have to work that big", "Porter's magic dreams". 19 h 30 et Semaine du jeune cinéma francophone de l'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest — "Au pays des couchers de soleil". "Les gossipeuses", "C'est l'nom d'la game" 21 h 30.
PARISIEN I, 481 Ste-Catherine (866-3856) — "Les bronzés font du ski" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Maitresse légitime" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, "Le grand embouteillage" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Being there" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Starting over" 13 h 20, 15 h 10, 17 h 00, 18 h 55, 20 h 40.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Violation of Claudia" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "From Holly with love" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Héroïnes du mal" 13 h 20, 21 h 20. "Violette Nozière" 15 h 25, 19 h 25.
RIVOLI II, "Le dernier des géants" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45 "L'évadé d'Alcatraz" 14 h 00, 17 h 45, 21 h 30.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) "Le retour" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00 "Cyclone" 14 h 50, 18 h 20, 21 h 50.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La dérobade" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
SAINT-DENIS III, "L'amour en fuite" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "Hamlet" 18 h 45 "Gimme Shelter" 21 h 45.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Hero at large" 19 h 10, 21 h 10.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Midnight madness" 19 h 00, 21 h 05.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30. "Rocky 2, la revanche" 21 h 20.
VERSAILLES I, 7625 est, Sherbrooke (353-7880) — "Les bronzés font du ski" 18 h 15 "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 50.
VERSAILLES II, "Terreur dans la nuit" 19 h 30 "Une maitresse dans les bras" 21 h 25.
VERSAILLES III, "Graffiti américain" 18 h 50 "Lancer... frappe" 21 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) "Une blonde dans les pattes" 19 h 00. "La dérobade" 20 h 50.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5777) — "Guerres et passions" 19 h 10 "Morsures" 21 h 15.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square Westmount (931-2477) — "American gigolo" 12 h 40, 14 h 40, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "La complainte des hivers rouges" de Roland Lepage. Mise en scène: Michelle Rossignol. Tous les soirs 20 h 30.
ATELIER CONTINU, 1200 est, Laurier — Le Théâtre de la Marmaille présente "La vie à trois étages" avec Jocelyne France, Danielle Hotte, Benoit Lagrandeur, Daniel Meilleur, Peirre Pirozzi, Colette Tougas. Mise en scène: Gilbert David, Du jeu. au dim.: 20 h 00. Rés.: 272-2655.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Valises" de Yves Navarre avec Catherine Bégin et Aubert Pallascio. Mise en scène: Daniel Roussel. 20 h 30.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Entre nos mots, d'autres paroles", création du Théâtre de la Nouvelle Lune. avec Sylvie Beauregard, Josée Cusson, Odette Guimond et Anne-Marie Rocher. Tous les soirs 20 h 30.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Panique à Longueuil", une production de La gougoune de Fantex, mer. à dim.: 20 h 30. Sam.: 20 h 00, 22 h 30.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Waiting for the parade" de John Murrell avec Helen Hughes, Sheila Junor-Moore, Jacqueline McLeod, Judith Orban, Kate Trotter. Mise en scène: Elsa Bolam. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Sam.: matinée 14 h 00.
CHEZ DUMAS, Bar Emery, 331 rue Emery (849-9007) — Viento Del Sur, musique péruvienne. Spectacles à partir de 21 h 30.
CHEZ DUMAS, en haut, 285 est, Ste-Catherine (845-5723) — Delta (rock et blues) Spectacles à partir de 21 h 30. Entrée libre.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "Les tourteraux ou la vieillesse frappe à l'aube" de Jean-Claude Germain avec Lise Leclerc et Jean-Marie da Silva, 20 h 30.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE, 1182 St-Laurent (861-4638) — "Claudel, Genet, Tremblay", spectacle collage d'André Brassard, 20 h 00. Entrée libre.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Auqarelle, Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Willie Dixon, chanteur blues, Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 21 h 30, 1 h 00, Relâche lundi.
PIANO NOBILE, Place des Arts — L'Art du mouvement: Danse classique des Indes avec Menaka Thankar, midi.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Dominique Michel, 20 h 30.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819). "On a perdu le nord" par le groupe Les Trois Points Cardinaux tous les jeu. ven. sam.: 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Les Nuits de l'Indiva" de Jean-Claude Germain avec Nicole Leblanc, Marcel Rousseau, François Dubé. 20 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Encore un peu" de Serge Mercier avec Janine Sutto, Gilles Pelletier, Gilles Garand. Mise en scène: Jean-Luc Bastien. 12 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "Le jardin de la maison blanche" de Jean Berbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gascon, André Gosselin, Charles Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amand. Tous les soirs 20 h 30. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Balconville", comédie bilingue de David Fennario, mise en scène: Guy Sprung. 20 h 30. Ladies' Morning Musical Club: Récital De Peyer, Burganger, Tsutsumi, 14 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Andorra" de Max Frisch, avec Pierre Collin, Louison Danis, Claire Faubert, Hubert Gagnon, René Gingras, Diane Gravel, Hedwige Herbiet, Claude Marquis, Charles Migneault, Guy Mingeault, Claude Saint-Germain et Linda Sorgini. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshevskaya, Albert Millaire. Mise en scène: Hélène Loiselle. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Rêve d'une nuit d'hôpital" de Normand Chaurette avec Mireille Thibault, Hélène Grégoire, Louise Arbique, Benoit Dagenais, Jean-Jacques Desjardins, Serge Bradet. Mise en scène: Gérard Poirier. Dim.: 19 h 30. Mar. à sam.: 20 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — "Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laurent, Lise Thouin, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trottier. Mise en scène: Yvette Brind'amour. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1020 — Musique de chambre; Denis Ferragne, clarinette; Anne Beaudry, alto; Louise Duchesneau, piano, 17 h 00. Oeuvres de Mozart, Schumann, Lutoslawski, Glick. Ensemble d'instruments à vent, Pierre Rolland, 20 h 30. Oeuvres de Mozart, Krommer, Donizetti, Beethoven, Gounod. Entrée libre.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette, Ginette Reno, 20 h 30.
GRAND THÉÂTRE, Salle Octave-Crémazie — Le Théâtre du Trident présente: "Le malade imaginaire" de Molière, 20 h 30. Relâche dim.lun. Au Salon, "La baby sitter" de René de Obaldia, Lun. à ven.: 12 h 10.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa I-(613) 996-5051 — Opéra — Le Royal Winnipeg Ballet, 20 h 30. Au Studio: "Out of Print" de Neil Munro, 20 h 00.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte $6.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE:
10:30 heures, le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures, le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
23-2-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MOBILIER de cuisine, parfait état, en formica brun, table ronde, 4 chaises semi-circulaires fleuries beiges. 733-4924. 25-2-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS meubles et objets atniques au meilleur prix à Montréal, 284-0856. De midi à 5:30 hres. 25-2-80

MEUBLES PROPRES, antiques et modernes à vendre. 276-9873. 22-2-80

FORMIDABLE ENCAN D'ANTIQUITÉS. Meubles de collection sculptés, canadiens et européens, de feu docteur R. Williams et autres. Dimanche le 24 février 1980 à 1 heure p.m. Paroisse St-Joseph, 1415 Bourgogne, Chambly, Québec. Seront vendus: extraordinaire ensemble de salle à dîner, 10 morceaux, tous sculptés à fleur et pattes de lion. Lit carriole + 3 bureaux, 2 lits en laiton, 54 pouces, 1 pupitre sculpté, 1 banc d'entrée en chêne sculpté, fauteuils, pattes et face de lion, 1 horloge grand-père, 1 mobilier de salon victorien, 3 morceaux; 1 bibliothèque sculptée, 1 causeuse à fleurs, 1 ensemble de salon mid/victorien, 3 morceaux, 1 lampe à l'huile sculptée, 2 mèches, 1 table console sculptée, 3 lampes Tiffany de table, 1 berçante, plusieurs tables à café sculptées et fauteuils Bergère; et plusieurs autres antiquités. YVON BOUCHER, encanteur licencié. Tél.: (819) 567-7781. Pas de chèque. Master Charge et Chargex acceptés.

ENCAN D'ANTIQUITÉS, dimanche le 24 février à 13:00. Ensemble salon 3 morceaux victorien rose et chardon, lampe tiffany, caméra, secrétaire "Chipandaele", table à battants, roll-top d'enfants, bibliothèque, ensemble de 8 morceaux de salle à dîner "Sheraton", commode victorienne, horloge grand-père. Bonnetière en pin, vaisselier, outils anciens, bols et pichets, cheval berçant, lampe de boudoir, 5 armoires en pin, corniches, plusieurs bureaux, vaisselle, huche à pain, chaise berçante. Et de nombreux autres articles. Visite samedi le 23 février de 9:00 à 17:00. Christian Richer, Encanteur, 18 boul. Labelle, Prévost (Shawbridge), 514-224-5346. 25-2-80

APPARTEMENTS À LOUER

LACOMBE, près Université de Montréal, 5½, ensoleillé, poêle-réfrigérateur. À louer ou à sous-louer, le 1er mars. $375.00, chauffage compris. 342-2458. 22-2-80

CÔTE-DES-NEIGES, 3955 St-Kevin, 2½, 3½, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083. 22-2-80

OUTREMONT coin Van Horne, 4½ chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur fournis. 1 mars. 277-5250. 23-2-80

590 OUTREMONT, 3½, sous-location jusqu'à avril '81, $205./mois. Tél. jour: 281-7367, soir: 277-8193. 25-2-80

À sous-louer pour quelques mois, grand 3½ luxueux, Au Barat coin Atwater et Sherbrooke. $635. 8:30 à 11:00 A.M. 931-5231 22-2-80

OUTREMONT, coin Bernard/McEachran, grand 5½ à louer, ascenseurs, chauffé, service de conciergerie. Occupation: avril ou mai. 671-5593. 22-2-80

ROSEMONT, rue MASSON et 17ième avenue, 3½ à louer, demi sous-sol. Frais peint. Près des autobus. Occupation immédiate. $125.00 671-5593 19-2-80

ARTICLES À VENDRE

TAPIS PERSAN, en soie. Dimension: 3 pieds x 5½ pieds. Origine: Kom, Iran. 935-7940. 25-2-80

ARRIFLEX BL 16mn, 2 magasins. Accessoires. Lentille Angenieux, 200m 12, 120 mn. Son: simple et double système. Bon état. $10,000.00. (514) 486-9267. 27-2-80

COUTELLERIE Sterling (Old English) pour 8 personnes, 56 morceaux, valeur $7,000, ferme: $3,500. 481-3431 ou 739-9448. 25-2-80

AUTOS À VENDRE

PEUGOT 1979, 504, 5,000 km, manuel, toît ouvrant, très propre, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665, Lacordaire. 259-6981. 23-2-80

MAVERICK, 1977, très bonne condition. 23,000 milles. Particulier. $3,400. 274-1951. 23-2-80

AUTOS À VENDRE

CADILLAC, 1979, ÉLÉGANCE, 4 portes, grise. 43,000 kilomètres. $12,500. 286-1204. 21-2-80

BUREAUX À LOUER

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES
Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.
Écrire à:
DOSSIER #C-320
C.P. 117
BROSSARD, QUÉBEC
J4Z 3J1
J.N.O.

BUREAUX pour professionnels À LOUER
6385 est, rue Sherbrooke près du Métro
420 p.c. $225. mois
530 p.c. $350. mois
556 p.c. $370. mois
387-2593 22-2-80
Metro LOCATION INDUSTRIELLE

BUREAUX PROFESSIONNELS, coin Rachel et Papineau. 286-1203 21-2-80

SOUS-LOCATION. 1,000 p.c. Local pour professionnels. 4 bureaux fermés avec salle d'attente. $11.00 le p.c. Voisin de la station de métro Berri-D

Les Jeux de Lake Placid

Quatre buts au dernier tiers donnent un gain de 6-4 aux Soviétiques

Le Canada perd de haute lutte face à l'URSS

LAKE PLACID (d'après CP) — Paul Pageau a été superbe, tous ont joué avec une énergie peu commune, et le Canada a presque réussi l'impossible: battre l'Union soviétique qui l'a finalement emporté 6-4 hier après-midi pour éliminer le Canada du tournoi olympique.

Alexander Golikov et Boris Mikhailov ont marqué chacun deux buts pour les vainqueurs, qui ont surmonté un déficit de 3-1 en début de deuxième période. Les Soviétiques ont dû marquer deux buts en l'espace de 12 secondes dans la deuxième minute de jeu de la troisième période pour s'assurer la victoire et ainsi terminer la première phase du tournoi avec une fiche immaculée de cinq victoires contre aucune défaite.

Le Canada termine sur un pied d'égalité en deuxième place avec la Finlande, qui a battu les Pays-Bas 10-3, en soirée. Les deux clubs ont remporté trois victoires contre deux défaites, mais le Canada doit s'incliner parce que déjà battu 4-3 par la Finlande plus tôt au cours du tournoi.

Une nulle aurait suffi au Canada, hier après-midi, pour participer aux éliminatoires. Comme il fallait s'y attendre, la Finlande a facilement remporté son match contre les Pays-Bas en six buts en troisième période pour ainsi rejoindre le Canada en deuxième place.

Dan d'Alvise, Brad Pirie, Randy Gregg et Jim Nill, dès le début du match, ont marqué les buts du Canada qui a joué un match remarquable contre les champions olympiques.

Paul Pageau, entre autres, des Cataractes de Shawinigan de la Ligue Junior Majeure du Québec, a effectué plusieurs arrêts difficiles, notamment en première période alors qu'il a fait face à 12 lancers. En revanche, son rival, Vladislav Tretiak, a paru faible.

James Nill a ouvert la marque pour le Canada dès la deuxième minute de jeu. Cet avantage acquis, les Canadiens sont demeurés sur la défensive, repliés autour de l'excellent Paul Pageau. Helmut Balderis a égalé le compte, au premier vingt, mais les Canadiens ont aussitôt repris l'avance, au début de la deuxième période, en marquant deux buts rapides, par le défenseur Randy Gregg et Brad Pirie. Les Soviétiques ont cependant réduit l'écart à 3-2, avec 13 secondes à jouer en deuxième, grâce à un but de Alexei Kasatonov. Après les deux buts par Goligov et Mikhailov, à 2:53 et 3:05 en troisième, Dan d'Alvise a redonné espoir au Canada en dé-



jouant Tretiak, seul devant lui, pour égaler le compte 4-4. Mikhailov a ensuite marqué le but décisif, en milieu de période, et Golikov le but d'assurance vers la fin du match.

«Ce but à la toute fin de la deuxième période nous a réellement fait mal, a dit Kevin Maxwell, qui se rapportera probablement aux North Stars du Minnesota la saison prochaine. Je ne peux pas parler pour mes coéquipiers, mais je crois que tout comme moi, ils étaient fatigués dans le dernier vingt. C'est à ce moment que les Soviétiques en ont profité pour nous devancer, dès le début de la période».

Maxwell était totalement vidé, complètement exténué après la partie. «En troisième période, c'est à peine si je pouvais patiner tellement j'étais fatigué. Ces Soviétiques ont un superbe jeu d'ensemble. Malgré tout, j'ai cru jusqu'à la dernière minute qu'on pouvait les battre.»

«Nous avons commis trop d'erreurs dans notre territoire, a expliqué l'instructeur Clare Drake. Ou bien nous ne poussions pas la rondelle assez loin, ou bien nous faisions une mauvaise passe. Nous avons connu des difficultés surtout en troisième période. Malgré tout, je suis fier de ces gars-là. Ils ont tout donné et avec un peu plus de chance, ils auraient pu gagner».

Dans le premier match de la journée, les États-Unis ont battu l'Allemagne de l'Ouest 4-2 pour terminer sur un pied d'égalité avec la Suède dans la division bleue. Les Américains terminent en seconde place à cause de la meilleure moyenne de points pour et contre des Suédois.

En demi-finale, les Américains affronteront les Soviétiques, vendredi prochain, et les Suédois les Finlandais. Dimanche, les Finlandais joueront contre les Américains et les Soviétiques se mesureront aux Suédois. Quant au Canada, éliminé, il fera face aux Tchèques, vendredi après-midi, afin de déterminer la cinquième place.

URSS 6, Canada 4

Première période

1—CANADA: Nill (Davidson, G. Anderson) 1:35
2—URSS: Balderis (Skvortsov, Zhluktov) 13:42
Pénalités — Hindmarch (C) 6:08, Gregg (C) 10:48.

Deuxième période

3—CANADA: Gregg 0:19
4—CANADA: Pirie (Zupancich) 2:38
5—URSS: Kasatonov (Krutov) 19:47
Pénalités — Fetisov (URSS) 5:10, MacLean (C) 6:44, Kasatonov (URSS) 7:58, G. Anderson (C) Krutov (URSS) 10:49, Pirie (C) 15:45.

Troisième période

6—URSS: Mikhailov (Golikov) 1:53
7—URSS: Golikov (Mikhailov) 2:05
8—CANADA: D'Alvise 3:05
9—URSS: Mikhailov (Starikov) 8:41
10—URSS: Golikov 16:51
Pénalité — Canada (banc) 14:16.

Tirs au but

CANADA ..... 8 11 9—26
URSS ..... 12 5 18—35
Gardiens — Pageau, Canada, Tretiak, URSS.

La Tchécoslovaquie est éliminée

LAKE PLACID (d'après AFP) — La Tchécoslovaquie n'accède pas à la phase finale du tournoi olympique. Battue jeudi dernier par les États-Unis, la Tchécoslovaquie a subi son deuxième revers du tournoi en s'inclinant 4-2 contre la Suède, hier après-midi. Par cette victoire, la Suède s'est assurée d'une place en éliminatoires.

Les hockeyeurs suédois, appliqués et opportunistes, ont inscrit leurs trois premiers buts en avantage numérique. Ils ont en effet tiré profit de pénalités mineures à Milan Chelupa, puis Bohuslav Ebermann, en première période, et de nouveau Chalupa en deuxième période, pour l'emporter.

Les Tchécoslovaques, tendus et souvent maladroits, n'ont jamais réussi, au cours de la rencontre, à imposer leur rythme. Ils ont manqué de belles occasions, ne parvenant pas à tirer profit des erreurs de la défensive suédoise.

Relais masculin: revanche soviétique

LAKE PLACID (AFP) — Battus aux Jeux d'Innsbruck sur un incident technique, les Soviétiques, et Eugeny Beliaev en particulier, ont pris leur revanche sur le mauvais sort en remportant, hier, le relais olympique masculin 4 x 10 km de Lake Placid, qu'ils ont dominé avec les Norvégiens, 2e à 1:42 minute.



En 1976 à Innsbruck, Beliaev, alors qu'il était en tête dans le premier relais, brisait le bout de l'une de ses chaussures mal engagé dans la fixation. Il avait du parcourir une centaine de mètres clopin-clopant avant de trouver l'un de ses entraîneurs. Ce dernier lui avait alors donné son propre soulier, mais d'une pointure trop grande. L'Union soviétique venait de perdre toutes ses chances de victoire. La première place était revenue aux Finlandais.

Revanche sur le destin, c'est Beliaev, précisément, qui a contribué le plus puissamment à la victoire soviétique.

Lorsqu'il prit le 3e relais, le Norvégien Per Khut Aaland était en tête avec 1.25/100 d'avance sur Nikolai Bajhukov.

Classement

Voici le tableau des médailles et des points après 25 épreuves, selon le système de points suivant: 10-5-4-3-2-1 du premier au sixième rang.

	O	A	B	Pts
URSS	8	4	5	136.5
All. de l'Est	6	5	6	134.5
États-Unis	3	2	1	61
Norvège	1	2	3	48.5
Autriche	3	1	2	48
Finlande	0	4	2	33
Suède	2	0	0	30
Pays-Bas	1	1	1	25
Suisse	1	0	1	23
Italie	0	2	0	15
Canada	0	1	1	12
All. de l'Ouest	0	0	1	11
Liechtenstein	0	2	0	10
Japon	0	1	0	9.5
Tchécoslovaquie	0	0	1	8
Hongrie	0	1	0	5
Pologne	0	0	0	5
Bulgarie	0	0	1	4
Yougoslavie	0	0	0	3
Grande-Bretagne	0	0	0	2
France	0	0	0	1

Deux médailles d'argent ont été attribuées au saut de 70 m.



Le gardien Paul Pageau, de l'équipe canadienne, repousse une attaque du Soviétique Juri Lebediev, en troisième période, alors que les défenseurs Randy Gregg et Stelio Zupancich s'apprêtent à lui venir en aide. L'Union soviétique l'a emporté 6-4. (Photolaser CP)

Aux Jeux

Hier

Patinage de vitesse

3,000 mètres. Femmes: Bjoerg Eva Jensen, Nor., 4:32.13, record olympique, médaille d'or; Sabine Becker, RDA, 4:32.79, médaille d'argent; Beth Holden, E.-U., 4:33.77, médaille de bronze; **Brenda Webster**, Regina, 4:43.67, 11e; **Sylvia Burka**, Winnipeg, 4:44.22, 12e; **Pat Durnin**, Winnipeg, 4:58.42, 23e.

Ski nordique

Relais 4 x 10 km: Rochev-Bajukov-Beliaev-Zimiatov, URSS, 1 h 57:03.46, médaille d'or; Eriksen-Aaland-Aunli-Braa, Nor., 1 h 58:45.77, médaille d'argent; Kirvesniemi-Tourajarvi-Pitkanen-Mieto, Fin., 2 h 00:00.18, médaille de bronze.

Ski alpin

Slalom géant, première manche. Femmes: Hanni Wenzel, Lie., 1:14.33; Irene Epple, RFA, 1:14.75; Christa Kinshofer, RFA, 1:15.19; **Kathy Kreiner**, Timmins, 1:17.19, 11e.

Patinage artistique

Figures imposées. Femmes: Anett Potzsch, RDA, 9 places, 46.04 pts; Dagmar Lur, RFA, 20, 44.00; Linda Fratianne, E.-U., 26, 42.76; Heather Kemkaran, Toronto, 127, 34.88, 16e.

Hockey

Suède 4, Tchécoslovaquie 2
Norvège 3, Roumanie 3
URSS 6, Canada 4
Pologne 5, Japon 1
Finlande 10, Pays-Bas 3
États-Unis 4, All. de l'Ouest 2

Aujourd'hui

Patinage artistique

Programme court. Femmes, 14 h
Style libre. Hommes, 19 h 30

Patinage de vitesse

1,500 mètres. Hommes, 10 h 30

Ski alpin

Slalom géant, deuxième manche. Femmes, 10 h

Ski nordique

Relais 4 x 5 km. Femmes, 9 h

HOCKEY

Division Rouge

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x—UNION SOVIÉTIQUE	5	5	0	0	51	11	10
x—FINLANDE	5	3	2	0	26	18	6
CANADA	5	3	2	0	28	12	6
POLOGNE	5	2	3	0	15	23	4
PAYS BAS	5	1	3	1	16	43	3
JAPON	5	0	4	1	7	36	1

Division Bleue

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x—SUÈDE	5	4	0	1	26	7	9
x—ÉTATS-UNIS	5	4	0	1	25	10	9
TCHÉCOSLOVAQUIE	5	3	2	0	34	16	6
ROUMANIE	5	1	3	1	13	29	3
ALL. DE L'OUEST	5	1	4	0	21	30	2
NORVÈGE	5	0	4	1	9	36	1

x—Accède à la phase finale

À cause d'une blessure au genou gauche

Guy Lafleur manquera le match de ce soir

Le Canadien de Montréal a eu la frousse hier quand Guy Lafleur s'est présenté au Forum en se plaignant de douleurs au genou gauche. Lafleur a été immédiatement examiné par le soigneur Yvon Bélanger et, sans perdre un instant, il a commandé à l'ailier droit de se rendre à l'hôpital y subir des examens.

Bélanger craignait une grave blessure aux ligaments et l'instructeur Claude Ruel était visiblement inquiet. Quelques minutes après la fin de l'exercice, Lafleur est revenu au Forum en compagnie du directeur-gérant Irving Grundman et ils ont indiqué qu'il ne s'agissait que de meurtrissures.

Lafleur ne participera pas au match de ce soir contre les Jets de Winnipeg au Forum et il sera réexaminé par le docteur demain.

«C'est une bonne nouvelle finalement que j'ai à communiquer, a dit Grundman. Guy n'a pas endommagé de ligaments et c'est tant mieux. Il ne s'agit que de meurtrissures. Bien sûr, il ne prendra pas part au match de demain (ce soir), mais on a évité le pire.»

Grundman a indiqué que Lafleur portera un épais bandage au genou et qu'il ne chaussera pas les patins avant d'avoir rencontré le médecin à nouveau.

«C'est une drôle de sensation que de perdre tout joueur de notre équipe, mais c'eût été terrible de perdre un gars comme Lafleur. Surtout lui, un gars qui veut toujours jouer et qui veut toujours plus de glace. Je sais qu'il est en excellente condition physique et qu'il reprendra là où il a laissé quand le médecin lui donnera le feu vert.»

Pendant que Lafleur était à l'hôpital, Ruel n'a pas caché son inquiétude. Il sait fort bien que les blessures sont inévitables au hockey et qu'elles peuvent changer toute une carrière.

«Guy n'était pas tenu de se présenter ici, mais quand il est arrivé au Forum, il a dit qu'il avait le genou ankylosé. Pourtant, il a terminé le match hier soir (mardi) à Washington et il ne s'était plaint d'aucune douleur. C'est souvent un petit coup de rien qui cause de telles blessures. Sur le moment, on ne sent rien, mais c'est le lendemain que l'on constate les dommages. Si Guy était blessé sérieusement, ce serait bien le restant. Tout nous serait arrivé cette saison».

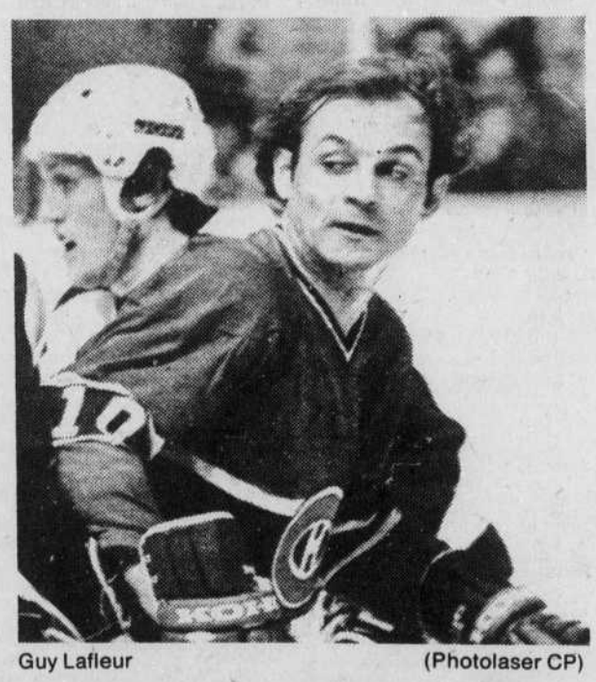
Cette absence de Lafleur forcera Ruel à modifier son alignement ce soir contre les Jets. Il ne serait donc pas surprenant de voir Normand Dupont ou Daniel Geoffrion en uniforme.

Ruel a par ailleurs mentionné que Michel Larocque sera devant le filet du Canadien.

Quant à Lafleur, il a quitté le Forum en lançant une boutade. «Je ne boitais pas à mon arrivée ici. Depuis qu'ils m'ont mis ces bandages, j'ai peine à marcher», a-t-il dit.

En ce qui a trait au défenseur Guy Lapointe, un autre des absents de marque du Tricolore, il a pris part à l'exercice des siens hier et a mentionné que son épaule droite prenait beaucoup de mieux.

«Je peux maintenant lancer avec plus de force. Je crois que tout va bien pour le moment. Je resterai à l'écart du jeu pour encore une quinzaine de jours. Je veux prendre tout mon temps cette fois-ci. J'aime mieux attendre deux jours de plus et être certain de mon affaire».



Guy Lafleur (Photolaser CP)

Les Alouettes réclament 7 joueurs

Les Alouettes de Montréal ont réclamé sept joueurs hier au repêchage des joueurs collégiaux de la Ligue canadienne de football. Il s'agit de Joe Hawco de l'Université de Toronto, Jack Kutasiowich de Moorhead, State College, Gene Belliveau de l'Université St-Francis-Xavier, Ed McMillan, de l'Université Carleton, J.-P. Normand, du Collège Militaire de Kingston, Mike Washburn de l'Université du Nouveau-Brunswick, et Gary Tooler de l'Université Western Ontario.

La direction des Alouettes a été particulièrement heureuse de l'acquisition de Hawco, qui possède des qualités athlétiques assez exceptionnelles. Repêché comme demi même s'il a tenu le poste de quart-arrière l'an dernier, Hawco peut en effet réaliser une flexion des jambes de 750 livres même s'il ne fait que 5'9" pour 182 lbs. On le dit fort et rapide, et l'entraîneur Joe Scannella croit que Hawco pourra mériter l'un des deux postes à pourvoir parmi les joueurs réclamés.

Même si ce repêchage n'est pas aussi prestigieux que celui de la Ligue nationale de football, certains joueurs réclamés au repêchage de février font aujourd'hui partie de la LCF. Chez les Alouettes par exemple, le garde Roland Mangol avait été repêché au 35e rang seulement en 1979 et pourtant il a fait partie de l'équipe débutante de la formation montréalaise à la fin de la saison dernière. Doug Smith en est un autre qui a été choisi au 34e en 1974 et qui fait toujours carrière avec les Alouettes.

Les Argonauts de Toronto avaient le premier choix et ils ont réclamé Greg Barrow, le fils de l'ex-directeur gérant de l'équipe, John Barrow.

Gretzky n'est pas considéré comme étant une recrue

EDMONTON (CP) — Tout indique que la Ligue nationale de hockey ne reconnaîtra pas les records réalisés par Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton.

En effet, la LNH ne considère pas Gretzky comme une recrue puisqu'il s'alignait dans l'Association mondiale à la saison dernière.

Le jeune prodige de 19 ans avait brisé deux records, soit ceux pour le plus grand nombre de passes et de points au cours d'un seul match par un nouveau-venu, lors d'une victoire de 8-2 des siens sur les Capitals de Washington, vendredi dernier.

Il avait amassé sept passes au cours de cette rencontre.

■

FORT LAUDERDALE — Les Yankees de New York ont annoncé hier que le voltigeur Paul Blair avait mis un terme à sa carrière de joueur actif afin d'accepter un poste d'instructeur itinérant des ligues mineures et de dépisteur pour l'équipe newyorkaise.

Blair travaillera avec les jeunes voltigeurs pour améliorer leur défensive.

SOMMAIRE

Rangers 4, Oilers 1

Première période

1—NY RANGERS, Don Maloney (13) Esposito, Talafous 7:50
2—EDMONTON, Chipperfield (16) Siltanen, Semenko 9:02
Pénalités: Connor Edm mineure-majeure, Murdoch NYR majeure, Fogolin Edm 3:58, Campbell Edm 6:41, Semenko Edm 13:26, Dave Maloney NYR 19:27.

Deuxième période

3—NY RANGERS, Bothwell (2) Larose 5:35
4—NY RANGERS, Murdoch (23) Esposito 15:30
Pénalités: Conacher NY 9:59, Hedberg NYR 11:43, Messier Edm 14:15.

Troisième période

5—NY RANGERS, Hedberg 29) Duguay, Vadnais 19:29
Pénalités: Callighen Edm 1:01, Bothwell NYR 13:45.

Tirs au but:

EDMONTON ..... 5 7 10—22
NY RANGERS ..... 13 12 8—33
Gardiens: Corsi, Edmonton; Davidson, NY Rangers.
A—17,417.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi

Washington 3, Montréal 1
Colorado 8, Philadelphie 6
Toronto 6, Islanders NY 4
Minnesota 4, Atlanta 4
Hartford 6, Edmonton 2
St-Louis 3, Vancouver 1
Buffalo 3, Québec 1

Hier

Edmonton 1, Rangers NY 4
Detroit 5, Pittsburgh 7
Boston à Los Angeles
Toronto 2, Chicago 4
Winnipeg 3, Buffalo 4

Ce soir

Minnesota à Islanders NY
Washington à Atlanta
Winnipeg à Montréal

Vendredi

Philadelphie à Vancouver
Edmonton au Colorado

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	44	68	112
Lafleur, Mtl	44	62	106
Gretzky, Edm	35	64	99
Taylor, LA	31	47	78
Trottier, NYI	30	48	78
Simmer, LA	41	36	77
Perreault, Buf	31	44	75
MacDonald, Edm	36	37	73
Federko, SL	27	46	73
MacAdam, Min	33	38	71
Cloutier, Que	33	35	68
Larouche, Mtl	36	31	67

Ligue Majeure du Québec

Mardi

Sorel 7, T.-Rivières 2
Cornwall 9, Shawinigan 3

Hier

Québec 7, Montréal 6
Hull 6, Chicoutimi 4

Ce soir

Chicoutimi à Cornwall
Sherbrooke à Shawinigan

Vendredi

T.-Rivières à Québec
Cornwall à Sherbrooke

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	57	39	5	13	245	173	91
2—BUFFALO	61	38	15	8	238	158	84
3—BOSTON	57	34	15	8	226	169	76
4—MONTRÉAL	59	32	20	7	225	186	71
5—CHICAGO	59	26	19	14	169	173	66
6—MINNESOTA	56	26	18	12	227	175	64
7—ISLANDERS NY	58	27	23	8	198	184	62
8—ST-LOUIS	59	26	23	10	191	193	62
9—RANGERS NY	59	26	24	9	233	213	61
10—ATLANTA	58	25	23	10	196	193	60
11—LOS ANGELES	60	24	27	9	236	249	57
12—TORONTO	59	25	30	4	223	245	54
13—PITTSBURGH	59	21	27	11	195	227	53
14—HARTFORD	57	20	25	12	211	212	52
15—EDMONTON	60	19	29	12	221	245	50
16—DETROIT	56	20	29	9	196	203	49
17—QUÉBEC	58	20	30	8	171	211	48
18—VANCOUVER	58	19	30	9	182	204	47
19—WASHINGTON	57	17	31	9	182	215	43
20—COLORADO	58	15	34	9	185	229	39
21—WINNIPEG	61	15	37	9	165	247	39

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	62	37	22	3	339	292	77
MONTRÉAL	62	33	26	3	336	336	69
HULL	61	21	31	9	285	335	51
SOREL	60	18	37	5	287	350	41
LAVAL	62	13	43	6	237	411	32

Section Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICOUTIMI	62	38	21	3	387	300	79
SHERBROOKE	60	37	19	4	367	269	78
TROIS-RIVIÈRES	62	31	22	9	366	276	71
QUÉBEC	61	30	26	5	294	292	65
SHAWINIGAN	62	21	32	9	266	303	51

Gagner le vendredi
ça commence bien
la fin de semaine

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

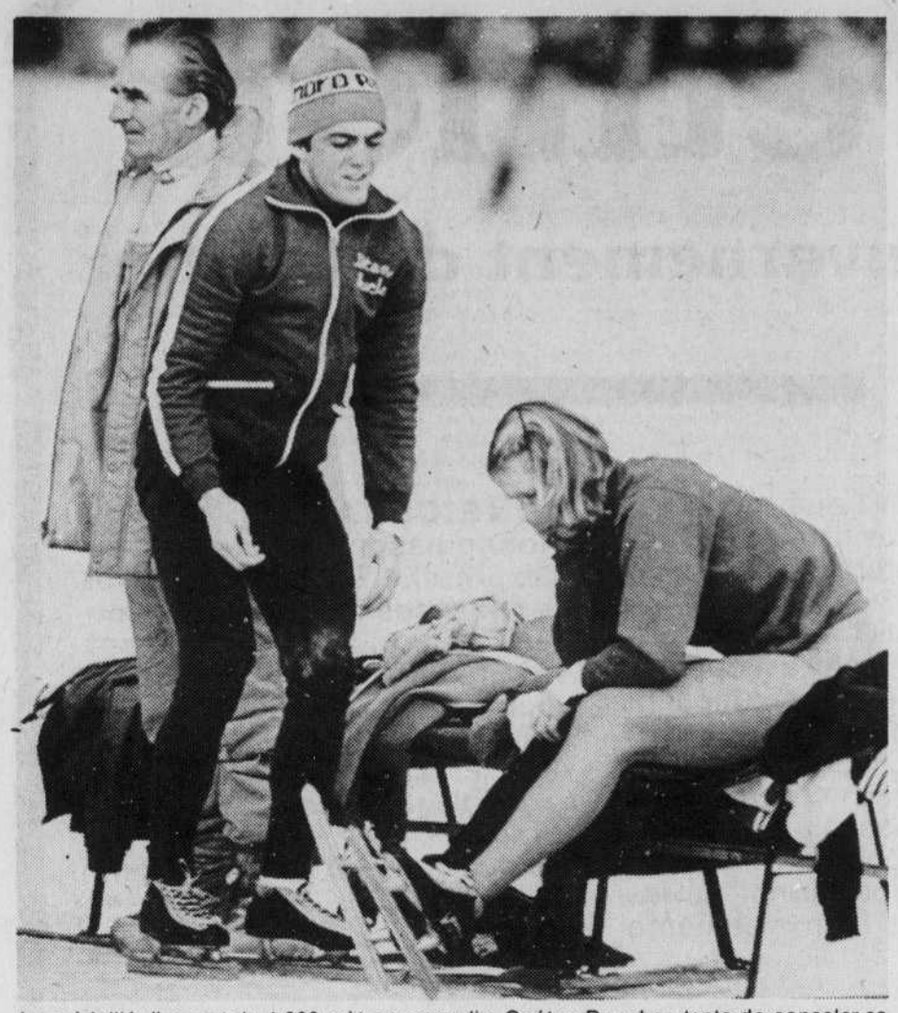
Machine à écrire électronique de
TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE



Le médaillé d'argent du 1,000 mètres masculin, Gaétan Boucher, tente de consoler sa camarade Sylvia Burka, qui a dû se contenter d'une 11e position, hier, lors du 3,000 mètres féminin. (Photolaser CP)

Une Norvégienne gagne le 3,000 m

Sylvia Burka, déçue, termine sa carrière

LAKE PLACID (CP, AFP, Reuter) — Deux patineurs canadiens ont fait leur chant du cygne à la compétition internationale, hier, à l'anneau de vitesse de Lake Placid. Sylvia Burka et Pat Durnin, toutes deux de Winnipeg, ont en effet participé à leur dernière épreuve olympique, le 3,000 mètres remporté par la Norvégienne Bjoerg Eva Jensen, qui a fracassé le record olympique en quatre minutes, 32.13 secondes. Onze autres concurrentes ont également amélioré la marque olympique de 4:45.19 établie par la Soviétique Tatiana Averina à Innsbruck en 1976. Sabine Becker, d'Allemagne de l'Est, a mérité la médaille d'argent et l'Américaine Beth Heiden, la soeur d'Eric, la médaille de bronze. Il s'agit de la première médaille de Beth Heiden, qui avait déçu à ses trois premières sorties.

Burka, âgée de 25 ans, a terminé sa carrière de 13 ans en 12e place avec un temps de 4:44.22. Il s'agit pour Burka d'une autre contre-performance, puisqu'elle avait terminé 8e à Innsbruck il y a quatre ans. Durnin a fini 23e en 4:58.42.

La meilleure Canadienne a été finalement Brenda Webster, 18 ans, de Regina, qui s'est classée 11e en 4:43.67. Webster a bénéficié toutefois d'une glace dure en faisant partie du troisième duo. Un temps doux a nettement avantagé les premières patineuses, ce qui ne fut pas le cas de la moitié des concurrentes, dont Sylvia Burka.

Durnin, âgée de 20 ans, a l'intention de poursuivre ses études après cinq ans de patinage. Elle a l'intention de s'inscrire en récréologie à l'Université de Winnipeg.

Burka, qui fut championne du monde en 1976, nourrissait des espoirs de médailles à son arrivée à Lake Placid. Ses rêves se sont estompés rapidement toutefois, avec une 10e place au 1,500 mètres, une 9e au 500 et une 7e au 1,000 mètres. Et elle avait souhaité terminer parmi les 10 premières au 3,000 mètres, simplement pour le plaisir de participer.

Webster avait mal après la course, ayant eu beaucoup de peine à maintenir son rythme à mi-parcours.

«Le 3,000 mètres est une longue épreuve qui exige beaucoup des muscles des jambes, de dire Webster. Mais il faut tenir le coup vers le milieu de la course et surtout finir en force. J'avais tendance par le passé à relaxer à mi-parcours, ce que je n'ai pas fait aux Jeux.

«D'ailleurs, les Jeux sont si merveilleux qu'ils vous donnent le goût de s'entraîner encore quatre ans et d'être au prochain rendez-vous.»

Burka a quitté sans dire mot l'anneau de vitesse pour se rendre au village olympique, déçue de n'avoir pas mieux fait à sa dernière course.

«Ce sont ses derniers Jeux olympiques et sa dernière saison, a expliqué Durnin, sa coéquipière. Elle a consacré 13 ans de sa vie au patinage de vitesse et je crois qu'elle est déçue de n'avoir pu patiner dans de meilleures conditions.

«Ce fut d'emblée un avantage d'être parmi les groupes de tête. Ils devaient d'ailleurs arroser la glace après le septième duo mais le temps trop doux les en a empêchés.»



La Torontoise Heather Kemkaran s'entretient avec son entraîneur, Ellen Burka, au cours du programme imposé de l'épreuve féminine de patinage artistique, hier matin. La Canadienne occupe le 16e rang après les imposés. (Photolaser CP)

Anett Potschz en tête

LAKE PLACID, (AFP) — La championne d'Europe, l'Allemande de l'Est Anett Potzsch, s'est portée en tête de la compétition féminine de patinage artistique, hier à Lake Placid, après les trois figures imposées avec le total de 46,04 points pour 9 places de juges.

Elle précède l'Allemande de l'Ouest Dagmar Lurz (44,00 points — 20 de juges) et la championne du monde, l'Américaine Linda Fratianne (42,76 pts — 26 places). La Japonaise Emi Watanabe est 4e avec 41,52 points et 38 places.

La Torontoise Heather Kemkaran, la seule Canadienne engagée dans l'épreuve, occupe le 16e rang.

L'an dernier à Vienne, aux championnats du monde, l'Américaine Linda Fratianne avait récupéré le titre devant l'Allemagne de l'Est Anett Portzsch et la Japonaise Emi Watanabe. Douze mois plus tard, à Lake Placid, c'est le tiercé attendu aux Jeux olympiques, tiercé dans l'ordre ou le désordre.

Linda Fratianne, à laquelle il est demandé avec Charles Tickner, le représentant américain dans la compétition masculine, de «venger» les malchanceux Tai Babilonia et Randy Gardner, contraints à l'abandon sur blessure chez les couples, sera la candidate numéro un à la médaille d'or. Son style n'est peut-être pas suffisamment athlétique mais, comme elle le dit, son patinage «vient du coeur». Parviendra-t-elle à séduire le jury?...

Anett Poetzsch sera sa principale rivale. L'Allemande de l'Est avait donné l'impression ces dernières années de marquer le pas. Or, à Goteborg, aux championnats d'Europe, l'élève de Jutta Muller s'est montrée à son avantage, la perte de cinq kilos étant à l'origine de ses gros progrès, au niveau de ses doubles et triples sauts.

Kathy Kreiner, 11e, enregistre un résultat encourageant

Hanni Wenzel prend la tête du géant

LAKE PLACID (CP-AFP) — Hanni Wenzel du Liechtenstein est à la recherche d'une deuxième médaille olympique après avoir dominé hier la première manche du slalom géant féminin, mais la Canadienne Kathy Kreiner, gagnante de l'épreuve à Innsbruck il y a quatre ans, conserve l'espoir de terminer non loin des places d'honneur.

«J'aimerais qu'elle termine parmi les cinq premières et je l'en sais capable», a dit Andrizej Kozbial, le directeur de programme de l'Association canadienne de ski alpin. Kozbial a émis ce commentaire à la suite du résultat encourageant de Kreiner, qui a fini 11e malgré une 24e place au départ.

Kreiner a connu quelques difficultés à mi-course, ce qui explique son temps de 1:17.19, soit plus de deux secondes derrière Wenzel. Cet écart ne préoccupe pas outre mesure la skieuse de Timmins puisqu'elle ne s'attendait à un bon résultat, ne s'étant pas entraînée en fonction du géant cette année. Kreiner, comme les membres de l'équipe masculine, a concentré son entraînement sur la descente, comme en témoigne sa cinquième place de lundi.

«Il s'agit de mon meilleur résultat cette saison, a dit Kreiner. Mais j'ai mieux skié à l'entraînement il y a deux jours. Je dois être plus rapide et plus vive pour être au-dessus de mes skis. C'est pour cela que j'ai perdu quelques dixièmes au milieu de la course.

Les Allemandes ont retrouvé le sourire par ailleurs. Après bien des déceptions, qui avaient créé une ambiance de «crépuscule des dieux» en Allemagne, Irene Epple et Christa Kinshofer ont pris une sérieuse option sur des places sur le podium en se classant respectivement 2e et 3e.

«Ah. Si Hanni Wenzel était restée Allemande, la joie serait complète...», soupirait un journaliste allemand.

«Je n'ai pas commis de fautes caractérisées, mais j'ai eu du mal à conserver mon rythme sur cette neige douce et savonneuse, a dit la fille d'un garde forestier bavarois. Je devrai me méfier, demain, d'Irene Epple qui est très forte sur les replats».

La skieuse du Liechtenstein détentrice de la coupe du monde et vainqueur de quatre slaloms géants d'affilée en début de saison dont l'un avec 5.02 secondes d'avance a effectué un parcours relativement prudent ce qui explique la faible marge qui sépare les premières.

«On ne pouvait se payer le luxe d'une faute sur cette neige» expliqua-t-elle. Il fallait se concentrer énormément pour suivre une ligne aussi précise que possible: au moindre écart ou au plus petit dérapage, on risquait de perdre son équilibre car la neige ne tenait pas de manière régulière sous les carrés. C'est comme s'il avait fallu marcher sur des oeufs. Je n'ai pas pris tous les risques».

La championne du monde de slalom de 1974 ne se laisse pas gagner par la tension nerveuse qui règne traditionnellement dans les épreuves olympiques: «J'étais plus calme que d'habitude au départ — et je n'ai pas eu de mal à me dominer», dit-elle.

«J'ai énormément gagné en expérience depuis 1978, et mes nerfs peuvent tout supporter maintenant».

«Je me sens sûre de moi, mais personne n'est à l'abri d'un incident de parcours comme celui qui a éliminé Marie-Thérèse Nadig. Un tracé relativement fluide lui aurait parfaitement convenu. Je ne fête cependant pas ma victoire trop tôt: ce serait une erreur de se décontracter».

Irene Epple, en tête de la première manche du «géant» des championnats du monde de 1978 est une bonne technicienne. Elle ne laissera pas échapper sans lutter une si bonne occasion de «sauver» une saison manquée.

L'Allemande, très décue par sa 19e place en descente, avait retrouvé la joie de skier dans le slalom géant. «J'ai failli perdre mon bâton dans le haut du parcours, a-t-elle dit. Cela m'a rendue particulièrement agressive par la suite».

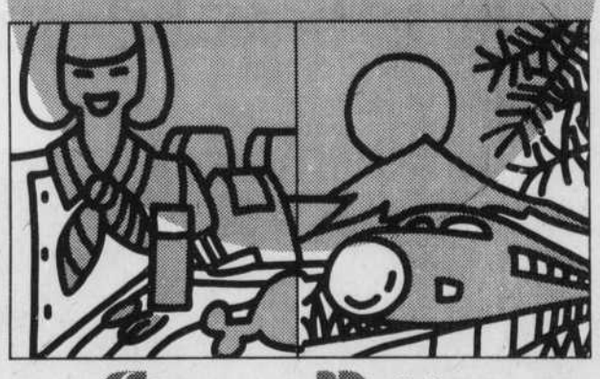
Christa Kinshofer, lauréate de la Coupe du monde de slalom géant, était heureuse d'avoir recouvré la forme après la blessure qui l'immobilisa une partie de l'hiver. «Cette piste et cette neige me conviennent parfaitement, s'est-elle exclamée après sa course. J'ai perdu du temps en fin de parcours et je devrais donc pouvoir faire mieux encore dans la deuxième manche, Hanni Wenzel me semble néanmoins intouchable».

Quant à Annemarie Moser-Proell, championne olympique de descente, elle n'était pas du tout déçue par son temps. «J'ai été un peu trop agressive dans le schuss d'arrivée, a-t-elle déclaré. Mais je suis satisfaite. Seule une deuxième manche extraordinaire me permettrait, toutefois, d'obtenir une deuxième médaille d'or!



Hanni Wenzel, du Liechtenstein, effectue un virage lors de la première manche du slalom géant, au terme de laquelle elle a pris le premier rang, hier, devant deux Allemandes de l'Ouest, Irene Eppel et Christa Kinshofer. (Photolaser AP)

ORIENT



Charmant Palpitant



Antique Incomparable Romantique

Montréal-Vancouver sans escale à 10h30 l'avant-midi. Les mardis, mercredis, vendredis et dimanches, correspondance 747 sans escale de CP Air de Vancouver à TOKYO. À Tokyo, correspondances d'autres lignes aériennes vers SEOUL, TAIPEH, MANILLE, BANGKOK et SINGAPOUR. De plus, trois fois par semaine, notre 747 poursuit son trajet de Tokyo à HONG KONG.

Réservations, heures de départ, décalage horaire, durée du vol, service de bord, heures d'arrivée et correspondances, voilà ce qui, à part mille autres détails, vous trotte par la tête à l'approche d'un voyage d'affaires. Ces préoccupations, **nous en faisons notre affaire** chez CP Air. Confiez-les nous et soyez rassuré.

Après tout, nous desservons l'Orient depuis 30 ans.

• **Notre service classe Empress** si vous payez le plein tarif économique: choix de deux entrées chaudes, plats de fins gourmets, vins et liqueurs européens, musique stéréo et cinéma. Le tout à titre gracieux.

Tout est prévu pour votre plus grand confort

• Le service inimitable de CP Air (nos clients finissent par ne plus s'en passer).
• Vol 747 depuis Vancouver à l'aller et jusqu'à cette ville au retour.
• Même avion jusqu'à Hong Kong, sauf pour votre correspondance à Vancouver.

• **République populaire de Chine**
Depuis Montréal, nous vous offrons plusieurs excursions passionnantes. **Brochure en couleurs gratuite sur demande.**

En collaboration avec les Lignes aériennes japonaises.

• Appelez votre agent de voyages. Ou bien, communiquez avec CP Air au 931-2233 (région de Montréal). Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

On vole à votre service

CP Air

CP et ◐ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

La commission à Téhéran samedi

Khomeiny donne un appui implicite aux «étudiants»

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — L'ayatollah Khomeiny a invité hier les Iraniens à continuer d'exiger l'extradition du chah, et a paru apporter son soutien aux militants détenant une cinquantaine d'otages à l'ambassade des États-Unis à Téhéran.

Dans un message au peuple iranien diffusé au bulletin de minuit de la radio iranienne, l'ayatollah, toujours alité à l'hôpital, déclare: «Demandez énergiquement aux États-Unis et à tout autre pays qui soutient ce criminel, Mohammed Reza Palevi, son extradition et le retour de ses richesses, et ne cessez pas jusqu'à la victoire.

«Dieu chéri, tu soutiens notre peuple et notre chère jeunesse qui s'est levée pour te combler, et qui par son mouvement a chassé les ennemis de la religion de la scène.»

L'expression «notre jeunesse» a été utilisée par l'ayatollah, dans le passé, pour parler des militants occupant l'ambassade américaine depuis le 4 novembre. Il n'a pas fait directement allusion aux otages.

L'ayatollah a fait comprendre qu'il considérait toujours les États-Unis comme son ennemi principal. «Notre peuple affronte de grands ennemis et des superpuissances, et spécialement les États-Unis qui, par leur ingérence criminelle durant le règne de Mohammed Reza Palevi, ont empêché notre peuple d'atteindre la maturité politique, économique et culturelle, et ont pillé les ressources de notre pauvre peuple», a-t-il dit.

Le message de l'imam Khomeiny, diffusé en pleine nuit est le premier appel à la mobilisation du peuple iranien depuis que le «guide de la révolution» est entré à l'hôpital à la suite de son malaise cardiaque.

Il survient alors que le conseil de la révolution a annoncé, quelques heures avant cette allocution, que la commission de cinq membres actuellement à Genève, «arriverait à Téhéran dans quelque trois jours», où elle devrait commencer à enquêter sur «les crimes de l'ex-souverain iranien», selon les propres termes du président Banisadr.

Parallèlement, le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, a annoncé hier la constitution officielle de la commission d'enquête des Nations unies sur les «griefs iraniens».

Au cours d'une brève conférence de presse, il a précisé que cette commission, qui se trouve actuellement à Genève, se rendrait à Téhéran à la fin de la semaine. En réponse à des questions, M. Waldheim a déclaré qu'aucun délai n'avait été fixé, ni pour la clôture des travaux de la commission d'enquête de l'ONU à Téhéran sur les «crimes» du chah et de son régime, ni pour la libération des otages.

À la question de savoir quel est le lien entre la libération des otages et les travaux de la commission d'enquête, M. Waldheim a répondu: «L'objectif à atteindre est de trouver une solution aux deux sortes de griefs» à savoir la requête iranienne d'enquête sur les «crimes» du chah et la demande américaine de libération des otages.

M. Waldheim a notamment précisé: «L'Iran désire que la commission s'entretienne avec chacun des otages. Elle sera composée de MM. Andres Aguilar (Venezuela), Mohamed Bedjaoui (Algérie) Adyb Daudy (Syrie), H.W. Jayawardene (Sri Lanka) et Louis Edmond Pettiti (France). Les membres algérien et venézuélien seront co-présidents. La commission terminera ses travaux le plus tôt possible et fera rapport au secrétaire général».

M. Waldheim a déclaré que le retard de plusieurs jours concernant l'annonce officielle de la constitution de la commission était dû à des raisons «techniques». Ce délai, a-t-il ajouté, a été demandé par la partie iranienne qui tenait à avoir le temps de «préparer soigneusement les travaux de la commission à Téhéran» de façon à ce qu'elle «y soit bien reçue».

M. Waldheim a refusé de préciser si une décision avait été prise quant à l'éventuelle libération des otages durant les négociations qu'il a menées. Le secrétaire général a enfin indiqué qu'au stade actuel, il n'envisageait pas de se rendre à Téhéran mais que cela n'était pas à exclure ultérieurement.

Pour leur part, les États-Unis ont accepté qu'une commission internationale formée par le secrétaire général de l'ONU, se rende à Téhéran pour «entendre les griefs de l'Iran», sans avoir de certitude sur la date à laquelle leurs 53 otages seront libérés.

La déclaration publiée hier après-midi par la Maison-Blanche «prend acte» de la formation de cette commission, qui, dit-elle, «entreprendra une mission d'enquête». Cette commission «ne sera pas un tribunal» et elle «entendra les griefs des deux côtés», a ajouté la Maison-Blanche, mais la présidence n'a pu que «souhaiter» la libération des otages.

Les griefs américains sont clairs, a précisé un haut responsable de la Maison-Blanche: nous voulons que les otages soient libérés. «La crise ne peut être résolue sans cette libération», a-t-il ajouté.

Le fait que la commission puisse commencer ses travaux à Téhéran à la fin de cette semaine sans retour préalable des otages, comme l'avaient toujours exigé les États-Unis, «tient compte de ce que les circonstances ont changé» À Téhéran, a précisé ce haut responsable.

Ces «circonstances», a-t-il dit, sont notamment l'élection d'un président en Iran, M. Abolhassan Banisadr, et le fait que, depuis quelques semaines, les autorités de Téhéran se sont affirmées à plusieurs reprises désireuses de résoudre la crise «au plus vite».

Depuis la prise d'assaut de l'ambassade américaine de Téhéran, le 4 novembre dernier, les troupes soviétiques sont de plus entrées en Afghanistan, souligne-t-on à Washington. Ce changement fondamental dans l'équilibre politique et militaire de l'Asie du sud-ouest explique peut-être également que Washington ait décidé de revenir sur une exigence, la libération des otages, qui avait été maintes fois présentée comme un préalable à toute discussion des griefs de l'Iran.

Le président Carter, en acceptant l'envoi des cinq juristes internationaux à Téhéran, prend bien sûr un risque politique supplémentaire.

Après avoir reculé sur les sanctions que les États-Unis avaient demandé à la communauté internationale de prendre contre Téhéran, il sera certainement attaqué pour n'avoir pas obtenu la libération immédiate des otages. La Maison-Blanche, hier après-midi, a tenté de couper court à ces critiques en laissant entendre qu'il était simplement «trop tôt» pour éclaircir cette partie du dossier.

«Si nous avions voulu donner des précisions sur le lien entre la commission et les otages, a déclaré un responsable de la présidence, nous l'aurions fait. Mais nous pensons que ce ne serait pas productif en ce moment. Il ne doit y avoir aucun doute sur la nature extrêmement délicate du processus dans lequel nous nous embarquons».

Les négociations en cours, a-t-il poursuivi, «sont encore plus délicates et complexes» que celles de Camp David, qui ont mené à un accord entre l'Égypte et Israël. Le président Carter, a-t-il précisé, a passé de longues heures au téléphone, hier même, pour suivre personnellement les dernières mises au point de M. Waldheim. «Il faut s'attendre à ce que ce processus continue à être difficile», a-t-il ajouté.

Rivière polluée, eau potable en DANGER!
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Un petit format... de grandes idées



ENFIN, un petit guide si pratique que vous ne pourrez plus vous en passer. Le **TRICOT,** la **CUISINE,** le **JARDINAGE, le BRICOLAGE,** tout ce dont vous avez besoin pour améliorer votre environnement, le rendre encore plus accueillant.

Les Condensés Pratiques

- un format pratique (7¼ x 5⅜)
- des trucs, conseils, trouvailles
- des plans détaillés mais simples
- 16 pages couleurs
- 2 fois par mois

OFFRE SPÉCIALE de lancement

ÉCONOMISEZ
$1.93 sur le prix de vente régulier

LE CONDENSÉ PRATIQUE

Oui, faites-moi parvenir sans obligation de ma part un numéro gratuit de chacun des titres **Les Condensés Pratiques.** De plus, je recevrai par la même occasion une facture au montant de **$11.99** pour un abonnement de six mois soit **12 numéros** de chacun des titres. Je ne serai aucunement obligé de m'abonner. Si je m'abonne, je pourrai mettre fin à mon abonnement en tout temps; je recevrai alors le remboursement des numéros qui ne m'auront pas été expédiés. Quelle que soit ma décision, je garderai mes Condensés gratuits.

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ APP. _____

VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉL. _____

DEV-1-01

envoyez à: **Condensé Pratique**
2170 Charland
Montréal, H1Z 1B1

En vente chez tous les marchands de journaux.

Pétition

au gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons le droit du Québec à l'autodétermination;

CONSIDÉRANT que des années de lutte contre l'oppression nationale nous amènent à poser clairement la question du statut du Québec et de son avenir politique, et que nous ne voulons pas d'un référendum qui n'engage qu'à d'interminables négociations suivies d'élections et d'un deuxième référendum;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons le plein droit d'expression et de participation des masses populaires et de leurs organisations au débat sans restriction et que nous ne voulons pas des règles du jeu qui obligent à se ranger derrière le Parti libéral de Ryan ou le Parti québécois de Lévesque, empêchant ainsi toutes les positions de se faire entendre;

NOUS EXIGEONS:

1- que le référendum pose clairement la question de la souveraineté du Québec; qu'il soit assuré que ce référendum, révélant la volonté du peuple, lie tout à fait le gouvernement du Québec, quel que soit le parti politique qui le forme;

2- que soient retirées de la loi 92 sur les consultations populaires toutes les dispositions qui conduisent à limiter le plein droit d'expression et d'association pendant la période du financement des options représentées par les deux comités-parapluies;

3- que le débat à l'Assemblée nationale sur la question référendaire soit précédé d'une commission parlementaire à l'occasion de laquelle toutes les organisations, tous les groupes et individus intéressés pourront se faire entendre sur le libellé de la question et sur les éléments de la loi 92 qui contredisent la démocratie la plus élémentaire.

Signataires:

Danielle Fournier
Edith Bertrand
Donald Peacock
Luc Brunet
Gilles Robichaud
Jeannine Descôteaux
Claire Leblanc
John Gardiner
Johanne Deschamps
Victor Leroux
Roger Dumais
Léopold Guindon
Louis St-Aubin
Therry Notaro
Louise Doré
Danielle Gagnère
Jocelyne Martineau
Andrée Pion
Cathy Withford
Françoise Chapdeleine
Paul Perrier
Robert Tremblay
Suzanne Armstrong
Jean Bourbonnet
Christian Tortora
Robert Laberge
Clermont Bergeron
Jean Dégagnée
Sam Carcino
Claire Picard
Louis Guillemette
Marie Sabourin
Estelle Robinson
Anne Vallières
Gilles Couture
Mario Houle
S. Bruno
Line Bernier
André Paquette
Diane Fleury
Monique Bernier

Jean Milot
Michel Blanchard
Marc Fortin
Carole Lagrenade
Carole Beaulieu
André Valiquette
Gérard Laverdure
Guy Gravel
Gilles Fecteau
Jacques Dépôts
Serge Cousineau
Yannick Crépeau
Micheline Bonneau-Douville
Yvan Boileau
Diane Choquette
Patricia Claude
Arianne Biesse
Jules Girard
P.-Eugène Gagnon
Michel Beaudry
Normand Anctil
Eudore Belzile
Armand Gagnon
Guy St-Jean
G. Fournier
Joann Broadhvest
Nicole Thibault
Patrick Tremblay
Louise Collognon
Michel Genest
Mario Desjardins
Pierre Jobin
Véronique O'Leary
Francine Lavoie
Suzanne Deschênes
Brigitte Bilodeau
Gilles Préfontaine
Francine Roy
Jacques Langlois
Lucie Dubé
Diane Paquette

Carmen Desrosiers
Michel Rioux
Dominique Tremblay
Lyne C. Culippe
Michel Girard
André Meek
Jocelyn Synnotte
Jean-Luc Brien
Claude Breton
Jean-Roch Roy
Mme Jean St-Bernard
Clément Blouin
S. Beaudoin
Daniel Lemieux
Pierre Lalonde
Danielle Dugas
Marc Hurtubise
Margot Frenette
Richard Chabot
Pierre Maheu
Yves Carrière
Christianne Hamel
Gaétan Lompré
Louise Trudeau
Jacques Brideau
Joseph Janssen
Jacques Plamondon
Marc Berthiaume
Henri-Paul Labonté
William Ninois
Laurent Raymond
Lisette Ruel
Monique Durette
Martine Rhéault
Alain Gingras
Andrée Caron
Jacques Mallette
Claire Beauchemin
Ginette Sheehy
Jean-Guy Prévost
Normand Roy
Gilles Jalbert

Gérard Séguin
Diane Boisvert
Daniel Payette
Lucille Roy
Nancy Gubereman
Roger Groulx
Raymonde Lépine
Pierre Demers
Madeleine Roy
Chantal Couture
Hélène Noise
Jean Richard
Michèle Roy
Pierre-Juloen Giasson
Lucien Bélanger
Guy Biron
Jos Giguère
Serge Gagnon
Victore Delamarre
Yvan Cloutier
Mario Tremblay
Normand Coulombe
Roger d'Amours
Steve Simpson
Jacques Pednault
Marie-France Chabot
Jacques Audet
Jacques Couture
Richard Mathieu
Pierre Trépanier
Nicole Demers
Ginette Gauthier
Marie Rochette
Gérard Laquerre
Bernard Elie
Rose-Aline Corvec
Jos Godefroy
Pierre Vallières
Yvon Bellemarre
Guy Brouillette
Roger Fortier
Charles Gagnon

Clément Cazelais
Jacques Brodeur
Marcel Duhaime
J. Lamarche
René Lemieux
M. St-Jacques
A. Florence
Guy Hamel
G. Bourque
Micheline Douville
Léon Bernier
Isabelle Perreault
Micheline Bourassa
Gilles Beauchamps
Hélène Chevrette
Colombe Cliche
Samuel Bonaventure
Lucien Bernard
Michel Walsh
Mario Carrier
Reynald Veilleux
Réal Allard
Louis Côté
Roger Morin
Jean Gagnon
Johanne Levasseur
Diane Dovon
Pierre Marier
Danielle Pomerleau
Marie-Josée Routhier
Madeleine Allard
Lili Pilote
Diane Tremblay
Richard Marcotte
Gérald Baril
Céline Hudon
Michèle Dufresne
Sylvie Bourbonnais
Charles-Henri Hudon
Nicole Pomerleau
Guy Lemelin.

Cette annonce a été payée par les signataires ci-haut qui appuient cette pétition à titre individuel.

Tous ceux qui veulent l'appuyer, la faire signer autour d'eux et soutenir financièrement sa publication, faites parvenir vos nom, adresse, numéro de téléphone et don à:

MARCEL DUHAIME
588 23ème avenue app. 7
Lachine, Québec
H8S 3V2